CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 janvier 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-1

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 23 décembre 1974, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 23 décembre 1974

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Ski de fond Ass. Résid. Châteaudun Le Comité recommande de fournir à l'Association des Résidents de Châteaudun, la signalisation pour leur piste de ski de fond, également, la Cité n'entretiendra qu'un stationnement au sud de la rue Du Parc.

> (Signé) Jean-Pierre Drouin Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 23/12/74

75-2

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 23 décembre 1974, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, en biffant l'article l.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 6 janvier 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

Salaire,

jeudi suivant

1. Le comité recommande que les syndiqués de la Police et des bureaux et les non-syndiqués reçoivent leur semaine de salaire, le jeudi suivant la semaine terminée.

M. Roland Desaulniers

- Cours de formation lieutenants
- 2. Le comité recommande d'envoyer à l'Institut de Police du Québec, les lieutenants Duguay, Fournier et Jodoin, pour des cours de formation d'une durée de deux (2) semaines.

Défense de prêter quoi que ce soit 3. Le comité défend à tous les chefs de service et employés de prêter à qui que ce soit, des outils, instruments et tout article que l'on pourrait trouver à louer dans le commerce.

Mlle Monique Roux 4. A la demande de Mlle Monique Roux, le comité recommande de l'exclure de l'unité de négociations des employés de bureaux, considérant que cette dernière occupe une fonction administrative en tant que responsable de la bibliothèque.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant municipal

Adoption rapport de comite 6/01/75

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 janvier 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, en biffant les articles 1 et 6.

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

75-3

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-4

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Joseph Rancourt,

M. Léon Lahaie,

Mlle Thérèse Levesque,

M. Paul Christofferson,

M. Pierre Laroche,

M. Conrad Voyer,

M. Armand Lemire,

M. Napoléon Marois,

M. Robert Héon,

M. Armand Durocher,

Mme Mathias Perreault,

Mme Emile St-Gelais,

M. Donat Turmel,

M. Rodolphe Béliveau,

Prop. par Cons. Lionel Rheault

Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Prop. par Cons. Claude Champoux

Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

Prop. par Cons. Lionel Rheault

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Prop. par Cons. Lionel Rheault

Prop. par Cons. Onil Vallières

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Prop. par Cons. Lionel Rheault

Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 478-C, intitulé:

"Règlement concernant les taxes, droits annuels et taxes d'affaires et annulant les règlements numéros 311, 311-A, 311-B, 311-C, 311-D, 311-E, 311-F, 311-G, 478, 478-A et 478-B, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Corporation

Foyer Père
Frédéric
se désister
droit de passage
lots 629-265,4,3,2.

Adoption

75-5

règl. 478-C

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prient la Corporation du Foyer Père Frédéric, de se désister de son droit de passage affectant les lots 629-26-5, 4, 3, 2, considérant le fait qu'une nouvelle rue sera ouverte entre les rues Père Joyal et Marie Le Galo, laquelle portera le nom de Bellevue, tel qu'il apparait au cadastre ci-joint.

Achat d'électricité Hydro-Québec

75-7

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec, pour l'achat de l'électricité pour les besoins de son usine de pompage située au 1100, Rang St-Malo, Cap-de-la-Madeleine, Comté de Champlain.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de M. et Mme Onil Gélinas, 485, rue Milot, Cité, demandant de ne pas jeter de la neige de la rue sur leur haie.
- b) Lettre de Matériaux Gauvin Inc, 521, rue Des Erables, Cité, demandant une option additionnelle pour le terrain adjacent à leur terrain.
- c) Avis de responsabilité de M. Paul Thiffault, 44-A, rue Mercier, Cité. Re: Dommages subis par son véhicule le 3 décembre 1974.
- d) Avis de responsabilité de M. Jean-Guy Sigmen, 506, rue St-Laurent, Cité. Re: Dommages à son automobile lors d'un accident avec un camion de la Cité.
- e) Avis de responsabilité de M. Gaston Hénaire, 252, rue Des Erables, Cité. Re: Dommages causés à sa haie par préposés au déneigement des trottoirs.
- f) Avis de responsabilité de M. Lucien Pratte, 302, Du Passage, Cité. Re: Dommages causés à sa haie par camion-charrue de la Cité.
- g) Avis de responsabilité de M. Molse Lottinville, 411, Boul. Ste-Madeleine, Cité. Re: Dommages à sa propriété par la machinerie de la Cité lors du déblaiement de la neige.
- h) Avis de responsabilité de M. Jeannot Vivier, 420, rue Notre-Dame, Cité. Re: Dommages à son annonce "Provibec" par la souffleuse de la Cité.
- i) Avis de responsabilité de Dame Diane Guillemette, 389, 2e Rue, Cité. Re: Dommages causés à son mur de pierres et briques, situé au 557, 5e Rue, Cité, par la machinerie de la Cité lors du déblaiement de la neige.

- j) Avis de responsabilité de M. Denis Guérin, 157, rue Rochefort, Cité. Re: Dommages à son gazon par les employés de la Cité.
- k) Avis de responsabilité de M. Léandre Chouinard, 70, rue Normand, Cité. Re: Dommages à sa clôture par le souffleur lors du déblaiement de la neige.
- 1) Avis de responsabilité de M. Paul-Emile Lallemand, 37, rue Rochefort, Cité. Re: Dommages à sa clôture par le tracteur de la Cité nettoyant les trottoirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

 $^{\prime}$ Le Maire

2578 CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 janvier 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-8

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 13 janvier 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 13 janvier 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Aréna, Ass.
Canine
Mauricienne

1. Le comité recommande de louer l'aréna à l'Association Canine Mauricienne pour une période de deux (2) jours, à la condition que ces derniers payent toutes les dépenses des employés et de la publicité, et versent 30% des recettes pour la location.

Soumissions camions et camionnettes

2. Le comité recommande à l'ingénieur municipal de demander des soumissions pour l'achat de trois (3) camions et de trois (3) camionnettes. Carrière St-Louis pierre conc. 3. Le comité recommande l'achat de pierre concassée pour l'année 1975, de la Carrière St-Louis, 1341, Boul. Ste-Marguerite, St-Louis-de-France.

Ben Vanasse calcium et ciment

4. Le comité recommande l'achat de sacs de calcium de 100 livres et de sacs de ciment pour l'année 1975, de Ben Vanasse Inc.

Aud. Plaintes

Rapport Bur. 5. Le comité accepte le rapport du Bureau d'Audition des Plaintes pour l'année 1974.

Rapports:

- Rapport annuel de la bibliothèque. a)
- Rapport sur le temps supplémentaire. b)
- c) Rapport de l'ingénieur M. Ronald Marcoux, pour canceller des règlements d'emprunts.
- d) Rapport de M. Fernand St-Germain concernant une plainte école Laferté.
- Rapport de M. Jules Richard sur la consommation de la gazoline et de l'huile diésel en 1974.
- f) Rapport de M. Paul Vallières concernant la réparation de la machinerie pour 1974.
- Rapports de M. Jacques Bettez concernant les permis de construction pour le mois de décembre 1974.

7. Correspondance:

- Offre de M. Yves Tremblay.
- b) Demande du Syndicat des employés extérieurs.
- Demande du Syndicat des policiers.
- Lettre de la ville de Tracy. d)
- Lettre de l'Association des Policiers et Pompiers e) du Cap-de-la-Madeleine.

(Signé) Jean-Pierre Drouin Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

75-9

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 13 janvier 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, en biffant l'article 2.

Adoption liste de comptes

75-10

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 443-C, comportant des déboursés se totalisant à \$410,443.36, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-11

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Charles-Edouard Nolet, Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Antonio Houle, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Raoul Loranger, Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Achat d'électricité Hydro-Québec centre récréatif

75-12

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec, pour l'achat de l'électricité du centre récréatif situé à 245, rue De Grandmont, Cap-de-la-Madeleine, Comté de Champlain.

ADOPTE

Recommandation
Colonel
Gérard Forest
médaille du
Grand Mérite
du Canada

75-13

CONSIDERANT QUE le Colonel Gérard Forest est un citoyen distingué, estimé et méritant du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QUE le Colonel Gérard Forest est membre fondateur de la Coopérative Pierre Boucher;

CONSIDERANT QUE le Colonel Gérard Forest oeuvre bénévolement depuis 35 ans au sein du Corps des Patrouilleurs du Cap-de-la-Madeleine;

En conséquence, il est:-

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé UNANIMEMENT

ET RESOLU: Que ce Conseil recommande le Colonel Gérard Forest, 596, rue Corbin, Cap-de-la-Madeleine, pour l'obtention de la médaille du Grand Mérite du Canada.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires Municipales par M. Roch Bolduc, Sous-Ministre, donnant son approbation pour l'émission d'obligations à courte échéance.
- b) Lettre de la Commission Municipale du Québec par M. Gaston Lamarre, Secrétaire, avec l'approbation du Ministère des Affaires Municipales, a modifié les règlements numéros 542, 543, 544, 545, 546, 550, 553, 554, 555, 556, 557 et 559, suivant la résolution no. 74-415.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2582 CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 janvier 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

verbal

75-14

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 janvier 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 20 janvier 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Ass. Hockey
Mineur, aréna
21 au 31 mars

1. Le comité accepte que l'Association du Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine présente son tournoi de hockey de catégorie "Moskito", du 21 au 31 mars 1975, à l'aréna Jean-Guy Talbot.

Salaires nonsyndiqués 2. Le comité recommande de payer les salaires des nonsyndiqués pour l'année 1975, tels qu'étudiés et acceptés à la séance de comité du 6 janvier 1975. Ingénieur plans nouvelles rues

Edco Equip.

Adoption

rapport

75-15

de comité

- 3. Le comité recommande à l'ingénieur M. Ronald Marcoux, de présenter au Service de l'Environnement du Québec, les plans d'égouts et d'aqueduc pour les rues: Du Passage, Bellevue, Père Joyal, Marie Le Galo, Brousseau et Outremont.
- 4. Le comité recommande l'achat d'un appareil de Chloration de Edco Equipement Ltd., pour le prix de \$2,036.00, tel que présenté dans la soumission C-163.

(Signé) Jean-Pierre Drouin Greffier de la Cité

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 20 janvier 1975, soit et est adopté tel que lu par le

Greffier à la présente séance, en biffant l'article 5.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 24 janvier 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

Cours
Capt. Darche
Serg. Bettez

- 1. Le comité accepte la recommandation de M. Guy Blanchet dans ses lettres du 21 janvier 1975, à l'effet d'envoyer le Capitaine François Darche suivre des cours en gestion du personnel à l'institut de Police du Québec, et d'envoyer le Sergent Guy Bettez suivre un cours d'opérateur d'échelle aérienne au Commissariat des Incendies du Québec.
- 2. Le comité prend connaissance de trois applications pour le poste de comptable, et recommande M. Constant Lemire pour remplir le poste.
- 3. Le comité recommande de demander des soumissions publiques pour l'échange et l'achat d'autos-patrouille.
- 4. Le comité recommande d'accepter M. J.-C. Lafrenière pour compléter le bail de P.D.C. Inc., à la condition

Comptable M. Constant

Echange
et achat autospatrouille
Bail P.D.C. Inc.
continué par
J.-C. Lafrenière

que ce dernier remplisse toutes les conditions énumérées au bail signé le 18 août 1971.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant municipal

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-16

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 24 janvier 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-17

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mile Alma-Emma Gauthier,
M. Maurice Dumas,
Mme Léon Houle,
M. Raymond Picard,
Mme Célestine Neault,
M. Rénald Beaudry,
M. Urbain Thiffault,
Mme Maurice Paquet,
Soeur Estelle Henley,
Mme Annette Forest,

Prop. par Cons. Lionel Rheault
Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Prop. par Cons. J.-P. Lavergne
Prop. par Cons. Lionel Rheault
Prop. par Cons. Claude Champoux
Prop. par Cons. J.-P. Lavergne
Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

Prop. par Cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente terrain site indust. Sablière Ste-Marthe Inc. Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-18

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Sablière Ste-Marthe Inc., Monsieur Marcel Frigon, Président, et ce, pour le prix de dix cents (0.10) le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant: 426-A-6.

Le tout formant une superficie d'environ 9,101.0 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le lot adjacent 426-A-4, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'aquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.
- 3) La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificats de recherches.
- 4) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

ATTENDU QUE: La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et la Cité du Cap-de-la-Madeleine conviennent de construire une piscine intérieure de 25 m. 4 corridors, annexée à la Polyvalente du

Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE: La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et la Cité du Cap-dela-Madeleine sont intéressées à parti-

ciper à ce projet;

ATTENDU QUE: Le coût total de construction est estimé

à environ \$850,000.00 dollars;

ATTENDU QUE: La Commission Scolaire Régionale des

Vieilles Forges possède et met à la

disposition de ce projet le terrain néces-

saire pour la réalisation de la piscine;

ATTENDU QUE: Les deux parties ont convenu et signeront

le protocole d'entente ci-joint, concernant le financement, l'opération et l'ad-

ministration de ce projet lorsqu'il sera

terminé;

Piscine
intérieure
C.S.R.V.F.
et
Cité

75-19

ATTENDU QUE: Les parties aux présentes obtiendront préalablement des ministères concernés les autorisations requises par la loi.

En conséquence, IL EST PROPOSE par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

APPUYE par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU que ce Conseil accepte de participer au projet de piscine intérieure de La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges aux CONDITIONS CI-HAUT MENTIONNEES et autorise le Maire et le Greffiet à signer le protocole d'entente concernant le financement, les frais d'entretien, d'opération, d'administration et d'utilisation de la piscine lorsque les ministères concernés auront donné leur approbation.

M. le conseiller LIONEL RHEAULT demande le vote

POUR

CONTRE

MM. Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

M. Lionel Rheault

ADOPTE sur division

Avis de motion

75-20

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE \$850,000.00 POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERIEURE CONFORMEMENT A L'ENTENTE PROTOCOLAIRE ACINTER-VENIR ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES VIEILLES FORGES ET LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de janvier 1975.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-21

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 47, ARTICLE 17, AFIN D'Y INCLURE LA DESCRIPTION DES TACHES DE TOUT LE PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA POLICE ET DES INCENDIES."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de janvier 1975.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant l'ouverture à 50 pieds de largeur, la rue portant les numéros cadastraux 629-26-1, 629-28-1. (Bellevue).
- b) Lettre de Mlle Micheline Blais, 164, rue Latreille, Cité, demandant une subvention pour un projet perspectivesjeunesse.
- c) Lettre du Colonel Gérard Forest, remerciant les membres du Conseil de la Cité pour la résolution passée à son égard en vue de l'obtention de la médaille du Grand Mérite.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 février 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

verbal

75-22

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 27 janvier 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 27 janvier 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

 Le comité recommande une nouvelle cédule d'heures pour les patinoires extérieures de la Cité, à partir du 27 janvier 1975. (Excepté Rochefort)

Lundi au vendredi: 3.00 à 5.00 Patinage libre

6.00 à 7.00 A.H.M.C.

7.00 à 8.00 PATINAGE

8.00 à 9.00 A.H.M.C.

9.00 à 10.00 Permis

Samedi:	10.00	à	12.00	A.H.M.C.
	1.30	à	3.30	PATINAGE
	3.30	à	5.00	PATINAGE
	6.00	à	8.00	PATINAGE
	8.00	à	10.00	Permis
Dimanche:	1.00	à	3.00	PATINAGE
	3.00	à	5.00	PATINAGE
	6.00	à	8.00	PATINAGE
	8.00	à	10.00	Permis

(Signé) Jean-Pierre Drouin Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 27/01/75

75-23

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 27 janvier 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 29 janvier 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

- Hanulee 1. Le Comité accepte que soit modifiée la résolution par pusa No. 74-359 en y ajoutant les conditions suivantes: savoir:-
 - Tous les frais d'enregistrement et copies seront 1. à la charge de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
 - La Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage à prendre ledit immeuble dans l'état où il se trouve présentement.
 - La Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage à faire sur les lots 629-26-1 et 629-28-1 une rué partant de la rue Père Joyal et rejoignant la rue Marie Le Galo.

- 4. La Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage de plus à obtenir à ses frais, radiation du droit de passage qui existe actuellement en faveur du Foyer Père Frédéric.
- 5. La Cité du Cap-de-la-Madeleine devra de plus obtenir à ses frais mainlevée de la Société d'Habitation du Québec, contre les lots 629-26-5, 4, 3 et 2.
- 6. Sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble.

(Signé) Jean-Pierre Drouin Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

75-24

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 29 janvier 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-25

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Marcel Marchand, Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

Mme Henri Sasseville, Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

Mme Alfred Côté, Prop. par Cons. Onil Vallières

M. Lionel Bilodeau, Prop. par Cons. Claude Champoux

M. Mathias Dupuis, Prop. par Cons. L. Lavergne

M. Edmond Beaulieu, Prop. par Cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Alphonse Vincent,
 8020, Mont Richard, Ville d'Anjou, Montréal,
 Re: Dommages à son véhicule lors d'un accident avec un véhicule de la Cité.
- b) Avis de responsabilité de Mme Jérôme St-Onge, 8 rue Toupin, Cité. Re: Dommages à une escalier lors du déneigement le 7 janvier 1975.
- c) Avis de responsabilité de Mme Hervé Tessier, 309, 3ième Rue, Cité. Re: Dommages à sa propriété par la souf-fleuse de la Cité.
- d) Avis de responsabilité de M. Armand Brodeur, 686, rue Barkoff, Cité. Re: Dommages à sa haie par le souffleur de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 février 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-26

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 3 février 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 3 février 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Claude Beaumier Laurent Lavergne Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

M. Raynald
Hould
responsable
parcs

Collaboration projets pers.-jeunesse

- 1. Le comité recommande la nomination de M. Raynald Hould au poste de responsable des parcs pour la municipalité, en remplacement de M. Aldéi Roy qui prendra sa retraite au mois de février 1975.
- 2. Le comité recommande que la municipalité collabore dans la mesure du possible aux demandes des projets de perspectives-jeunesse.

Poursuite Cour, neige dans la rue

- 3. Le comité recommande de prendre des poursuites devant la Cour dans la plainte présentée par le lieutenant G. Fournier, concernant l'accumulation de neige dans . la rue.
- 4. Correspondance:
 - Lettre des lieutenants Jodoin, Fournier et Duguay.
- 5. Rapports:
 - Temps supplémentaire a)
 - b) Décision du service du droit d'association
 - c) Demande de l'exécutif des policiers et pompiers
 - Rapport de M. Jean-Marc Côté, Re: Aréna. d)

(Signé) Jean-Pierre Drouin Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

75-27

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 février 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 44-C, comportant des déboursés se totalisant à \$248,092.99, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité

du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

J.-Maurice Descôteaux, Prop. par Cons. Claude Champoux Mme Alfred Fréchette, Prop. par Cons. Onil Vallières Mme Laurent Lavergne, Proposé et app. unanimement Rosario Lacroix, Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 444-C

75-28

75-29

Adoption d'un plan lot 552.

75-30

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 552, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 6 février 1975 et portant le numéro D-3399.

ADOPTE

Achat d'électricité usine pompage rue Radnor Hydo-Québec

75-31

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le
Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec,
pour l'achat de l'électricité pour les besoins de son
usine de pompage située à 61, rue Radnor, Cap-de-laMadeleine, Comté de Champlain.

ADOPTE

Extension
60 jours
échange terrain
Les Galeries
du Cap et Cité

74-322-13.

75-32

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que ce conseil accorde une extension de
60 jours pour finaliser un échange de terrain entre
Les Galeries du Cap et la Cité du Cap-de-la-Madeleine,
tel que convenu dans la résolution portant le numéro

ADOPTE

Autorisation
ingénieur
approbation
Service Protection Environnement -égout et

75-33

aqueduc

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que l'ingénieur de la Cité, M. Ronald Marcoux, soit autorisé à soumettre pour approbation au Service de Protection de l'Environnement les plans, devis et estimations pour l'installation de services d'égout et aqueduc sur les rues St-Philippe, St-Paul, rue projetée et Du Sanctuaire entre les rues Montplaisir et Des Vétérans, de même que la rue Père Breton entre St-Philippe et Du Sanctuaire.

Autorisation trésorier déposer la Jules Milette Inc.

75-34

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le trésorier de la Cité soit autorisé à somme de \$25,000. déposer la somme de \$25,000.00, provenant de Jules Milette Inc., laissée en garantie à la Caisse Populaire Ste-Madeleine en certificat d'épargne à terme. Les intérêts seront versés semestriellement au compte de Jules Milette Inc.

La Cité pourra retirer à son gré ce certificat d'épargne à terme.

ADOPTE

Avis de motion

75-35

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 47, AFIN DE FIXER LA RESIDENCE DE LA FORCE CONSTABULAIRE DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de février 1975.

> (Signé) ONIL VALLIERES Conseiller de la Cité du

> > Cap-de-la-Madeleine

soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de février 1975.

> (Signé) LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-36

Adoption regl. 47-C

75-37

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 47-C, intitulé: "Règlement amendant l'article 17 du règlement 47, afin d'y inclure la description des tâches de tout le personnel du département de la police et des incendies," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl. 564

75-38

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement No. 564, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt temporaire au montant de \$850,000.00, pour financer la construction d'une piscine intérieure conformément à l'entente protocolaire à intervenir entre la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et la Cité du Cap-de-la-Madeleine," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

M. le conseiller LIONEL RHEAULT demande le vote.

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

POUR:

CONTRE:

MM. Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

M. Lionel Rheault

ADOPTE SUR DIVISION

Autorisation
Greffier
convoquer
assemblée
publique

règl. 564

75-39

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est, par la présente, autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation comme propriétaires d'immeubles imposables, pour le 28 février 1975, à compter de 7.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement no. 564, concernant un emprunt temporaire au montant de \$850,000.00 pour financer la construction d'une piscine intérieure conformément à l'entente protocolaire à intervenir entre la Commission Scolaire Régionale des Veilles Forges et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompåers de la province de Québec, remerciant le Conseil municipal de l'acceuil chaleureux reçu lors de leur réunion dans notre ville.
- b) Lettre de Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée, s'informant du prix de l'achat d'un terrain dans le site industriel.
- c) Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant l'ouverture à 25 pieds de largeur, la rue portant les numéros cadastraux suivants: 629-26-6, 629-28-24.
- d) Remerciements de M. le conseiller Jean-Paul Lavergne pour la bonne attention des membres du Conseil lors de son hospitalisation.
- e) Avis de responsabilité de M. Jean Landry, 1505, rue De Longueuil, Trois-Rivières, Re: Dommages à la clôture de sa propriété.
- f) Avis de responsabilité de Mile Madeleine Bourbeau, 71, rue Fusey, Cité. Re: Dommages à sa clôture lors de la tempête du 29 janvier 1975.
- g) Avis de responsabilité de Mme Antonio Ampleman, 12, rue St-Georges, Cité. Re: Dommages à sa clôture.
- h) Avis de responsabilité de M. Charles Brindle, 140, rue Massicotte, Cité. Re: Dommages à sa haie lors du déblaiement de la neige.
- i) Avis de responsabilité de M. J. Robert, 26, rue Thibeau, Cité. Re: Dommages à sa clôture par un bélier mécanique.
- j) Avis de responsabilité de Mme Amédé Sévigny, 89, Boul. Ste-Madeleine, Cité. Re: Dommages à sa haie par la machinerie de la Cité.
- k) Avis de responsabilité de M. J.-Jacques Bernard, 366, rue St-Laurent, Cité. Re: Dommages à son sous-sol inondé par le bris d'une conduite d'eau.
- 1) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1050, Côte du Beaver Hall, Montréal 128. Re: Dommages à leur installation téléphonique lors du déblaiement de la neige.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2598 CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 février 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

verbal

75-40

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 février 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 17 février 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne Onil Vallières

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

Claude Champoux
M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

3-Rivières 1
Chevrolet
achat 3
camionnettes
Matte Automobiles-achat 3
camions "diésel"

1. Le comité recommande que la soumission de Trois-Rivières Chevrolet Ltée, pour l'achat de trois (3) camionnettes, soit et est acceptée, et ce, au prix de \$16,367.67.

Egalement, le comité recommande que la soumission de Matte Automobiles Inc., pour l'achat de trois (3) camions "diésel", soit et est acceptée, et ce, au prix de \$69,990.91.

Fonds de roulement 1975

Le comité recommande de faire autoriser ces demandes au fonds de roulement 1975, par la Commission Municipale du Québec. Les Tuyaux Vibrés Inc. tuyaux pluv. 2. Le comité recommande que la soumission de Les Tuyaux Vibrés Inc., pour l'achat de tuyaux d'égouts pluvial pour joint au mortier, soit et est acceptée, et ce, au prix de \$3,607.80.

matériel conduites pr.

3. Le comité recommande que la soumission de Saillant Inc., pour l'achat de matériel de conduites principales, soit et est acceptée, et ce, au prix de \$1,486.63.

Fred Poliquin, tuyaux cuivre entrées service

4. Le comité recommande que la soumission de Fred Poliquin Ltée., pour l'achat de tuyaux de cuivre pour entrées de service, soit et est acceptée, et ce, au prix de \$7,464.58.

Saillant Inc. tuyaux amiante

5. Le comité recommande que la soumission de Saillant Inc., pour l'achat de tuyaux d'amiante, soit et est acceptée, et ce, au prix de \$1,223.55.

Jean Fréchette Ltée, auto police (non-ident.) 6. Le comité recommande que la soumission de Jean Fréchette Ltée, pour l'achat d'une (1) automobile de police (non-identifiée), soit et est acceptée, et ce, au prix de \$4,144.00.

Bouchard Auto. Enr., 3 autos police (iden-

tifiées)

7. Le comité recommande que l'on réajuste le prix, selon la lettre reçue le 19 novembre 1974, de Bouchard Automobiles Enr., pour l'achat de trois (3) automobiles de police (identifiées), incluant l'échange.

M. le Maire 8. et M. L. Lavergne membres comité transport en commun

8. Considérant l'article 3, de l'entente concernant le Comité intermunicipal du transport en commun, greffée au règlement 562 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et M. le Conseiller Laurent Lavergne sont d'office, membres du Comité intermunicipal du transport en commun.

Grief Mme
J. Larivière

9. Le comité ne recommande pas de faire suite au grief de Mme Jacqueline Larivière.

Demande Mme A. Paulette refusée

- 10. Le comité ne recommande pas la demande faite par Mme André Paulette, car elle a eu le même pourcentage d'augmentation de salaire que les autres employés.
- 11. Correspondance:
 - a) Lettre de la Commission de Police.
 - b) Lettre de la Croix Rouge.
 - c) Lettre du Directeur de Police.
 - d) Lettre du Capitaine François Darche.

12. Rapports:

- a) De M. Jules Richard, consommation gazoline, janvier 1975.
- b) De M. Réjean Giguère, Re: Budget 1974.
- c) De M. Jean-Marc Côté, Re: Restaurant aréna.
- d) Annuel, évaluation 1974.
- e) Mensuel, de la construction.

(Signé) Jean-Pierre Drouin Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 17/2/75

75-41

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 17 février 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 19 février 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

Journée d'étude Comm. Urb.

- Le comité recommande d'envoyer les membres de la Commission d'urbanisme, qui le désirent, à la journée d'étude sur l'urbanisme au Centre Culturel de Trois-Rivières.
- M. G. Ayotte projet perspjeunesse
- 2. Le comité ne recommande pas que Monsieur Guy Ayotte fasse ses bureaux, pour son projet Perspectives-Jeunesse, à la bibliothèque municipale.
- 3. Le comité recommande d'accepter les recommandations de Monsieur Jacques Dufort, de la Commission de Police en date du 19 février 1975.
- 4. Le comité accepte le document préparé en date du 17 février 1975 par le bureau du gérant, en réponse aux demandes syndicales des policiers et pompiers.

(Signé) Roland Desaulniers Gérant municipal Adoption rapport de comité 19/2/75

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 février 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-42

75-43

Sympathies

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rolland Gélinas,

Prop. par Cons. Claude Champoux

M. Donat Bélanger,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

M. Languay Montambeault,

Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

M. Paul Barbeau,

Prop. par Cons. Onil Vallières

M. Denis Trottier,

Prop. par Cons. Claude Champoux

M. Odilon Fortin,

Prop. par Cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Matériel entrées service Daigle Aqua Inc.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Que la soumission de Daigle Aqua Inc., pour ET RESOLU: l'achat de matériel pour entrées de service, soit et est acceptée, et ce, au prix de \$4,928.85.

75-44

ADOPTE

Avis de motion

75-45

soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Je, Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME DE RUE, SUR LA RUE OUTREMONT."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de février 1975.

> (Signé) ONIL VALLIERES Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-46

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME DE RUE, SUR LA RUE BROUSSEAU."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de février 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Adoption règl. 47-D

75-47

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement No. 47-D, intitulé:

"Règlement fixant la résidence des membres de la force constabulaire du Cap-de-la-Madeleine," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Conseiller
O. Vallières
MaireSuppléant

75-48

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Qu'à compter du ler mars 1975, les membres de la compte de la compt

ET RESOLU: Qu'à compter du ler mars 1975, les membres du Conseil nomment M. Onil Vallières, Maire-Suppléant, pour le prochain terme de quatre mois jusqu'au 30 mai 1975.

ADOPTE

Félicitations
M. M. Després
Jeux d'hiver
Canadiens

75-49

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé unanimement

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Martial Després, pour l'obtention d'une médaille de bronze en judo, aux Jeux d'hiver Canadiens à Lethbridge, Alberta.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Services de Protection de l'Environnement autorisant l'exécution de travaux.
- b) Lettre du Ministère des Affaires Municipales du Québec, Re: Colporteurs et distributeurs, règlement No. 478-C.
- c) Lettre de la Ville de Tracy, par M. Laval Tardif, Greffier, Re: Fluoration de l'eau potable.
- d) Avis de responsabilité de Mme Jeannette Dechaine, 100, rue St-Laurent, Cité. Re: Dommages à sa clôture lors de l'enlèvement de la neige.
- e) Avis de responsabilité de M. Jean-Pierre Boissonneault, 399, rue Notre-Dame, Cité. Re: Dommages à sa clôture par le tracteur de la Cité lors du déblaiement de la neige.
- f) Avis de responsabilité de M. Maurice Yergeau, 612, 6e Rue, Cité. Re: Dommages à sa haie par équipement de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, tenue vendredi, le 28 février 1975, 19.00 heures, laquelle assemblée a été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", mercredi, le 19 février 1975, et ce, en conformité avec l'article 35, de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 564, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt temporaire au montant de \$850,000.00 pour financer la construction d'une piscine intérieure, conformément à l'entente protocolaire à intervenir entre la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers, l'assemblée fut déclarée ouverte à DIX-NEUF (19) heures précises.

Outre son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers, qui présidait, étaient aussi présents:

Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault

Claude Champoux Onil Vallières Laurent Lavergne

ainsi que le Greffier de la Cité, M. Roland Desaulniers et environ 150 personnes intéressées.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, du règlement No. 564.

A 19.55 heures précises, soit exactement 55 minutes après l'ouverture de l'assemblée, 85 personnes ayant demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation, aux personnes intéressées par un scrutin, le président de l'assemblée, déclare donc que ledit règlement sera soumis à un référendum, lequel sera tenu le 24 mars 1975, de 9.00 heures à 19.00 heures.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour de mars 1975.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS C.G.A.

greffier de la Cité

(Signe) J./REAL DESROSIERS

Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 mars 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

75-50

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 24 février 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 24 février 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

R.J. Levesque-travaux essais nou-

1. Le comité autorise la compagnie R.J. Levesque Ltée, à faire les travaux d'essais pour un nouveau puits; le montant des travaux au tarif établi précédemment veau puits ne devra pas dépasser la somme de \$2,000.00.

Conseil 2. Reg.Développement

Le comité recommande l'adhésion de la Cité au Conseil Régional de Développement -région-04-, pour l'année

- Uniformes P. Martin & Levesque Inc.
- 3. Le comité recommande l'achat d'uniformes pour les officiers et constables, de Martin & Levesque Inc., au prix de \$3,810.00.
- Insignes P.
 Vestiaire
 des Etudiants
- 4. Le comité recommande l'achat d'insignes brodés des policiers municipaux du Québec, de Vestiaire des Etudiants, au prix de \$480.00.
- Cravates P. W. Scully Ltd.
- 5. Le comité recommande l'achat de cravates pour les officiers et policiers, de William Scully Ltd, au prix de \$157.32.
- Képis d'été W. Scully Ltd.
- 6. Le comité recommande l'achat de Képis d'été pour les officiers et policiers, de William Scully Ltd, au prix de \$376.00.
- Béton préparé, 3-Riv. Ready-Mix
- 7. Le comité recommande l'achat de béton préparé, de Trois-Rivières Ready-Mix, au prix de \$26.15 la verge cube.
- Peinture à trafic, Peintu-
- Le comité recommande l'achat de peinture à trafic,
 de Peintures Bertrand Paint Inc., au prix de \$2,880.70.
- res Bertrand Location avertisseur off. police
- 9. Le comité recommande la location d'un avertisseur pour les officiers de police, au prix de \$26.00 par mois.
- Brigadier sco. intersection C. Roy et Des Prairies
- 10. Le comité accepte la recommandation du capitaine François Darche en date du 12 février 1975, relativement à un brigadier scolaire à l'intersection des rues Cardinal Roy et Des Prairies.
- M. A, Matteau observations Dir. Police
- 11. Le comité recommande de faire parvenir à M. Arthur Matteau, M.R.I., les observations du Directeur de Police sur la convention collective.
- M. P. Richard réunion Ass. Qué. techn. de l'eau
- 12. Le comité recommande que M. Pierre Richard assiste à une réunion de l'Association Québecoise des techniques de l'eau, le 21 mars 1975, à l'usine de filtration de Trois-Rivières.
- Refus offre Ent. de l'Est lutte
- 13. Le comité n'accepte pas l'offre des Entreprises de l'Est Inc., concernant la présentation de programmes de lutte.
- Location aréna Ass. Patinage Art. du Cap
- 14. Le comité accepte la location de l'aréna pour le 9 mars 1975, à l'Association de Patinage Artistique du Cap, pour un programme de patinage artistique; cependant, ils devront défrayer les dépenses encourues pour l'aréna.
- A.H.M.C. et Worcester
- 15. Le comité accepte la demande de L'A.H.M.C., du Cap Inc., pour l'échange avec Worcester aux mêmes conditions que l'an dernier.

16. CORRESPONDANCE:

Lettres:

- a) Mme Jacqueline Larivière, suite à son grief.
- b) M. Guy Blanchet, convention collective.
- c) Mme Jeannine Grimard, restaurant aréna.

Rapports:

- a) M. Paul Vallières, surintendant des ateliers.
- b) M. Giguère, conciliation caisse et banque.
- c) M. Guy Blanchet, rapport annuel, département de la police et des incendies.

Rencontre avec M. Jean-Marc Côté, rapport restaurant aréna.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 24 février 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 28 février 1975, concernant l'adoption du Règlement No. 564, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

75-53

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Wilfrid Breton, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport de comité

_75**-**51

Adoption procès verbal assemblée publique règl. 564

75-52

Subvention
pertes subies
Loi de l'Evaluation foncière

75-54

ATTENDU QUE l'article 105 de la Loi sur l'Evaluation foncière (1971, chapitre 50), modifié par l'article 25 du chapitre 46 des lois de 1972 et de nouveau modifié par l'article 52 du chapitre 31 des lois de 1973 a assujetti les immeubles qui ne sont plus portés au rôle en raison des articles 12, 13, et 14 de ladite loi à des taxes foncières, respectivement égales à celles de l'exercice financier municipal ou scolaire commencé en 1971 et décroissant, à compter de l'exercice commençant en 1973, à raison de 6 2/3 p.c. annuellement;

ATTENDU QUE cette disposition a pour effet de réduire les revenus essentiels de notre municipalité;

ATTENDU QUE lors de la motion de troisième lecture du projet de loi 48 sur l'évaluation foncière, samedi le 18 décembre 1971, l'Honorable Ministre des Affaires municipales assurait les municipalités qu'elles pourraient, du jour au lendemain, immédiatement et sans délai, récupérer cette perte de revenus en portant les industries à leur valeur marchande au rôle d'évaluation, en imposant une taxe d'affaires, comme la loi leur permet de le faire;

ATTENDU QUE les municipalités affectées n'ont pu récupérer cette perte de revenus à cause de délais extraordinaires à prescrire, par règlement du lieutenant-gouverneur en conseil, la forme et le contenu du rôle, ainsi que les méthodes et normes qui doivent servir de guide dans l'établissement de la valeur réelle d'un immeuble pour les fins de la Loi de l'Evaluation;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pu profiter du retrait partiel des commissions scolaires du champ de l'impôt foncier par suite des décisions administratives concernant l'uniformisation des rôles qui ont eu pour effet d'augmenter le fardeau fiscal scolaire du contribuable;

ATTENDU QUE notre municipalité, en imposant un fardeau disproportionné au contribuable ordinaire pour compenser cette perte de revenus essentiels;

IL EST PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE l'Honorable Ministre des Affaires municipales détermine sans délai une formule de subvention statutaire compensatoire et proportionnelle aux pertes subies depuis 1972 par notre municipalité par suite de l'adoption de la Loi de l'Evaluation foncière.

Adoption d'un plan

75-55

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution No. 74-250, soit et est annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant l'ajouté du lot 648 (rue), cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., et portant le numéro D-92.

ADOPTE

Lots
acceptés
comme rues

75-56

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent comme rues les lots suivants:

548-185, 548-204, 548-205, 548-228, 548-244, 548-246, 549-1-1-1, 549-1-2-3, 549-1-6, 549-1-12, 549-104, 549-106, 549-136, 549-148, 548-193, 549-97.

ADOPTE

Autorisation paiement
comité intermunicipal
transport
en commun

75-57

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le paiement de
\$13,422.00, pour l'année 1974, au comité intermunicipal
du transport en commun.

ADOPTE

Fluoration de l'eau

CONSIDERANT QUE la fonction d'un système public d'aqueduc est de fournir à la population de l'eau pure et saine et non de servir de véhicule pour l'administration de drogues;

CONSIDERANT QUE 6 gagnants du Prix Nobel de la Santé s'opposent à la fluoration. Un d'entre eux, le Dr. William P.

Murphy de l'Ecole Médicale de Harvard déclare entre autre:

"Je suis opposé d'une manière très ferme à la fluoration obligatoire de l'eau du robinet pour différentes raisons. Je crois que cette médication ne doit pas être incluse dans un programme obligatoire." Un autre, le Dr Theorell a réussi à persuader la Diète Impériale de Suède qu'elle devait déclarer la fluoration illégale; il s'est contenté de décrire la détérioration des enzymes causée par les fluorures;

CONSIDERANT QUE plusieurs faits nouveaux prouvent que la fluoration est dangereuse pour la santé. Le Dr Simonsen de Hasting, Nébraska, déclare: "Autrefois, on pensait que l'ingestion de l'milligramme de fluor dans l'eau par jour pouvait rendre les dents plus résistantes à la carie avec un minimum de danger. Maintenant, nous savons que les gens prennent de 3 à 5 milligrammes de fluor chaque jour dans la nourriture et l'air pollué seulement";

CONSIDERANT QU' autrefois, on croyait que le fluor était retenu seulement dans les dents et les os. Maintenant, nous savons que le fluor s'accumule dans les vaisseaux sanguins où il a été prouvé qu'il interfère dans leurs fonctions. En 1971, un rapport du "Public Health Service" dit qu'on a enregistré 8,400 P.P.M. de fluor dans l'artère principale du coeur de jeunes personnes (normalement il est de l. P.P.M.). Ces derniers résidaient à Grand Rapids, Michigan dont l'eau est fluorée artificiellement depuis 1945. Pourtant, les propagateurs du fluor continuent de dire que le fluor est emmagasiné exclusivement dans les os et les dents;

CONSIDERANT une observation du Professeur Arvid Carlson du Département de Pharmacologie de l'Université de Gothenberg en Suède, à l'effet que la fluoration est un moyen de fournir une drogue à une population entière dans le but d'induire un effet systématique. Le terme de médication de masse est adéquat. En ajoutant une drogue à l'eau du robinet, le risque d'un trop grand dosage devient plus grand à cause de la grande différence qu'il y a entre chacun, de boire de cette eau;

CONSIDERANT QUE l'article 7 du pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté à l'unanimité le 16 décembre 1966, stipule qu'il est interdit de soumettre une personne, sans son libre consentement, à une expérience médicale ou scientifique;

CONSIDERANT QUE d'autres voix autorisées se sont fait entendre il y a deux ans, il s'agit d'un groupe de 15 professeurs de l'Université Laval, spécialisés en biologie, en science de l'alimentation, en nutrition, en chimie du fluor, en bionique, en physique et en pollution qui ont adressé une lettre à monsieur Castonguay, alors Ministre de la Santé, le "suppliant solennellement de retirer son projet de loi obligeant les municipalités à fluorer leurs eaux potables". Les 15 professeurs de Laval soulignent

une autre vérité scientifique indiscutée (même par les partisans du fluor) selon laquelle la carie n'est pas causée par une carence du fluor dans la diète. Il est curieux qu'on nous parle souvent de telle ou telle municipalité américaine qui a adopté la fluoration mais jamais des quelque 180 municipalités de ce même pays qui l'ont essayée et ensuite l'ont abandonnée;

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine condamme l'addition de fluorure dans l'approvisionnement d'eau potable.

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable Claude Forget, Ministre des Affaires Sociales ainsi qu'à l'Honorable Normand Toupin, Ministre de l'Agriculture.

ADOPTE

Adoption d'un plan

75-59

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 134-404-11 et 143-38-3, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 février 1975, et portant le numéro D-759.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-60

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410-26, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 26 février 1975 et portant le numéro D-761.

ADOPTE

Adoption

75-61

Règl. 371-33 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-33, intitulé:

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Adoption ass. publ. Règl. 371-33

75-62

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées au règlement No. 371-33, pour jeudi, le 13 mars 1975, à compter de 7.00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement.

ADOPTE

Avis de motion

75-63

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS OU BORDURES, ET LE PAVAGE DE LA RUE OUTREMONT ..."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-64

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS OU BORDURES, ET LE PAVAGE DE LA RUE BROUSSEAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-65

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT EN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME DE RUES, SUR LES RUES LABRECQUE, LAPOINTE, COSSETTE ET COURTEAU."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS OU BORDURES, ET LE PAVAGE DES RUES LABRECQUE, LAPOINTE, COSSETTE ET COURTEAU."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-66

Avis de motion

Avis de motion

75-68

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR DIVERS DEPARTEMENTS MUNICIPAUX."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR PROLONGER LE REFERENDUM JUSQU'A 21.00 HEURES SELON L'ARTICLE 404 DES CITES ET VILLES, LE 24 MARS ET SUIVANT."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de Services de Protection de l'Environnement autorisant l'exécution de travaux.
- b) Lettre du Ministère des Affaires Municipales, le Contentieux, Re: Règlement No. 423-F.
- c) Lettre de la Banque Royale du Canada par M. J.V. Desormeaux, remerciant le service des travaux publics.
- d) Lettre de M. Martial Després remerciant les membres du Conseil pour la résolution de félicitations à son égard.

Avis de motion

- e) Lettre de Lamtek Industries Ltd, 2065, Boul. Charest, Québec. Re: Compte de taxes.
- f) Lettre de Me André Boileau, notaire, 620, ouest Boul.
 Dorchester, Montréal. Re: Plan d'homologation.
- g) Lettre de l'Age d'Or St-Odilon, par Mme Agathe Corriveau, présidente, demandant un appui financier.
- h) Bref d'assignation, Cour provinciale, C.N. De Grandmont -vs- Cité.
- i) Avis de responsabilité de M. Albéric Demers, 60 rue St-Maurice, Cité. Re: Dommages à sa clôture par la charrue de la Cité.
- j) Avis de responsabilité de M. Lorenzo Carignan, 298, rue Loranger, Cité. Re: Blessure subie par Mme Carignan (un bras cassé) en tombant sur le trottoir glissant.
- k) Avis de responsabilité de M. Claude Hamel, 803, rue Guilbert, Cité. Re: Dommages à sa propriété (son terrain) par de la neige soufflée.
- Avis de responsabilité de Mme Armand Guilbeault, 8, rue St-Alphonse, Cité. Re: Dommages à sa galerie lors du déblaiement de la rue.
- m) Avis de responsabilité de M. Jean-Charles Tessier, 610, rue Lajoie, Cité. Re: Dommages à son terrain par de la neige soufflée.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2616

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 4 mars 1975, à 8.30 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption rapport de comité 3/3/75

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 mars 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-70

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 3 mars 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Salaires brigadiers scolaires 1. Le comité recommande de porter le salaire des brigadiers scolaires à compter du ler mars 1975, à \$40.00 par semaine. Cependant, ces derniers ne seront pas payés durant les vacances de Pâques, d'été et de Noël.

Pneus machine 2. Zamboni

Le comité recommande à l'acheteur de faire le nécessaire pour les pneus sur la machine Zamboni. Référendum tarifs-Min. Aff. Mun.

Restaurant aréna, J.-M.

Côté

Services firme

Roger Pommainville Ltée

- 3. Le comité recommande les tarifs pour le référendum, donnés par le Ministère des Affaires Municipales le 30 août 1973.
- 4. Le comité recommande que tous les employés du restaurant Jean-Guy Talbot, soient sous le contrôle et la direction de Monsieur Jean-Marc Côté.
- 5. Le comité recommande de retenir les services de la firme Roger Pommainville Ltée pour faire l'étude des fonctions du service de la récréation et des candidatures pour le poste de directeur de la récréation.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 445-C, comportant des déboursés se totalisant à \$118,807.34, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Autorisation Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX ingénieur Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE soumettre

ET RESOLU: Que l'ingénieur de la Cité, M. Ronald Marcoux, soit autorisé à soumettre pour approbation au Service de Protection de l'Environnement les plans et estimations pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc sur le Boulevard Des Prairies à l'est de la rue Frontenac.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 564-A, intitulé:

"REGLEMENT PORTANT A DEUX JOURS, DE 9H à 21 HEURES, LA VOTATION AU PROCHAIN REFERENDUM SUR LE REGLEMENT 564," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Déposition convention collective des employés de bureau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Besaulners

Le Maire

Adoption liste de comptes

75-71

ingénieur soumettre plans à Serv. Protection Env.

75-72

Adoption règl. 564-A

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées, au règlement No. 371-33, tenue Jeudi le l3ième jour de mars 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 10 mars 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 371-33, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller CLAUDE CHAMPOUX L'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: MM. Jacques Bettez, Inspecteur en Bâtiment, le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que deux autres personnes.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement UNE (1) heure après la lecture du règlement No. 371-33, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement No. 371-33, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-33, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de mars 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A

Greffier de la Cité

CLAUDE CHAMPOUX

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CANADA Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, le 17 mars 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Le Maire-Suppléant

Onil Vallières

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

75-74

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 4 mars 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

procès verbal

Adoption Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

assemblée publique regl. 371-33

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 13 mars 1975, concernant l'adoption du règlement No. 371-33, soit et est adopté tel que rédigé dans

75-75

le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption liste de Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

comptes

75-76

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 446-C, comportant des déboursés se totalisant à \$231,803.02, soit

et est adoptée pour paiement.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-77

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire-Suppléant, M. Onil Vallières et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Ernest Houle,

Mme Jacques Gravel,

Mme Arthur Blanchette,

M. Edmond Bouchard,

M. Réjean Chartrand,

Mme Joseph Arcand,

M. Laurent Beauchesne,

M. Aldège Bronsard,

Mme Maria Boisvert,

Mme Conrad Laramée,

Mme Georges Lemire,

M. Wilbrod Beaumier,

Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. O. Vallières
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. L. Rheault
Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Prop. par Cons. J.-P. Lavergne
Prop. par Cons. C. Champoux
Prop. par Cons. L. Rheault
Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Prop. par Cons. O. Vallières
Prop. par Cons. L. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

75-78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 565, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 26 février 1975, et portant le numéro----.

ADOPTE

Adoption d'un plan

75-79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 553-69, 553-70, 553-71, 554-48 et 554-49, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 7 février 1975 et portant le numéro D-3405.

Achat terrain lot 565-31

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

75-80

ET RESOLU: Que le notaire Michel Carrier, soit autorisé à préparer le contrat pour le lot 565-31 (élargissement du boulevard Des Prairies), aux conditions normales d'une vente, pour le prix de \$1.00.

Adoption

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

règ1. 565

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-81

ET RESOLU: Que le règlement No. 565, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$17,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue, sur la rue Outremont," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation
Greffier
convoquer

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHANPOUX

ass. publique règl. 565

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, de la rue concernée au règlement No. 565, pour jeudi, le 27 mars 1975, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 565,

75-82

décrétant un emprunt de \$17,000.00.

ADOPTE

Adoption règl. 566

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-83

ET RESOLU: Que le règlement No. 566, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$14,000.00 dollars pour travaux de fondation et de construction de trottoirs et de pavage de rue, sur la rue Outremont," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation Greffier convoquer
Ass. publique regl. 566

Autorisation Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Greffier Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires

d'immeubles imposables, de la rue concernée au règlement No. 566, pour jeudi, le 27 mars 1975, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 566, décrétant un emprunt de \$14,000.00.

ADOPTE

Adoption regl. 567 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-85

Que le règlement No. 567, intitulé: ET RESOLU:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$69,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue, sur la rue Brousseau," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation Greffier convoquer ass. publique regl. 567

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-86

Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement No. 567, pour jeudi, le 27 mars 1975, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 567, décrétant un emprunt de \$69,000.00.

ADOPTE

Adoption regl. 568 Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

75-87

ET RESOLU: Que le règlement No. 568, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$49,000.00 dollars pour travaux de fondation et de construction de bordures et de pavage de rue, sur la rue Brousseau," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé

Autorisation Greffier convoquer règl. 568

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement No. 568, pour jeudi, le 27 mars 1975, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 568,

décrétant un emprunt de \$49,000.00.

ET RESOLU:

ADOPTE

ass. publique

Adoption règl. 569

75-89

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 569, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$236,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, sur les rues Cossette, Courteau, Labrecque et Lapointe," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation
Greffier
convoquer
ass. publique
règl. 569

75-90

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement No. 569, pour jeudi, le 27 mars 1975, entre 7.00 et 9.00 heures par mar relativement à l'adoption du règlement No. 569, décrétant un emprunt de \$236,000.00.

ADOPTE

Adoption règl. 570

75-91

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement No. 570, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$142,000.00 dollars pour travaux de fondation et de construction de bordures et de pavage de rues, sur les rues Cossette, Courteau, Labrecque et Lapointe," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement No. 570, pour jeudi, le 27 mars 1975, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 570, décrétant un emprunt de \$142,000.00.

ADOPTE

Autorisation Greffier convoquer ass. publique regl. 570

Avis de motion

75-93

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS, D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME DE RUES, SUR LES RUES: ST-PHILIPPE, ST-PAUL, DU SANCTUAIRE, RUE PROJETEE ET PERE BRETON."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-94

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un rèlglement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS OU BORDURES, ET LE PAVAGE DES RUES ST-PHILIPPE, ST-PAUL, DU SANCTUAIRE, RUE PROJETEE ET PERE BRETON."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de mars 1975.

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de M. Gérard Lamy, 791, Boul. Des Prairies, cité, demandant les services d'égouts.
- b) Lettre du Ministère des Affaires municipales accusant réception des règlements Nos: 371-31 et 371-32.
- c) Lettre du Ministère des Affaires municipales accusant réception du règlement No. 563.
- d) Lettre de la Commission Municipale du Québec approuvant un prêt de \$69,990.91 au fonds de roulement.

- e) Lettre de la Commission Municipale du Québec approuvant un prêt de \$16,367.67 au fonds de roulement.
- f) Lettre de la Commission Municipale du Québec approuvant le règlement No. 560.
- g) Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 560.
- h) Avis de responsabilité de Legris & Legris, avocats, par Robert Legris. Re: Blessure subie en tombant sur le trottoir glacé.
- i) Avis de responsabilité de M. Michel Carrier, notaire. Re: Dommages à une poubelle par machinerie de la Cité.
- j) Avis de responsabilité de Mme Antonio Monfette, 22, rue Marquette, Cité. Re: Dommages à sa clôture lors du déblaiement des trottoirs.
- k) Avis de responsabilité de M. Jean-Paul Massicotte, 397, rue Thibeau, Cité. Re: Dommages à son véhicule lors d'un accident avec véhicule de police de la Cité.
- 1) Avis de responsabilité de Mme Louise Beaudet, 987, rue St-Prosper, Trois-Rivières. Re: Dommages à son véhicule par une charrue de la Cité.
- m) Avis de responsabilité de M. Maurice Biron, avocat.

 Re: Procureur de M. Gilles Morin, 714, rue Ste-Angèle,

 Trois-Rivières, blessure subie à une main en tombant

 sur le trottoir.

ET LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-Suppléant

2626

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement numéro 565, tenue jeudi, le 27ième jour de mars 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 20 mars 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 565, concernant un emprunt de \$17,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue sur la rue Outremont.

Présidée par Monsieur le conseiller Onil Vallières, Pro-Maire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée et M. le Conseiller Lionel Rheault et quelques contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 565, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 565, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

ONIL VALLIERES, MAIRE-SUPPLEANT

Président de l'assemblée

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement numéro 566, tenue jeudi, le 27ième jour de mars 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 20 mars 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 566, concernant un emprunt de \$14,000.00 dollars, pour travaux de fondation et de construction de trottoirs, et de pavage de rue, sur la rue Outremont.

Présidée par Monsieur le conseiller Onil Vallières, Pro-Maire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée et M. le Conseiller Lionel Rheault et quelques contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 566, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 566, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

ONIL VALLIERES, MAIRE-SUPPLEANT

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement numéro 567, tenue jeudi, le 27ième jour de mars 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 20 mars 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 567, concernant un emprunt de \$69,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue, sur la rue Brousseau.

Présidée par Monsieur le conseiller Onil Vallières, Pro-Maire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée et M. le Conseiller Lionel Rheault et quelques contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 567, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 567, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

ONIL VALLIERES, MAIRE-SUPPLEANT

Président de l'assemblée

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement numéro 568, tenue jeudi, le 27ième jour de mars 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 20 mars 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 568, concernant un emprunt de \$49,000.00 dollars, pour travaux de fondation et de construction de bordures et de pavage de rue, sur la rue Brousseau.

Présidée par Monsieur le conseiller Onil Vallières, Pro-Maire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée et M. le Conseiller Lionel Rheault et quelques contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 568, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 568, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

ONIL VALLIERES, MAIRE-SUPPLEANT

Président de l'assemblée

2630

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement numéro 569, tenue jeudi, le 27ième jour de mars 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 20 mars 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 569, concernant un emprunt de \$236,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, sur les rues Cossette, Courteau, Labrecque et Lapointe.

Présidée par Monsieur le conseiller Onil Vallières, Pro-Maire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée et M. le Conseiller Lionel Rheault et quelques contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 569, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 569, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

ONIL VALLIERES, MAIRE-SUPPLEANT

Président de l'assemblée

CANADA
Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement numéro 570, tenue jeudi, le 27ième jour de mars 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 20 mars 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 570, concernant un emprunt de \$142,000.00 dollars, pour travaux de fondation et de construction de bordures et de pavage de rues, sur les rues Cossette, Courteau, Labrecque et Lapointe.

Présidée par Monsieur le conseiller Onil Vallières, Pro-Maire, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée et M. le Conseiller Lionel Rheault et quelques contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 570, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 570, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

ONIL VALLIERES, MAIRE-SUPPLEANT

Président de l'assemblée

 $\mathbf{2\,6\,32}_{\scriptscriptstyle{\mathsf{CANADA}}}$

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le ler avril 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Claude Beaumier Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

75-95

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 mars 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 17 mars 1975

PRESENTS:

M. le Maire-Suppléant

Onil Vallières

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Laurent Lavergne

Jean-Paul Lavergne

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Heures de glace -Old Timers-

Le comité ne recommande pas d'enlever quatre heures de 1. glace aux "Old Timers" pour la formation d'une ligue Jr. B, mais recommande plutôt que ces heures soient prises à même le temps de l'Association du Hockey mineur.

Signalisation - Jeux Le comité recommande que l'on utilise le camion de service de la récréation pour la signalisation des Jeux du Transfert des bureaux Serv. Equip. 3. Le comité recommande au Directeur du Service des Equipements, d'attendre pour le transfert de ses bureaux.

Réduction des prix restaurant

4. Le comité ne recommande pas une réduction des prix au restaurant, lors du tournoi Mosquito.

Réception civique Worcester

5. Le comité recommande qu'une réception civique soit donnée aux représentants de Worcester, Mass., le 5 avril 1975, à 17. h 30.

Aréna ouvert jusqu'au ler juin 1975

6. Le comité recommande que l'aréna Jean-Guy Talbot reste ouvert jusqu'au ler juin 1975, pour la présentation de l'Ecole de hockey de l'Association du hockey mineur.

Encan public

8. Le comité recommande au Directeur de Police de faire son encan public annuel.

Transfert zone d'autobus 9. Le comité accepte la recommandation du Directeur Guy Blanchet de transférer la zone d'autobus du coin Parc et Thibeau à l'intersection des rues Corbin et Du Parc, tel que recommandé dans sa lettre du 13 mars 1975.

Transfert
arrêt autobus, étudiants

10. Le comité accepte la recommandation du Directeur Guy Blanchet, que l'arrêt d'autobus pour les étudiants, situé présentement sur la rue Thibeau soit transféré sur la rue Berlinguet, tel que formulé dans sa lettre du 13 mars 1975, mais s'il devait y avoir du "non-Stationnement", ce stationnement devra être indiqué pour les heures scolaires seulement.

Mlle Chantal Rheault enga-

11. Le comité recommande à l'essai, l'engagement de Mademoiselle Chantale Rheault, au département des achats.

gement
Annulation
de billets
de contravention

12. Après consultation avec la Commission de Police et suite aux lettres du Directeur Guy Blanchet, en date des 22 avril 1968, 23 décembre 1970 et 28 janvier 1975, le comité recommande que seul le Directeur de police puisse canceller des billets d'infraction si nécessaire, mais après cancellation faire rapport au gérant municipal en justifiant les raisons qui l'a incité à agir de cette façon.

Peinture aréna

13. Le comité recommande de reporter à plus tard l'achat de la peinture à l'épreuve du feu pour les estrades à l'aréna Jean-Guy Talbot.



14. Le comité recommande au Greffier de demander pour le 10 avril 1975, des soumissions pour les règlements Nos: 565, 567 et 569 relativement à la construction d'égouts et d'aqueduc.

15. Le comité recommande l'engagement de Madame Micheline T. Gaudet au salaire de la convention collective comme secrétaire au bureau de l'ingénieur.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité 17/03/75

75-96

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 17 mars 1975, soit et est adopté tel que lu par le
Greffier à la présente séance, en biffant l'article 7.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 24 mars 1975

PRESENTS:

Le Maire-Suppléant M. Onil Vallières Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

1. Ayant pris connaissance d'une lettre du 24 mars 1975, signée par M. Guy Blanchet, dans laquelle il donnait sa démission comme Directeur de la Police et des Incendies de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le comité accepte avec regret cette démission, le remercie de son travail fait pour la population et lui offre ses meilleurs voeux dans sa nouvelle carrière.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité 24/03/75

75-97

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 24 mars 1975, soit et est adopté tel que lu par le
Greffier à la présente séance.

Adoption procès verbal ass. publ. regl. 565

75-98

Adoption procès verbal ass. publ. règ1. 566

75-99

Adoption procès verbal ass. publ. regl. 567

75-100

Adoption procès verbal ass. publ. règ1. 568

75-101

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 27 mars 1975, concernant l'adoption du règlement No. 565, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-dela-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 27 mars 1975, concernant l'adoption du règlement No. 566, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-dela-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 27 mars 1975, concernant l'adoption du règlement No. 567, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-dela-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en viqueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 27 mars 1975, concernant l'adoption du règlement No. 568, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-dela-Madeleine.

Adoption procès verbal ass. publ. règl. 569

75-102

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 27 mars 1975, concernant l'adoption du règlement No. 569, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption proces verbal ass. publ. regl. 570

75-103

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 27 mars 1975, concernant l'adoption du règlement No. 570, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption rapport du referendum (règl. 564)

75-104

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport du président du referendum (règlement No. 564, piscine intérieure), soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

75-105

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Joseph E. Beaudoin,
Mme Wladas Kronkaitis,
Mme Arthur Labarre,
Mme Joseph E. Beaudoin,
M. Louis Dargis,
Mme Armand Tessier,
Mme Joffre Bourbeau,
M. Gaston Gervais,
M. Louis-Georges Thorry

Réal Talbot,

Μ.

Prop. par Cons. Onil Vallières Prop. par Cons. Onil Vallières

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Prop. par Cons. Onil Vallières

Prop. et appuyé unanimement

Prop. par Cons. Claude Champoux

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

M. Louis-Georges Therreault, Prop. par Cons. Onil Vallières

Prop. par Cons. Claude Champoux

Mme Blanche Austin, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rue

Arseneau

75-106

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 123-19, sera connue sous le nom de "ARSENEAU", en l'honneur de M. Ernest Arseneau qui fut le premier échevin du quartier No. 1, après que le Cap-de-la-Madeleine eut obtenu son statut de Cité.

ADOPTE

Adoption d'un plan

75-107

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 134-397 et 134-398, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 mars 1975, et portant le numéro D-690.

ADOPTE

Adoption d'un plan

75-108

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 387-2033 et 387-2036, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 mars 1975, et portant le numéro D-748.

ADOPTE

Adoption d'un plan

75-109

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 125 et 131, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chasteany, a.g., en date du 26 février 1975, et portant le numéro D-766.

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-110

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 122, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 4 novembre 1974, et portant le numéro -----.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-111

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 123, 124 et 125, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 mars 1975, et portant le numéro D-769.

ADOPTE

Vente de terrain lot P-421-E parc industriel Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Messieurs Eric Stovold, Willi Winkels et Maurice Laurendeau, aux conditions normales de vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain sur le lot P-421-E, borné au sud par la rue Des Commandants, à l'est par la voie ferrée du C.P.R., à l'ouest par la rue Des Erables et au nord par la voie ferrée du C.P.R.

ADOPTE

Signalisation 75-113

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de faire diligence afin de remédier le plus tôt possible à la signalisation inadéquate rue Thibeau coin Vaillancourt. De plus, ce Conseil demande pour l'extrémité est de la rue Notre-Dame la possibilité d'installer une affiche de signalisation "DEFENSE D'ENTRER".

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de Cap Construction Ltée, par M. J.-Claude Landry, secrétaire-trésorier, faisant cession des terrains cadastre 124-13 et cadastre 125-25.
- b) Lettre du Conseil Régional de Développement de la région administrative de Trois-Rivières (no.4) remerciant la Cité de sa participation financière à leur organisme.
- c) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Georges Karabinis "Pizzeria 67 Reg'd" a fait une demande de permis d'alcool pour une salle à manger au 610, rue Thibeau, Cité.
- d) Lettre du Ministère des Affaires Municipales accusant réception de la résolution No. 75-56, concernant l'ouverture de rues sur les lots 548 et 549 de la Cité.
- e) Lettre des Services de Protection de l'Environnement autorisant l'exécution de travaux.
- f) Lettre du Ministère des Affaires Sociales du Québec accusant réception d'une résolution de la Cité. Re: Fluoration de l'eau.
- g) Lettre de Mlle Gracia Saint-Arnaud, 587, 5e Rue, Cité. Re: Plainte, arrêts aux 4 coins, rues Berlinguet et 5e Rue.
- h) Lettre de la Ville de Tracy, par M. Aurèle Racine, Maire de Tracy, remerciant le Conseil municipal d'avoir appuyé leur résolution pour la non-fluoration de l'eau.
- i) Lettre de Mme Jean Désilets, 7, rue Désilets, Cité, demandant l'autorisation d'ouvrir un magasin dans une zone considérée comme résidentielle.
- j) Avis de responsabilité de M. Jean-L. Moquin, 205, rue Langevin, Cité. Re: Dommages à son terrain par les employés de la Cité lors de la dernière tempête de neige.
- k) Avis de responsabilité de M. Marcel Cyr, 167, rue Mère Gamelin, Cité. Re: Dommages à une poubelle lors du dégagement d'un renvoi d'eau de surface.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2640

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 avril 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-114

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le ler avril 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du ler avril 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'assistant de

M. Roland Desaulniers

l'ingénieur,

M. Gérald Binette

Salaire Mme J. Grimard Le comité recommande de porter le salaire de Madame Jeannine Grimard à \$2.75 tel que recommandé par M. Jean-Marc Côté, dans sa lettre du 24 mars 1975.

Rencontre entre C.B.L. et Cité 2. Le comité recommande qu'une rencontre ait lieu entre entre la Consolidated Bathurst Ltd., et la Cité relativement à leur lettre du 18 décembre 1974. Achats pour policiers & pompiers

Estrades de 1,000 sièges



- 3. Le comité recommande au Directeur des Achats d'acheter immédiatement les chemises et l'ensemble de champ de tir, tels que demandés par l'Association des Policiers et Pompiers, dans leur lettre du ler avril 1975.
- 4. Le comité autorise l'Ingénieur à fournir au projet P.I.L., les matériaux nécessaires pour la construction d'estrades de 1,000 sièges, lesquelles serviront pour les Jeux du Québec et demeureront la propriété de la Cité.

5. CORRESPONDANCE:

- a) Rapport sur l'utilisation des patinoires extérieures entre le 22 décembre et le 24 février 1975.
- b) Rapport sur le temps supplémentaire pour les semaines finissant les 15 et 22 mars 1975.
- c) Rapport sur la consommation de gazoline et d'huile et la réparation de la machinerie lourde pour le mois de février 1975.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité

75-115

Adoption

liste de

75-116

comptes 447-C

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le ler avril 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 447-C, comportant des déboursés se totalisant à \$584,807.81, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-117

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Georges Auclair, Prop. par Cons. Lionel Rheault
Mme Eloi Thibodeau, Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
Mme Arthur Lacerte, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Napoléon Cloutier, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Cession de terrain par Cap Construction Ltée.

75-118

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: D'accepter l'offre de Cap Construction Ltée, de céder pour le prix de \$1.00, à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les lots suivants:

124-13

125-25

pour l'ouverture d'une partie de la rue Père Breton. Que le notaire Nelson Ward soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer dans les conditions normales d'une vente.

ADOPTE

Annulation résol. 75-112

__ _ _ _

75-119

Vente de terrain, site indust. à MM. Stovold, Winkels, Lau-rendeau

75-120

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution No. 75-112, soit et est annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Messieurs Eric Stovold, Willi Winkels et Maurice Laurendeau, aux conditions normales de vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain situé sur le lot P-421-E, borné au sud-est par la rue Des Commandants 421-E-10; au sud-ouest par la rue Des Erables 421-E-4; au nord-ouest par la limite sud-est de la voie ferrée du C.P.R., située sur le lot P-421-E desservant Lamtek; et au nord par une partie du lot 421-E dont la limite est située à 25 pieds de l'emprise de la voie ferrée du C.P.R., desservant la Consolidated Bathurst.

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-121

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 406-307, 409-6 et 629-32, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 17 mars 1975, et portant le numéro D-791.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-122

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 134-409-14 et 134-409-11, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 mars 1975, et portant le numéro D-771.

ADOPTE

Rétrocession

de terrain
Plateaux de
la Ferté
lot 415-1-12

75-123

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de rétrocéder à la compagnie "Les Plateaux de la Ferté Inc.," un certain terrain situé sur la rue Barkoff et portant le numéro de cadastre 415, subdivision 1-12, et ce, pour la somme de \$1.00 dollar.

Egalement, que M. le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette rétrocession en faveur de "Les Plateaux de la Ferté Inc."

ADOPTE

Autorisation
Maire négocier
avec Ministère
des transports
du Québec

. 75-124

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers à négocier avec le Ministère des Transports du Québec, relativement à un échange de terrains près de l'autoroute 755.

De l'aménagement du système de signalisation de l'autoroute 755, et d'un autre système de signalisation sur la rue Notre-Dame, à la jonction de la Paroisse Ste-Marthe et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption règl. No. 571

75-125

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 571, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$242,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, sur les rues Arseneau, St-Paul, St-Philippe, Du Sanctuaire et Père Breton," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation greffier convoquer ass. publ.

75-126

regl. 571

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, des rues concernées au règlement No. 571, pour vendredi, le 18 avril 1975, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 571, décrétant un emprunt de \$242,000.00.

ADOPTE

Félicitations département de la Voirie

75-127

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé Unanimement

ET RESOLU: Que les membres du Conseil offrent leurs sincères félicitations au département de la Voirie, et principalement à M. Gérald Binette, Directeur-Adjoint des travaux publics, et à Messieurs le Surintendant et les contremaîtres, pour le magnifique travail accompli durant la dernière tempête.

ADOPTE

Cancellation Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
travaux non Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
exécutés sur
règlements:
279,385,389
379,385,389
512,513.

ADOPTE

75-128

513

Avis de motion

75-129

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'ADHESION AU REGIME GENERAL DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES CITES ET VILLES DU QUEBEC (BILL 94) EN VERTU DU CHAPITRE 48 DES LOIS DE 1974".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois d'avril 1975.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE FONDATION, DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE PAVAGE DE RUE, SUR LE BOULEVARD DES PRAIRIES, A L'EST DE FRONTENAC."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois d'avril 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

Avis de motion

75-130

Avis de motion

75-131

"REGLEMENT POUR PROLONGER LES SERVICES D'EGOUT ET D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DES PRAIRIES, A L'EST DE FRONTENAC."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois d'avril 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de Mme Jules Arcand, Grand-Mère, Re: Plainte sur la signalisation à partir du magasin Woolco.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des rues concernées au règlement numéro 571, tenue vendredi, le 18ième jour d'avril 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 10 avril 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 571, concernant un emprunt de \$242,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, sur les rues Arseneau, St-Paul, St-Philippe, Du Sanctuaire et Père Breton.

Présidée par Monsieur le Conseiller LIONEL RHEAULT l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée et trois contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 571, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 571, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois d'avril 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

LIONEL RHEAULT
Président de l'assemblée
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 avril 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-132

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 7 avril 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption proces verbal ass. publ. regl. 571

75-133

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 18 avril 1975, concernant l'adoption du règlement no. 571, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 7 avril 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'assistant de l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Gérald Binette

Bureau touristique déménagé

Achat d'une machine à souder

- 1. Le comité demande à l'ingénieur municipal de déménager la bâtisse du bureau touristique sur la rue Des Chenaux, en arrière du Centre Culturel.
- 2. Le comité autorise l'achat de UNE machine à souder SRH 444 400 ampères, 60 cycles, de marque Miller, telle que cotation numéro 303, de la Maison St-Maurice Oxygène, en date du 27 mars 1975, pour le prix de \$1,424.87. CORRESPONDANCE:
 - a) Décision de la Commission Municipale du Québec, RE: Hôpital Cloutier;
 - b) Rapport de M. Jean-Marc Côté, RE: Commission du salaire minimum.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité

75-134

Adoption liste de comptes

75-135

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 7 avril 1975, soit et est adopté tel que lu par le
Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 448-C, comportant des déboursés se totalisant à \$285,825.60, moins l'item 27 au montant de \$835.21, plus le Comité intermunicipal du Transport en Commun, au montant de \$8,276.00. Pour un grand total de \$293,266.39, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

75**-**136

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Roland Jutras,

Prop. par Cons. L. Lavergne

M. Arthur Gélinas,

Prop. par Cons. L. Rheault

M. Gustave Mongrain,

Prop. par Cons. L. Rheault

M. Fernand Morin,

Prop. par Cons. O. Vallières

Oliva Martel, Μ. Dr. Guy Duchesne,

Mme Joseph Boisclair,

Mme Blanche Boucher,

Jean-Pierre Massé,

Prop. par Cons. C. Champoux

Prop. par Cons. C. Champoux

Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

Prop. par Cons. L. Rheault

Prop. par Cons. L. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Annulation résol. 74-407

75-137

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Que la résolution No. 74-407, soit et est ET RESOLU: annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Adoption d'un plan

lot 412-38

75-138

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 412-38, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 19 mars 1975, et portant le numéro D-3412.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 410-25

75-139

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410-25, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 31 mars 1975 et portant le numéro----.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 421-E

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 421-E, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 16 avril 1975 et portant le numéro D-829.

Adoption d'un plan lots: 546-253-2, 546-270, et 546-271



75-141

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 546-253-2, 546-270 et 546-271, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 14 avril 1975, et portant le numéro----.

ADOPTE

Autorisation
M. J.-Marie
Chastenay, a.g.,
cadastrer lots
409-6,406-307,
629-32

75-142

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, à préparer le cadastre pour la partie de la rue Marie Le Galo, propriété des Filles de Jésus; lots 409-6, 406-307 et 629-32.

ADOPTE

Achat d'électricité (puits no. 21)

75-143

Acceptation

soumission

Anatole Proulx

égout et aqueduc

rues: Outremont

et Brousseau

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le
Maire et le Greffier à signer le contrat de l'HydroQuébec, pour l'achat de l'électricité pour les besoins
de son usine de pompage d'eau (puits no. 21) située
à 95, rue Gatineau, Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de ANATOLE PROULX, en date du 10 avril 1975, pour des travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout (règlements nos: 565 et 567) sur les rues OUTREMONT et BROUSSEAU, et ce, pour le prix soumis soit: \$51,367.00.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans et aux devis de l'ingénieur municipal.

La présente résolution prendra effet le jour de l'acceptation des règlements nos: 565 et 567, par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer le contrat.

75-144



Acceptation
soumission
Anatole Proulx
égout et aqueduc
rues: Cossette,
Courteau,
Labrecque,
Lapointe

75-145

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de ANATOLE PROULX, en date du 10 avril 1975, pour des travaux de construction de conduites d'aqueduc et d'égout (règlement no. 569), sur les rues COSSETTE, COURTEAU, LABRECQUE ET LAPOINTE, et ce, pour le prix soumis soit: \$161,958.75.

Le tout devant être exécuté conformément au plan et aux devis de l'ingénieur municipal.

La présente résolution prendra effet le jour de l'acceptation du règlement no. 569, par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Subvention plan directeur d'urbanisme

75-146

CONSIDERANT QUE le plan directeur d'urbanisme remonte au début des années 60 et qu'au cours de ces 15 années, l'administration municipale, selon les recommandations de la Commission municipale d'urbanisme, s'est largement inspirée de ce plan directeur pour le développement harmonieux de la Cité;

CONSIDERANT QUE ce plan directeur initial ne répond plus aux exigences de l'heure, parce que le règlement de zonage qui en découle a dû être maintes fois amendé, en raison des changements écologiques causés par le réaménagement du réseau routier et aussi par la nécessité de préserver la nappe d'eau souterraine, impératif démontré dans le rapport de l'étude-géologique que nous avons faite en 1972;

CONSIDERANT QUE l'espérance de vie sans remise à jour d'un tel plan ne peut atteindre 10 ans, nous avons jugé le moment venu de commander une étude préliminaire afin d'établir le processus des actions à prendre;

ATTENDU QUE l'étude démontre l'urgente nécessité d'une remise à jour de notre plan directeur en tenant compte de l'ensemble de l'agglomération urbaine;

ATTENDU QUE l'étude démontre à l'item budget-échéancier que la réalisation de ce projet est estimée à \$88,000.00;

IL EST DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE ce Conseil prie l'honorable Ministre des Affaires municipales de lui accorder une subvention suffisante pour lui permettre de réaliser cette revision sans devoir encore recourir à une augmentation de taxes.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé UNANIMEMENT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Emilien Normandin, récemment élu Conseiller de la municipalité de Ste-Marthe.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 573, intitulé:

"Règlement d'adhésion au régime général de retraite des maires et des conseillers des cités et villes (Bill 94), soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Prudent Dargis, 950, rue Royale, Trois-Rivières, Re: Demande de services d'égout et d'aqueduc.
- b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool,
 Re: Permis d'épicerie par Mme Simone Arcand Voyer.
- c) Lettre de M. Gilles Légaré, notaire, 399-A, Boul. Ste-Madeleine, Cité. Re: Ouverture d'un bureau.
- d) Avis de responsabilité de M. Armand Trottier, 121, rue Notre-Dame, Cité. Re: Bris d'une enseigne de barbier.
- e) Avis de responsabilité de M. Guy Guindon, 172, rue Pie Xll, Cité. Re: Dommages à son automobile.
- f) Avis de responsabilité de Mme Pierrette Beaumier, 216, rue St-Georges, Cité. Re: Dommages à son parterre.
- g) Avis de responsabilité de M. Armand Lottinville, 266, rue St-Laurent, Cité. Re: Bris de clôture.

Félicitations M. E. Normandin Conseiller Ste-Marthe

75-147

Adoption règl. 573

75-148

- h) Avis de responsabilité de Me Claude Ayotte, pour M. Gaston Ricard. Re: Dommages à son véhicule-automobile.
- i) Avis de responsabilité de Me Yvan Godin pour M. René Gervais. Re: Blessures corporelles.
- j) Avis de responsabilité de M. Robert Rocheleau, 782, rue Berlinguet, Cité. Re: Dommages à ses arbres et arbustes.
- k) Avis de responsabilité de M. Paul St-Pierre, 568, rue
 Notre-Dame, Cité. Re: Dommages à sa clôture.
- 1) Avis de responsabilité de Mme Léon Tessier, 66, rue St-Irenée, Cité. Re: Dommages à sa clôture.
- m) Avis de responsabilité de l'Hydro-Québec. Re: Dommages à un poteau, rue Rochefort.
- n) Avis de responsabilité de la Banque de Montréal. Re: Dommages à une horloge extérieure.
- O) Avis de responsabilité de M. Roland Désilets, 271, rue Des Chatelets, Cité. Re: Dommages à sa haie.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28 avril 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

75-149

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 21 avril 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 21 avril 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Opérateur

machine comptable 2. Achat 4 feux signalisa-

1. Le comité demande d'ouvrir à nos employés de bureau un poste d'opérateur de machine comptable.

2. Le comité recommande l'achat de 4 feux de signalisation rotatifs avec accessoires, le tout devant être chargé au fonds de roulement.

Cours Institut de Police du Qué.

- 3. Le comité recommande au Directeur de Police-suppléant de faire sa demande à l'avance pour les cours de l'Institut de Police du Québec.
- Frais de transport
- 4. Le comité recommande que les mêmes frais de transport du Directeur de Police soient donnés au Directeur-suppléant.

Officier de liaison

5. Le comité recommande qu'une somme de \$5.00 par jour soit versée à l'officier de liaison de la Cour.

Directeur Récréation 6. Le comité recommande d'attendre la nomination du Directeur de la Récréation avant de procéder à l'engagement de 5 préposés au terrain de balle.

Prêter aréna J.-G. Talbot 7. Le comité recommande à la direction de l'aréna de prêter gratuitement l'Aréna Jean-Guy Talbot à l'Association des Loisirs des Policiers.

Réponse à C.S.R.V.F.

8. Le comité recommande à M. Jacques Bettez, Inspecteur en Bâtiment de répondre à la Commission Scolaire des Vieilles Forges concernant leur demande à l'école St-Joseph.

Achat moteur

9. Le comité recommande l'achat d'un moteur pour la machine à glace Zamboni.

Campagne de nettoyage

10. Le comité recommande que la campagne de nettoyage soit tenue du 5 au 10 mai 1975.

Journée d'étude 11. A.Q.T.E. Le comité recommande que M. Pierre Richard assiste à la journée d'étude de l'A.Q.T.E., laquelle se tiendra à Québec le 27 avril 1975.

CORRESPONDANCE:

- a) Conciliation de Caisse et Banque au 31 mars 1975.
- b) Rapport de M. Jacques Bettez sur échange de terrain proposé entre la Cité et le Gouvernement provincial.
- c) Trois (3) rapports de M. Jean-Marc Côté concernant le restaurant de l'aréna.
- d) Rapport de M. Paul Vallières sur l'entretien et les réparations.
- e) Sommaire des revenus et dépenses au 31 mars 1975.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-150

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 21 avril 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Adoption liste de

comptes

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 449-C, comportant des déboursés se totalisant à \$1,318,731.70, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

75-151

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

TRESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire

J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité

du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Serge Lefebvre,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

M. Omer Toupin,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

M. Ernest Boisvert,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Annulation art. 14, règls.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

565, 566, 567, 568, 569, 570 et 571

ET RESOLU: Que l'article numéro 14, des règlements numéros: 565, 566, 567, 568, 569, 570 et 571, soit et est annulé à toutes fins que de droit.

75-153

ADOPTE

M. J.-P.
Rousseau
délégué
Société Jeux
du Qué. Inc.

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise conjointement avec les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, Monsieur Jean-Paul Rousseau, vice-président du Comité organisateur des Jeux du Québec (été 1975), à agir comme délégué à la Société des Jeux du Québec Inc.

75-154

Appui de Cité
club nautique
Lac à la Tortue

75-155

ATTENDU QUE la municipalité de St-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue a été choisie comme site de la tenue des compétitions de navigation à voile lors des finales provinciales des Jeux du Québec (été 1975),

IL EST RESOLU: Que ce Conseil appuie la municipalité de la Paroisse St-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue dans ses démarches pour l'implantation d'un Club Nautique pour navigation à voile au Lac à la Tortue.

ADOPTE

Autorisation
Greffier
vente pour
taxes

75-156

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Trésorier autorisation enchérir vente pour taxes

75-157

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le trésorier de la Cité, M. Réjean Giguère, soit et est par la présente, autorisé à enchérir lors de la vente du 30 mai 1975, pour taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Garage Chs.
Turcotte
achat pneus
et tubes

75-158

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent la soumission de Garage Charles Turcotte & Fils Ltée, au montant de \$1,250.84, pour l'achat de pneus et tubes.

ADOPTE

Garage Chs. Turcotte achat pneus d'été

75-159

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent la soumission de Garage Charles Turcotte & Fils Ltée, au montant de \$412.25, pour l'achat de pneus d'été.

Adoption
règl. 574
égout & aqueduc
Boul. Des
Prairies



75-160

Autorisation Greffier convoquer ass. publique règl. 574

75-161

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 574, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$41,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, sur le Boulevard Des Prairies, de Frontenac à Gouin", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, de la rue concernée au règlement No. 574, pour jeudi, le 8 mai 1975, entre 7.00 et 9.00 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 574, décrétant un emprunt de \$41,000.00.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Subvention, évaluation foncière.
- b) Lettre de la Commission du Salaire minimum, Re: Facture No. 67934.
- c) Avis de responsabilité de M. Jacques Salois, 30, rue St-Pierre, Cité. Re: Bris de clôture.
- d) Avis de responsabilité de M. Marcel Trudel, 216, rue St-Philippe, Cité. Re: Dommages à deux épinettes bleues.
- e) Avis de responsabilité de M. Ramsay Guérin, 55, rue Langevin, Cité. Re: Fracture d'un bras de Mme Guérin.
- f) Avis de responsabilité de M. Jérémie Auclair, 421, Boul. Ste-Madeleine, Cité. Re: Dommages à sa clôture.
- g) Avis de responsabilité de Godin, Lacoursière & Zonato, pour M. Robert Gagnon, 136, rue Thibeau, app. 3, Cité. Re: Dommages à sa propriété par neige soufflée au cours de l'hiver.
- h) Avis de responsabilité de M. Guy-Paul Tessier, 240, rue Desbiens, Cité. Re: Dommages à ses arbustes.
- i) Avis de responsabilité de M. Emilien Veilleux, 71, rue Toupin, Cité. Re: Dommages à sa pelouse.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Male Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 mai 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-162

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 28 avril 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 28 avril 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

- M. Roland Desaulniers
- M. Ronald Marcoux

Aménagement du site Re: ski nautique

- 1. Le comité autorise son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers à signer l'entente protocolaire avec le Comité organisateur des Jeux du Québec, été 1975, au sujet de l'aménagement du site de ski nautique.
- Travaux préliminaires autorisés
- 2. Le comité autorise l'ingénieur, M. Marcoux, à faire exécuter les travaux préliminaires en conformité avec les ententes intervenues entre le Comité des Jeux du Québec 1975 et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Achat terrain rue Normand

3. Le comité recommande l'achat du terrain, rue Normand, des Entreprises Normandin, au coût de \$5,000.00, tel que l'adoption détenue du 19 novembre 1974.

2 nouveaux
puits

4. Le comité autorise l'ingénieur à soumettre, pour approbation, au Service de Protection de l'Environnement, les plans et devis pour 2 nouveaux puits.

Egouts et aqueduc

5. Le comité autorise le Greffier à demander des soumissions pour égouts et aqueducs sur les rues St-Philippe, St-Paul, Arseneau et Des Prairies.

Achat 4 tondeuses 6. à gazon

6. Le comité autorise l'achat de 4 tondeuses à gazon de Metropolitain Equipement, au prix total de \$686.00.

Egout, sur rue Latreille

7. Le comité autorise que les travaux d'égout, rue La Treille, soient exécutés à l'heure, par la firme Massicotte & Fils Ltée.

Terrain rue Père Breton 8. Le comité recommande l'expropriation avec possession préalable d'un terrain de Madame Tétreault, rue Père Breton.

Peinturer 14 systèmes de lumières

9. Le comité recommande de peinturer les 14 systèmes de lumières de circulation, si le coût de ces travaux est au budget.

Lumières: 10.X Le comité demande au Ministère de Transport du Québec intersections, gode changer son système de lumières de circulation aux Fusey, Thibeau et to intersections Fusey, Thibeau et Duplessis, considérant Duplessis

la jonction de 2 routes provinciales. /kut 15-190

Semaine de Sécurité Publique

11. Le comité recommande la tenue d'un kiosque aux Galeries du Cap pour la semaine de Sécurité Publique du 12 au 17 mai inclusivement à la condition qu'il n'y ait pas de temps supplémentaire à payer.

Achat de 200 oignons de tulipes 12. Le comité recommande l'achat de 200 oignons de tulipes vendus par la Légion Canadienne pour placer au cénotaphe du Parc Des Chenaux.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 avril 1975, soit et est adopté tel que lu par le GGreffier à la présente séance.

75-163

Sympathies

75-164

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Alfred Desrosiers, Proposé et appuyé unanimement ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

ATTENDU QUE les citoyens du Cap-de-la-Madeleine et de St-Louis-de-France, réclament le parachèvement du Boulevard Des Prairies, se raccordant au Chemin Masse; ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine ne tirera aucun revenu de ce prolongement, puisqu'elle est physiquement incapable d'installer des conduites d'égout et d'aqueduc dans ce secteur d'ici plusieurs années; ATTENDU QUE ledit parachèvement incluant l'asphaltage coûtera environ \$24,000.00 dollars.

IL EST PROPOSE par M. le Conseiller CLAUDE CHAMPOUX SECONDE par M. le Conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine prient l'honorable ministre de l'Agriculture et député de Champlain, Monsieur Normand Toupin, d'accorder à la municipalité une subvention de \$15,000.00 dollars à même le budget des travaux de voirie du comté, afin de lui permettre de compléter les travaux du boulevard Des Prairies via le chemin Masse.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une
partie du lot 387, cadastre officiel de la Paroisse
(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g.,
en date du 24 avril 1975, et portant le numéro D-839.

ADOPTE

Ministre Agriculture
subvention
travaux de
voirie
Boul. Des
Prairies via
Chemin Masse

75-165

Adoption d'un plan lot 387

75-166

Vente de terrain à Matériaux Gauvin Inc. site industriel

75-167

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Matériaux Gauvin Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain composé des lots Partie 422-C et Partie 421-E, mesurant environ 70 pieds de largeur par 240 pieds de profondeur et borné comme suit:

1.- En front au nord-est par les lots 422-C-8 et 421-E-4, rue Des Erables.

Au sud-est par le lot 422-C-35 propriété de Matériaux Gauvin Inc.

Au sud-ouest par les lots 422-C-26, 421-E-3 et Au nord-ouest par le lot 421-E-12 et partie 421 non subdivisée. Le tout formant une superficie d'environ 16,800 pieds carrés.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:-
 - Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les a) fins industrielles seulement;
 - Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis, soit le 422-C-35, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.
- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente de terrain à Atelier d'usinage J.J. Tremblay site indus-

triel

75-168

1.- En front au sud-est par la rue Dessureault.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Atelier d'Usinage J.J. Tremblay, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain composé des lots P-423 et P-422-C et mesurant environ 212 pieds par 200 pieds et borné comme suit:

Au nord-est par les lots 423-105 et 422-C-29 rue de l'escadrille.

Au sud-ouest par la ligne arrière des lots de la rue Des Erables et passant à 212 pieds d'icelle et

Au nord-ouest par le résidu du lot 422-C propriété de la Cité.

Le tout formant une superficie d'environ 42,400 pieds carrés.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente de terrain à Oxygen St-Maurice site indusProposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Oxygen St-Maurice Ltée, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain

triel

composé des lots Partie 423 et Partie 422-C et mesurant environ 212 pieds sur la rue Dessureault par environ 260 pieds sur la rue Des Erables et borné comme suit:

1.- Au nord-ouest par le lot 422-C-33 propriété de Trépanier & Frère.

Au nord-est par une partie des lots 422-C et 423.

Au sud-est par le lot 423-85, rue Dessureault et

Au sud-ouest par les lots 423-87 et 422-C-8 rue Des Erables.

Le tout formant une superficie d'environ 55,120 pieds carrés.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

, Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. André Verrette,

aux conditions normales d'une vente, dans notre parc indus

aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain

Vente de terrain à M. A. Verrette site industriel

75-170 amende far 15-317 composé des lots Partie 424-A et Partie 425-A mesurant environ 384 pieds par 200 pieds et limité comme suit:

1.- En front au sud-est par les lots 424-A-1 et 425-A-1 rue Dessureault.

Au sud-ouest par le lot 424-A-6 propriété de Asbestos Builders Co.

Au nord-ouest par une autre partie du 424-A propriété du vendeur et

Au nord-est par le lot 426-A-6 propriété de Sablière Ste-Marthe.

Le tout formant une superficie d'environ 76,800 pieds carrés.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Achat de cones de signalisation Safety Supply Co. Ltd

75-171

Achat chemises policiers Empire Shirt Mfg. Co. Ltd.

75-172

vente des lots 124-13 et 125-25

Information photographie aérienne

75-174

Avis de motion

75-175

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Safety Supply Co. Ltd, au montant de \$405.00, pour l'achat de

cones de signalisation.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Empire Shirt Mfg. Co. Ltd, au montant de \$1,155.45, pour l'achat de chemises pour les policiers.

ADOPTE

Cap Construction Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de la compagnie Cap Construction Ltée, pour la somme de \$1.00, les lots 124-13 et 125-25, ces lots étant compris dans l'emprise de la rue Père Breton.

> Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat normal d'une vente, et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et l'ingénieur à s'enquérir des prix pour les services de photographie aérienne.

ADOPTE

soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de mai 1975.

> (Signé) LIONEL RHEAULT Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-176

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA REFECTION DES CONDUITES D'EGOUT SUR LA 3e RUE ET LA RUE RADNOR."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de mai 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE REFECTION DE RUES QUI PRESENTENT UN ETAT D'URGENCE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de mai 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Commission Municipale du Québec, Re: Résolution, vente pour taxes.
- b) Lettre de l'Age d'Or Affilié St-Odilon, Re: Demande d'octroi.
- c) Lettre de l'Age d'Or St-Lazare, Re: Relevé des dépenses de 1974.
- d) Avis de responsabilité de M. Jacques Frenette, 504, rue Julien, Cité. Re: Dommages à une haie.
- e) Avis de responsabilité de Mme Augustin Robichaud, 185, rue Dessureault, Cité. Re: Dommages à sa clôture.

Avis de motion

75-177

- f) Avis de responsabilité de Mme Emile Thériault,
 70, rue Dorval, Cité. Re: Dommages à une rampe de ciment et la pelouse.
- g) Avis de responsabilité de Mme Alphonse Montplaisir, 14, rue De La Ferté, Cité. Re: Dommages à sa clôture.
- h) Avis de responsabilité de M. Jean Masson, 498, rue Julien, Cité. Re: Dommages à la clôture et bris d'un arbuste.
- i) Avis de responsabilité de MM. Georges et Charles Haddad,
 245, Boul. St-Paul, Cité. Re: Dommages au sous-sol
 lors de la fonte subite de la neige soufflée.
- j) Avis de responsabilité de Mme Thérèse Lamarre, 30, rue Crevier, Cité. Re: Dommages à des pins Mugho et à la pelouse par de la neige soufflée au cours de l'hiver.
- k) Avis de responsabilité de M. Jean-Louis Savard, 101, rue Mgr. Comtois, Cité. Re: Dommages à son terrain lors du déneigement au cours de l'hiver.
- 1) Avis de responsabilité de M. Rosaire Pepin, 135, rue Aubuchon, Cité. Re: Dommages à la clôture par le souffleur au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement numéro 574, tenue jeudi, le 8ième jour de mai 1975, à compter de 7.00 heures p.m., laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du ler mai 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 574, concernant un emprunt de \$41,000.00 dollars, pour travaux d'aqueduc et d'égout, sur le boulevard Des Prairies, de Frontenac à Gouin.

Présidée par Monsieur le Conseiller CLAUDE CHAMPOUX l'assemblée fut déclarée ouverte à 7.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 574, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 574, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de mai 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal (

CLAUDE CHAMPOUX

Président de l'assemblée

Conseiller de la Cité

ÇANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 mai 1975, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 5 mai 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

75–178

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX procès verb. Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

proces verb ass. publique regl. 574

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 8 mai 1975, concernant l'adoption du règlement No. 574, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

75-179

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 5 mai 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Recommandations acceptées Comm. Urb.

1. Le comité accepte les recommandations 1, 2 et 3 de la réunion du 8 avril 1975 et celles de 1 à 9 inclusivement de la réunion du 29 avril 1975, de la Commission d'Urbanisme de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Soumissions Re: fleurs

 Le comité recommande à l'acheteur de demander des soumissions pour des fleurs dans les parcs.

Engagement
M. Fr. Landry

3. Le comité recommande l'engagement de M. François Landry au poste de Directeur à la Récréation, pour une période d'une année.

Entente signée par M. le Gérant 4. Le comité recommande au gérant de signer l'entente entre l'Association éducative et récréative des aveugles et la bibliothèque publique du Cap-de-la-Madeleine.

Location terrain

5. Le comité recommande de louer au mois, à la compagnie D.C.B., pour la somme de \$40.00 par mois, un terrain vacant sur la rue Houssard.

Grief accepté

6. Le comité accepte le grief de Mlle Micheline C. Brûlé.

Classique Inter. de canots 7. Le comité accepte de prêter "seulement l'aréna et le terrain" et ce, gratuitement, à l'organisation de la Classique Internationale de Canots, le lundi, ler septembre 1975.

Engagement 5 hommes

8. Le comité recommande l'engagement de 5 hommes d'entretien pour le terrain de balle.

Entente renouvelée

9. Le comité recommande le renouvellement de l'entente pour la concession du restaurant du Parc Rochefort ainsi que l'entretien du terrain de baseball à M. Jean Lacoursière.

Vente de terrains (option) site industriel

10. Le comité recommande de vendre les terrains optionnés dans le parc indutriel, considérant que 3 détenteurs d'option n'ont pas répondu à l'avis de M. Jacques Bettez, en date du 17 mars 1975.

arrosage des ormes

11. Le comité recommande l'arrosage des ormes au prix de \$5.00 chacun, de la compagnie Yvon Fournier Ltée.

Améliorations et ameublement bureau touristique

12. Le comité recommande au trésorier de verser, sur production des factures, la somme de \$750.00 à la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine pour améliorations intérieures et extérieures du bureau touristique, et de lui verser également l'octroi statutaire budgeté pour l'ameublement dudit bureau touristique.

Piscines privées

Poteaux d'arrêt

Etude de circulation

Aménagement coin St-Laurent et Houssard 13. Le comité recommande à l'ingénieur de ne plus faire le remplissage de piscines privées et de ne fournir aucun équipement aux constructeurs de piscines.

- 14. Le comité recommande au Directeur de Police suppléant de poser 4 pôteaux d'arrêt à l'intersection des rues De Grandmont et Des Erables.
- 15. Le comité recommande au Directeur de Police suppléant une étude de circulation coin des rues Rochefort et Patry.
- 16. Le comité recommande à l'ingénieur municipal d'inclure dans un futur règlement l'aménagement à l'intersection des rues St-Laurent et Houssard.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport du trésorier pour avril 1975
- b) Rapport de M. Jacques Bettez sur le rôle d'évaluation
- c) Offre de la Protection Civile du Québec d'assister à Arnprior, du 9 au 12 juin 1975, à un cours de formation.

Adoption rapport de comité

75-180

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 5 mai 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

75-181

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 450-C, comportant des déboursés se totalisant à \$177,075.33, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption
listes de comptes
450-1C & 450-2C

75-182

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 450-1C et 450-2C, comportant des déboursés se totalisant à \$1,274.95, soient et sont adoptées pour paiement.

Sympathies

75-183

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle	Diane Leblanc,	Prop.	par Cons	JP. Lavergne
Μ.	Jean-Guy Paquette,	Prop.	par Cons	JP. Lavergne
Μ.	Bruno Richard,	Prop.	par Cons	0. Vallières
Μ.	Oscar Mélançon,	Prop.	par Cons	L. Lavergne
Mme	Alex Desrosiers,	Prop.	et Appuyé	unanimement
М.	André Gauthier,	Prop.	par Cons	O. Vallières
Mme	Réal Beaudoin,	Prop.	par Cons	JC. Beaumier
M.	Arthur Veillette,	Prop.	par Cons	. C. Champoux
Μ.	Jean Poirier,	Prop.	par Cons	L. Lavergne
M.	Avila Leblanc,	Prop.	par Cons	JP. Lavergne
Mme	Adrien Gendron,	Prop.	par Cons	. L. Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 563

75-184

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 563, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'en-registrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 avril 1975 et portant le numéro D-889.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 307-309 307-310

75-185

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots: 387-309 et 387-310, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 mai 1975 et portant le numéro D-891.

Adoption d'un plan lots 134-409-134-409-10, 134-409-11 134-409-14

75-186

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 134-409, 134-409-10 et des lots 134-409-11 et 134-409-14, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 avril 1975 et portant le numéro D-771.

ADOPTE

Vente de terrain à Boisclair & Frère Inc. site indus-

75-187

triel

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Boisclair & Frère Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain connu comme étant une Partie non subdivisée du lot 421-E, mesurant environ 325 pieds de largeur par une profondeur d'environ 190 pieds et borné comme suit:

1.- En front au nord-est par resolution
Au sud-est par une autre de Matériaux Gauvin Inc.

Au sud-ouest par le lot En front au nord-est par le lot 421-E-4, rue Des Erables. Au sud-est par une autre partie du lot 421-E, propriété

Au sud-ouest par le lot 421-E-12, propriété de l'acquéreur.

Et au nord-ouest par le lot 421-E-7, voie d'évitement du C.P.R.

- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:-
 - Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis, soit le 421-E-12, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.
- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Vente de terrain à M. Jos Vaugeois site industriel

75-188

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la présente résolution annule à toutes fins que de droit la résolution No. 68-27 (Yvon Bouillé).

1.- Que ce Conseil vende à M. Jos Vaugeois, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, le lot 423-97, mesurant 50 pieds par 150 pieds.

Le tout formant une superficie de 7,500 pieds carrés.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition exprésse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Annulation résol. 75-163-10

75-189

Demande au Min. des Transports du Québec, changer système de lumières de circulation, intersections routes 138 et 157

75-190

Achat terrains du Canadien Pacifique lots: 415-1-18, 415-15 et 427

75-191

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 75-163-10, soit et est annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

ATTENDU QUE le système de lumières de circulation existant à l'intersection des routes 138 et 157 (ex-2 et 19) est la propriété du Ministère des Transports du Québec, il a été construit par l'ex-Ministère de la Voirie en 1947 et renové au cours de l'année 1959.

ATTENDU QUE cette installation est devenue vétuste et désuète et même dangereuse puisque nous avons dû y effectuer une réparation d'urgence.

En conséquence, il est:

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande au Ministère des Transports du Québec de changer son système de lumières de circulation aux intersections Fusey, Thibeau et Duplessis, considérant la jonction de 2 routes provinciales.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter du Canadien Pacifique, les lots suivants:-

- a) Le lot 415-1-18 du cadastre revisé ayant une superficie de 345,755 pieds carrés;
- b) Le lot 415-15 du cadastre revisé ayant une superficie de 42,214 pieds carrés;
 - Cette offre est faite pour un montant de \$0.05 (5 cents) le pied carré, formant un montant total de \$19,398.45.
- c) La Cité du Cap-de-la-Madeleine est disposée à acquérir pour le prix de \$1.00 (Un dollar) tout le terrain que la venderesse possède sur le lot 427, sauf à distraire la partie utilisée pour les voies ferrées.

Adoption règ1. 371-34 zonage

75-192

Greffier convoquer ass. publique règl. 371-34

75-193

Avis de motion

75-194

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-34, intitulé:

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, des zones concernées au règlement No. 371-34, pour jeudi, le 22 mai 1975, à compter de 7.00 heures p.m., relativement à l'adoption dudit règlement.

ADOPTE

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 524, A L'ARTICLE 12".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l2ième jour du mois de mai 1975.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Léo Montambeault, 591, rue Notre-Dame, Cité. Re: Dommages à sa voiture lorsqu'une partie de la chaussée à cédé sous cette dernière.
- b) Avis de responsabilité de Mme Kay Bernstein, 105, rue Charbonneau, Cité. Re: Dommages à la haie.
- c) Avis de responsabilité de M. Yvon Asselin, 167, rue Guillet, Cité. Re: Bris de son trottoir.

- d) Avis de responsabilité de Mme Solange M. Gamache, 430, rue Montplaisir, Cité. Re: Dommages à son parterre par la neige soufflée au cours de l'hiver.
- e) Avis de responsabilité de M. John O'Grady, 181, rue Mère Gamelin, Cité. Re: Dommages à son parterre par les employés du déneigement au cours de l'hiver.
- f) Avis de responsabilité de M. Jean-Pierre Girard, 658, rue Barkoff, Cité. Re: Dommages aux arbustes par de la neige soufflée au cours de l'hiver.
- g) Avis de responsabilité de Mme Rosaire Guérin, 47, rue Ste-Madeleine, Cité. Re: Dommages à la pelouse.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 20 mai 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

verbal

75-195

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 mai 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 12 mai 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant,
et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Octroi \$500. C. Fêtes Nat. 1. Le comité recommande au trésorier de verser au Comité des fêtes nationales la somme de \$500.00 pour octroi 1975.

4 arrêts à l'étude

2. Le comité recommande de porter à l'étude les 4 arrêts à l'intersection de Gouin et Des Prairies

Flèches enlevées 3. Le comité recommande d'enlever les flèches "virage à droite en tout temps" à l'intersection des rues Fusey et Rochefort.

Achat de chlore liquide 12%

Teela Market Surveys Re:

- fin activités aréna
- Terrain non vendu

mutations

- Sommation
 Cour Municipale
- Heures d'arrosage
- Association travaux publics
- \$0.50 par heure 1 temps supplémentaire

- 4. Le comité recommande l'achat de chlore liquide à 12% de Produits Sanitaires Noblesse Inc., au prix de \$0.74 le gallon.
- 5. Le comité recommande au gérant de signer la convention Teela Market Surveys pour la compilation des mutations enregistrées, au coût de \$0.50 par mutation.
- 6. Le comité recommande de fermer les activités sur glace à l'aréna.
- 7. Le comité ne recommande pas de vendre le terrain voisin des tours d'électricité à M. Jacques Tessier.
- 8. Le comité recommande au gérant, M. Roland Desaulniers, de représenter la Cité concernant la sommation numéro 22543 de la Cour Municipale de Trois-Rivières.
- 9. Le comité recommande au gérant d'aviser, par avis public dans les journaux, que les heures d'arrosage de pelouses et de jardins se feront uniquement entre 19 et 21 heures.
- 10. Le comité recommande à l'ingénieur municipal d'assister, mercredi, le 21 mai 1975, au Séminaire de l'Association des Travaux Publics d'Amérique.
- 11. Le comité recommande de payer \$0.50 pour chaque heure supplémentaire aux hommes d'instrument lorsque ces derniers auront à utiliser leur automobile pour le remisage des instruments.

12. CORRESPONDANCE:

- a) Compilation du rôle d'évaluation pour l'année 1975.
- b) Conciliation Caisse et Banque au 30 avril 1975.
- c) Renouvellement de la Convention collective de l'Association Internationale des machinistes et des travailleurs de l'Aéroastronautique.
- d) Service du placement étudiants, accusé réception projet numéro 0220.
- e) Jacques Frenette.
- f) Temps supplémentaire à la Police.
- g) Sommaire des dépenses en pièces et salaires à l'entretien et aux réparations de la machinerie pour avril 1975.
- h) Rapport sur le personnel de la récréation.
- i) Projet de diverses dépenses à capitaliser.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport

75-196

de comité

Adoption liste de comptes

75-197

Sympathies

75-198

Vente de terrain Delphis

L'Heureux Inc. site industriel

75-199

anendee

1.-

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que le rapport de la séance de comité, tenue ET RESOLU: le 12 mai 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 451-C, comportant des déboursés se totalisant à \$68,481.48, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier Μ. Robert Gélinas,

Raymond Buissière, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Que ce Conseil vende à Delphis L'Heureux Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain composé des lots Partie 422-C et Partie 421-E mesurant environ 290 pieds le long de la rue Des Erables par environ 212 pieds de profondeur et limité comme suit:

En front au sud-ouest par les lots 421-E-4 et 422-C-8 rue Des Erables;

en profondeur au nord-est par une autre partie des lots 422-C et 421-E propriété de la Cité;

d'un côté au nord-ouest par le lot 421-E-10 rue Des Commandants:

et de l'autre côté au sud-est par le lot 422-C-37 propriété de Lucien Roy.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra cétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Dollard Construction égout et aqueduc règl. 571 (phase A)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent la soumission de Dollard Construction, au montant de \$88,216.24, pour travaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Arseneau, St-Paul et St-Philippe, règlement No. 571 (phase A) et Boulevard Des Prairies, règlement No. 574.

75-200

règl. 574

ADOPTE

Engagement Serv. Police employés à l'essai ou recrues

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: D'engager au Service de la Police, à compter du ler juin 1975, à titre d'employés à l'essai ou recrues, aux termes et condition ci-après:

684

Messieurs:

Alain Giguère
Marcel Simard
Serge Coulombe
Louis Lavigne

Rosaire Houde

La période de six (6) mois d'essai ou d'entraînement de ces employés ne comprend pas le temps passé à l'extérieur du Service de la Police, à l'Institut de Nicolet ou ailleurs.

Les employés à l'essai ici concernés, acceptent comme conditions d'emploi les termes de leur engagement et tous et chacun reconnaissent en avoir pris connaissance au préalable.

ADOPTE

Services Protection Env. diligence pour approbation de plans

75-202

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande aux Services de Protection de l'Environnement, Ministère des Affaires Municipales de faire diligence dans l'approbation des plans numéros:

E-591, rue Des Estacades, E-597, rue Odgen, E-598, rue De Callières, E-599, rue Chapleau, E-600, rue Joly, E-601, rue Mousseau, E-602, rue Taillon, E-603, rue De Callières, E-604, rue Flynn, E-605, rue De Boucherville, E-606, rue Ross, envoyés aux Services de Protection de l'Environnement le 8 mars 1975. (Dossier 1270-AE-57).

ADOPTE

Adoption
regl. 524-A
chiens
(amende pour
contravention)

75-203

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le règlement No. 524-A, intitulé:

"Règlement amendant l'article 12 du règlement No. 524
concernant les chiens dans les limites de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine" (amende pour contravention), soit
et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente
séance.

Avis de motion

75-204

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 423-B, A LARTICLE 9-A"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de mai 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR DIVERS DEPARTEMENTS MUNICIPAUX".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de mai 1975.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un rèlglement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX D'EGOUT ET D'AQUEDUC SUR LES RUES DE L'ESCADRILLE, DE L'AEROPORT ET DES COMMANDANTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de mai 1975.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-205

Avis de motion

75-206

Avis de motion

75-207

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE BORDURES ET DE PAVAGE DE RUES, SUR LES RUES DE L'ESCADRILLE, DE L'AEROPORT ET DES COMMANDANTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de mai 1975.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Mme Solange Leclerc, 3870, rue De La Sapinière, Trois-Rivières. Re: Demande de subvention pour enfants déficients.
- b) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Lionel Raymond "Taverne Fusey Enrg., pour le bénéfice de lui-même et Denis Déziel ont demandé un permis de taverne.
- c) Avis de responsabilité de M. Constant Toupin, 96, rue St-Jean-Baptiste, Cité. Re: Dommages au sous-sol par tuyaux dégout déversés.
- d) Avis de responsabilité de Mme Pierre Richard, 96, rue St-Laurent, Cité. Re: Dommages à la pelouse au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées, au règlement No. 371-34, tenue jeudi, le 22 mai 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 15 mai 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 371-34, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le Conseiller ONIL VALLIERES l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures p.m., précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: MM. Jacques Bettez, Inspecteur en Bâtiment, le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement UNE (1) heure après la lecture du règlement No. 371-34, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement No. 371-34, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-34, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mai 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

2688_{ANADA}

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 mai 1975, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

verbal

75-208

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 mai 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption proces verbal ass. publ. regl. 371-34

75-209

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 22 mai 1975, concernant l'adoption du règlement No. 371-34, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-210

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Siméon Lacasse, Prop. par Cons. Laurent Lavergne M. Célestin Leboeuf, Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Min. Aff.Mun. intervention auprès Serv. Prot. Env. plan 1270-Ae57

75-211

CONSIDERANT que le nombre de logements disponibles est en deça de la moyenne au Cap-de-la-Madeleine et qu'il y aura pénurie d'ici peu si nous ne pouvons ouvrir de nouveaux secteurs à la construction d'habitation;

CONSIDERANT que le projet de développement qui nous préoccupe se réfère à votre dossier 1270-AE-57, lequel a été déposé pour approbation il y a plus d'un an;

Il est proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil prie le Ministre des Affaires municipales d'intervenir auprès des Services de la Protection de l'Environnement afin de hâter les procédures d'approbation dont nous avons un urgent besoin.

ADOPTE

Vente de terrain à Benoît Hélie Inc., site industriel

75-212

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Benoît Hélie Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un terrain situé sur la rue de l'Escadrille mesurant environ 150 pieds de largeur par 212 pieds de profondeur connu comme étant une partie du lot 422-C et limité comme suit:

1.- En front au nord-est par le lot 422-C-29 rue de l'Escadrille; au sud-est par une autre partie du lot 422-C propriété de Tremblay & Fils Enrg.;

au sud-ouest par la ligne arrière des emplacements de la rue Des Erables;

et au nord-ouest par une autre partie du lot 422-C restant la propriété du vendeur.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la

vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé su prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Autorisation
Min. Aff. Mun.
emprunter
fonds de
roulement

75-213

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'autorisation d'emprunter du fonds de roulement la somme de \$69,640.00, pour l'achat et la construction des articles suivants:

3 camionnettes	\$15,000.00
3 camions	\$50,000.00
l scie rotative gazoline	\$ 600.00
14 paires de draperies	\$ 540.00
Construction bandes patinoire	\$ 3,500.00
	\$69,640.00

ADOPTE

Fonderie Grand'Mère Ltéé grilles, cadres et trappes

75-214

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Grand'Mère Ltée, au montant de \$5,210.00, pour l'achat de cadres, grilles et trappes.

Adoption d'un plan lot 550

75-215

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 16 mai 1975, et portant le numéro D-3422.

ADOPTE

Annulation

rés. 75-173

75-216

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 423-G, intitulé:

ET RESOLU: Que la résolution No. 75-173, soit et est annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Adoption règlement

No. 423-G

75-217

"Règlement abrogeant le règlement 423-B concernant les heures d'arrosage de gazons, parterres et jardins", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption regl. No. 575

75-218

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Que le règlement No. 575, intitulé: ET RESOLU:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$112,000.00 pour l'aménagement au Poste de Police et l'achat d'équipements pour divers services de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Greffier autorisation convoquer ass. publ. règl. 575

75-219

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 575, pour jeudi, le 5 juin 1975, entre 19.00 et 21.00 heures, relativement à l'adoption du règlement No. 575, décrétant un emprunt de \$112,000.00.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre et résolution de la Cité de Drummondville demandant à la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'appuyer cette dernière auprès du Ministère des Affaires Municipales concernant la conservation des arbres.
- b) Lettre du Ministère des Transports du Québec avertissant que la Cité empiète le domaine public sur la route 138 à Ste-Marthe du Cap.
- c) Avis de responsabilité de M. et Mme Onil Gélinas, 485, rue Milot, Cité. Re: Dommages à la haie au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Desaulner

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la rue concernée au règlement numéro 575, tenue jeudi, le 5ième jour de juin 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 29 mai 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 575, concernant un emprunt de \$112,000.00 dollars, pour de l'aménagement au Poste de Police et l'achat d'équipements pour divers services de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le Conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée ainsi que Monsieur le Conseiller Lionel Rheault.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 575, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 575, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de juin 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

JEAN-PAUL LAVERGNE

less

Président de l'assemblée

Conseiller de la Cité

394 CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 juin 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

rocès Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE erbal

75-220

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 mai 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption proces verbal ass. publ. regl. 371-32

75-221

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 23 décembre 1974, concernant l'adoption du règlement No. 371-32, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption proces verbal ass. publ. regl. 575

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-222

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 5 juin 1975, concernant l'adoption du règlement No. 575, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 26 mai 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Rencontre "Club des 100" Le Comité accepte de rencontrer le bureau de direction du "Club des 100" du Cap-de-la-Madeleine Inc." lundi, le 2 juin 1975, à 19.30 heures.

Engagement Mlle Louise Gauvin

Le comité recommande l'engagement de Mlle Louise Gauvin au poste d'opératrice de machine comptable au salaire et aux conditions prévus à la convention collective de travail.

Arrêt obligatoire rue St-Maurice

Le comité recommande au Directeur de Police de mettre un arrêt obligatoire sur St-Maurice, direction sud, coin De Grandmont.

Arrêt obli- 4. gatoire rue St-André

Le comité accepte la recommandation de la Police pour un arrêt obligatoire sur St-André, direction est-ouest, coin Mgr. Comtois.

Pose d'une flèche verte

5. Le comité recommande au Directeur de Police de poser une flèche verte donnant une priorité de passage pour un temps limité afin de tourner à gauche à l'intersection Thibeau-Berlinguet.

Congrès Chefs d'incendie du Québec

Le comité recommande à M. François Darche d'assister au 6. congrès des Chefs d'incendie du Québec, à Rivière-du-Loup, du 8%juin au 11 juin 1975.

Terrains de balle

Le comité accepte la recommandation du 21 juin 1975, de 7. M. François Landry, relativement aux terrains de balle La Ferté et Ste-Bernadette.

Engagement de 3 surveillants

Le comité recommande l'engagement de trois (3) surveillants 8. de la Vigilance dans les parcs, durant les mois de juin, juillet et août 1975.

Arrêts obli-9. gatoires à 4 intersections

Le comité recommande au Directeur de Police de mettre des arrêts obligatoires aux 4 coins des intersections suivantes: Patry-Rochefort, Patry-St-Laurent et Des Erables Dessureault.

CORRESPONDANCE:

- a) Présentation des états financiers 1974.
- b) Rapport des dépenses du référendum du règlement no. 564.
- c) Décision du Commissaire enquêteur, M. Conrad Rochette, Re: Monique Roux.
- d) Nomination de Me Marcel Chartier, arbitre du grief de promotion (Mme Jacqueline Larivière).
- e) De M. Roland Pratte, lettre de félicitations au Service des Incendies.
- f) Lettre de Mme Solange Leclerc.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité 26/5/75

75-223

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 mai 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 2 juin 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Résolution Drummondville

Jeux du Québec

Contrat Canot-Kayak

Congrès O.M.A. Re: trésorier

- 1. Le comité reporte à l'étude la résolution de la Cité de Drummondville sur la conservation des arbres.
- 2. Le comité recommande à l'ingénieur d'accéder à la demande des Jeux du Québec. (Re: Lettre du 28 mai 1975).
- 3. Le comité recommande d'octroyer le contrat à la compagnie "Noël St-Louis Inc.", pour la construction de l'entrepot et le chalet pour le Canot-Kayak, au coût de \$35,250.00
- 4. Le comité recommande au trésorier d'assister au congrès des O.M.A., à Val D'Or, du 10 au 13 juin inclusivement.

Ruelle 420-276, 287 et 298 5. Le comité recommande d'accéder à la recommandation de M. Jacques Bettez, e.a., au sujet de la ruelle 420-276, 287 et 298, mais de vérifier si tous les propriétaires concernés ont signé l'accord.

Salaire de la bibliothécaire

6. Le comité recommande de porter le salaire de la responsable de la bibliothèque à \$140.00 par semaine à compter du ler janvier 1975.

Stage de formation

7. Le comité recommande au Directeur de la Récréation de prêter gratuitement le Centre Culturel à la Chambre de Commerce du Cap, les 16 et 17 juin 1975, pour un stage de formation.

Feux de broussaille

8. Le comité recommande au Directeur des Incendies de faire réparer le réservoir du camion no. 22 pour les feux de broussaille.

Salaire minimum \$84.50

9. Le comité recommande de porter le salaire à \$84.50 aux employés de bureau ayant moins de 6 mois d'expérience.

Nomination par intérim

10. Le comité nomme, par intérim, M. François Darche au poste de Directeur de la Police et des Incendies.

Amélioration système de lumières 11. Le comité recommande d'améliorer le système de lumières coin Berlinguet et Thibeau et de confier les travaux à Gendron Electrique Inc., pour la somme de \$1,325.00 suivant la cotation du 29 mai 1975.

Engagement

M. Bruno Dallaire

12. Le comité recommande l'engagement, à l'essai de 6 mois, de M. Bruno Dallaire au salaire de \$198.00 par semaine, au poste de contremaître de l'aqueduc.

CORRESPONDANCE:

- a) Rencontre avec le "Club des 100 du Cap-de-la-Madeleine Inc."
- b) Rapport de Roger Pominville Ltée sur le choix du Directeur de la Récréation.
- c) Lettre de la compagnie d'assurance-vie Crown (service de la Police).
- d) Temps supplémentaire à la Police, du 25 au 31 mai 1975.
- e) Modèle de l'Intervention du Service de la Récréation.
- f) Suggestion pour le paiement des entrées aux piscines.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

2698

Adoption rapport de comité 2/6/75

75-224

Adoption liste de comptes 452-C

75-225

Sympathies

75-226

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2 juin 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 452-C, 1,2,3,4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$175,084.50, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Marcel Filteau,
Mme Gérard Bédard,
Mme Victor Gagnon,
Mme Adolphe Roof,
M. Alfred Corbin,
Mme Mercédès Guimond,
M. Othoniel Demers,
M. Robert Garceau,
M. Paul Normand,

Mme Adélard Blier,

Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Prop. par Cons. O. Vallières
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. C. Champoux
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. L. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

CONSIDERANT que les rues Fusey, St-Laurent et Ste-Madeleine sont des artères à caractère provincial et numérotées "138"; CONSIDERANT que la rue Thibeau est une artère à caractère provincial et numérotée "157";

IL EST PROPOSE, APPUYE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil demande à l'honorable Ministre des Transports de poser de l'asphalte dite couche d'usure sur les routes 138 et 157, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable Normand Toupin, député de Champlain.

ADOPTE

Ministre des Transports poser asphalte couche d'usure routes 138,157

75-227

Adoption d'un plan lot 412-57

75-228

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 412-57, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 mai 1975, et portant le numéro D-939.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 422-C et 423

75-229

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C et 423, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 22 mai 1975, et portant le numéro D-1013.

ADOPTE

Adoption
d'un plan
lots:
426-B

et 427

75-230 Innulée par 75-319 Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 426-B et 427, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 mai 1975, et portant le numéro D-1034.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU:, Que le Conseil accepte:

- a) La correction des lots 420-114-1, 420-115-1, 420-116-1, 420-128-1 et 420-129-1.
- b) L'annulation des lots 420-114-1, 420-115-1, 420-116-1, 420-128-1, 420-129-1, 420-130, 420-130-1, 420-131, 420-131-1, et d'une partie non subdivisée des lots 420-129 et 420-132.
- c) L'ajouté du lot 649.

Tel que montré sur un plan préparé par M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre, en date du 26 mai 1975.

ADOPTE

Conseil acceptation l'ajouté du lot 649

75-231

C.P.R. autorisation conduite aqueduc voie évitement

75-232

Wayagamak

Env. ing. soumettre plans et devis, deux bassins eaux

Ser. Protection

75-233

pluviales

Ministères Affaires Sociales et Education aide aux déficients et handicapés

75-234

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que demande soit faite à la compagnie Canadien Pacifique d'obtenir l'autorisation de poser une conduite d'aqueduc de 10 pouces de diamètre sous la voie d'évitement de la "Wayagamak" au milage 0.00 tel que montré sur le plan A-573-2, en date de juin 1974.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES ET RESOLU: Que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à soumettre aux Services de Protection de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour la construction de deux (2) bassins de rétention d'eaux pluviales dans la partie nord de la Cité.

ADOPTE

CONSIDERANT qu'il existe plusieurs associations de parents dans diverses institutions spécialisées pour enfants déficients physiques ou mentaux, qui se plaignent du manque de ressources qui leur permettraient de faire profiter les enfants handicapés, de loisirs capables de les valoriser et de favoriser leur intégration sociale en leur permettant de vivre des expériences propices à leur épanouissement et d'accroître leur potentiel individuel et collectif; ATTENDU que ces associations de parents font pression sur les municipalités pour obtenir les fonds nécessaires ou des programmes particuliers pour le bénéfice de leurs protégés; ATTENDU que les municipalités n'ont pas les ressources humaines et financières indispensables pour répondre convenablement aux exigences spéciales que requiert cette catégorie de citoyens déficients ou handicapés;

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé Unanimement

Que ce Conseil recommande avec insistance aux autorités gouvernementales, plus spécialement aux Ministères des Affaires Sociales et de l'Education, de faire en sorte, que ces catégories de personnes défavorisées, qui déjà reçoivent de ces ministères les services essentiels, bénéficient également du supplément nécessaire à leurs activités parascolaires spécialisées sans devoir émerger au budget des municipalités déjà insuffisant. Que copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable Normand Toupin, député de Champlain.

Adoption règl. 576

75-235

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 576, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$75,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, sur les rues De L'Escadrille, De L'Aéroport et Des Commandants", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation
Greffier convoquer ass.
publique
règl. 576

75-236

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 576, pour jeudi, le 19 juin 1975, à compter de 19.00 heures, relativement à l'adoption dudit règlement.

ADOPTE

Adoption règl. 577



75-237

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 577, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$86,000.00 dollars pour travaux de fondation et de construction de bordures et de pavage de rues, sur les rues De L'Escadrille, De L'Aéroport et Des Commandants", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation
Greffier convoquer ass.
publique
règl. 577

75-238

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 577, pour jeudi, le 19 juin 1975, à compter de 19.00 heures, relativement à l'adoption dudit règlement.

Avis de motion

75-239

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES ET DE PAVAGE DE RUES, SUR LES RUES BELLEVUE ET MARIE LE GALO."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de juin 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER L'INSTALLATION DES SERVICES DE L'EGOUT ET DE L'AQUEDUC SUR LES RUES BELLEVUE ET MARIE LE GALO."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de juin 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LA REFECTION DES CONDUITES PRIN-CIPALES D'EGOUT SUR LES RUES DU PASSAGE ET PERE JOYAL."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de juin 1975.

Avis de motion

75-240

Avis de motion

75-241

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de M. Jean-Guy Trépanier, 729, rue Thibeau, Cité, demandant les services d'aqueduc et d'égout sur la rue Bellevue.
- Avis de responsabilité de M. et Mme Léo-Paul Halley,
 42, rue St-Alphonse, Cité. Re: Dommages à leur demeure par le refoulement des égouts.
- c) Avis de responsabilité de M. René Lapointe, 234, rue Gouin, Cité. Re: Dommages à son terrain au cours de l'hiver.
- d) Avis de responsabilité de M. Gaétan Ayotte, 1065, rue Thibeau, Cité. Re: Dommages au gazon lors du déblaiement au cours de l'hiver.
- e) Bref d'assignation de la Cour Provinciale. Re: Houle Immeubles Inc. vs Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

. Le Maire 2704

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, le 16 juin 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 9 juin 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans 75-242 le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption rapport de comité Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-243

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 9 juin 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 9 juin 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

non changées

Dates de Fêtes 1. Le comité ne recommande pas de changer le jour de la fête de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération.

Terrain refusé

MM. Marcoux et Bettez symposium

Mme Denise
Plourde
Système

Re: Fréquentation des piscines

- 2. Le comité ne recommande pas de vendre un terrain dans le parc industriel pour une brasserie.
- 3. Le comité accepte que Messieurs Ronald Marcoux et Jacques Bettez se rendent au symposium de l'Association Canadienne de l'Urbanisme les 18, 19 et 20 juin 1975.
- 4. Le comité accède à la demande de Monsieur François Landry. Re: Sa lettre du 4 juin 1975: Madame Denise Plourde.
- 5. Le comité accepte le système suggéré pour la fréquentation des piscines tel que recommandation du Service de la Récréation, en date du 2 juin 1975.
- 6. Correspondance:
 - a) Présentation des dépenses du budget au 31 mai 1975;
 - b) Temps supplémentaire à la Police;
 - c) Coût des arbitres, marqueurs et statisticiens pour
 - le hockey, saison 1974-1975;
 - d) Lettre du Service de la Récréation du 7 juin 1975, Re: Michel Desbiens;
 - e) Copie de lettre de M. J.-A. Roy, Re: Pollution Electro Refractories et Abrasives Canada Ltd;
 - f) Conciliation Caisse et Banque.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A Gérant et Greffier municipal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 453-C, 1, 2, 3 et 4, comportant des déboursés se totalisant à \$253,466.58, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

75-244

Adoption

liste de

comptes

453-C

75-245

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Ciré du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Exalphia Marchand, Prop. par Cons. J.-P. Lavergne ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTI

Félicitations M. Marcel

75-246

Lebel

sous-louer local rue

Acceptation Serv. Social

75-247

Dorval

M. le Maire signer protocole d'entente avec Jeux du Québec

75-248

Comm. Scolaire immeuble rue Droval pour service de la Récréation

75-249

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que ce Conseil félicite chaleureusement Monsieur Marcel Lebel, pour sa nomination comme président de la Ligue de Hockey Junior "A" du Québec.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil consent que le Service Social de la Mauricie Inc., sous-loue les locaux de la rue Dorval à la firme Pluritex Inc.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que son honneur le Maire soit autorisé à signer le protocole d'entente tel que demandé par Monsieur Maurice Bossé des Jeux du Québec, dans sa lettre du 11 juin 1975.

ADOPTE

ATTENDU que la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine possède un immeuble désaffecté, rue Dorval, lequel servait antérieurement de bureaux pour la Commission Scolaire locale; ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est actuellement à effectuer une réforme en profondeur de son service à la récréation, et partant, il est à la recherche de locaux convenables pour loger ce service;

IL EST PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine serait intéressée à acquérir à des conditions spécialement avantageuses cet immeuble de la Commission Scolaire, si cette dernière consent à en disposer.

Si toutefois, cet immeuble n'est pas à vendre, la Cité désirerait connaître les conditions de location possible pour une période indéfinie.

Adoption d'un plan lot 122

75-250

Avis de

motion

75-251

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 122, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 23 mai 1975 et portant le numéro----.

ADOPTE

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE No. 371."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour du mois de juin 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER DES TRAVAUX DE PAVAGE DE RUES ET LE PAVAGE D'UN TENNIS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour du mois de juin 1975.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

.

Avis de motion

75-252

Avis de motion

75-253

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER DES TRAVAUX DE REFECTION POUR CONDUITE PRINCIPALE D'EGOUT SUR DIVERSES RUES."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour du mois de juin 1975.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Roger Gauthier "Marché Gauthier", a fait une demande de permis d'épicerie au 346, rue St-Laurent, Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaire d'immeubles imposables, tenue jeudi, le 19ième jour de juin 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 11 juin 1975, en vue de l'adoption du règlement No. 576, concernant un emprunt de \$75,000.00, pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, sur les rues De l'Escadrille, De L'Aéroport et Des Commandants.

Présidée par Monsieur le conseiller LIONEL RHEAULT l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent: le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement No. 576, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement No. 576, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de juin 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT

Président de l'assemblée

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, tenue jeudi, le 19ième jour de juin 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 11 juin 1975, en vue de l'adoption du règlement No. 577, concernant un emprunt de \$86,000.00, pour travaux de fondation et de construction de bordures et de pavage de rues, sur les rues De L'Escadrille, De L'Aéroport et Des Commandants.

Présidée par Monsieur le conseiller LIONEL RHEAULT l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent: le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement No. 577, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare que ledit règlement No. 577, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de juin 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

LIONEL RHEAULT

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23 juin 1975, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Conseiller LIONEL RHEAULT
Monsieur le Conseiller LAURENT LAVERGNE

A 20.30 heures, ayant constaté le défaut de quorum, il est proposé par M. le conseiller Lionel Rheault et appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne, d'ajourner la présente séance du Conseil, à JEUDI, le 26 juin 1975, à 17.00 heures.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, jeudi, le 26 juin 1975, à 17.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Claude Beaumier Jean-Paul Lavergne Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

75-254

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 juin 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption procès verbal ass. publ. regl. 576

75-255

Adoption procès verbal ass. publ. regl. 577

75-256

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 19 juin 1975, concernant l'adoption du règlement No. 576, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Capde-la-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 19 juin 1975, concernant l'adoption du règlement No. 577, soit et est adopté tel Que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Capde-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 16 juin 1975

PRESENTS:

le Maire J.-Réal Desrosiers Son honneur Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

Grandmont.

- M. Roland Desaulniers
- M. Ronald Marcoux

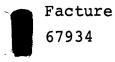
Commission d'Urbanisme

Poteaux d'arrêt 4 coins d'intersections

- Le comité accepte le procès verbal de la réunion du 10 juin 1975, tenue par la Commission d'Urbanisme.
- Le comité accepte la recommandation du Directeur de 2. Police en date du 13 juin 1975, à l'effet d'installer des poteaux d'arrêt aux 4 coins des intersections suivantes: Hébert-Milot, Rocheleau-Montplaisir et Rochefort-De

Heures de bureau en été

lundi soir
pas de bureau



Pose d'une prise de courant

Système "Keylock" non accepté

Etude de circulation

- 3. Le comité recommande que les heures de bureau du 23 juin au ler septembre 1975, soient de 8.30 heures a.m., à 16.30 heures.
- 4. Le comité recommande la fermeture de la trésorerie le lundi soir.
- 5. Le comité recommande au Gérant de ne pas donner suite et d'en aviser la Commission du Salaire minimum au sujet de leur facture numéro 67934.
- 6. Le comité recommande à l'Ingénieur de poser une prise de courant en arrière de l'arrêt-balles, au Parc Ste-Bernadette.
- 7. Le comité ne recommande pas de vendre un terrain dans le parc industriel à la compagnie Texaco Canada Limited, pour l'installation d'un système de gazoline "Keylock".
- 8. Le comité recommande au Directeur de Police une étude de circulation sur la rue Turmel entre Rochefort et Thibeau.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport du Directeur de la Récréation sur sauveteur pour la piscine.
- b) Commentaires du Directeur de la Récréation sur le rapport Roger Pominville.
- c) Temps supplémentaire à la Police.
- d) Lettre de M. C.N. De Grandmont.
- e) Lettre du Centre des Services Sociaux du Québec.
- f) Lettre de démission de M. Pierre Morrissette.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 juin 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 454-C, 1, 2, et 3, comportant des déboursés se totalisant à \$153,941.66, soit et est adoptée pour paiement.

Adoption rapport de comité

75-257

Adoption liste de comptes 454-C

75-258

Acceptation soumission Ent. Moly Inc. électricité chalet et entrepot canot-kayak

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Les Entreprises Electriques Moly Inc., pour la somme de \$3,475.00, pour les travaux d'électricité du chalet et de l'entrepot pour le canot-kayak.

75-259

ADOPTE

Transfert
hypothèque
C. Mauricien
à Radisson
Transport Inc.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le transfert d'hypothèque de Crédit Mauricien Inc., à Radisson Transport Inc., sur la propriété obtenue par Crédit Mauricien Inc., le 5 juillet 1971, par la Cour Supérieure du Québec, No. 34,428.

75-260 Annelee far 75-298

La compagnie Radisson Transport Inc., assumera le solde de l'hypothèque sur l'immeuble ci-haut mentionné.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que

Vente d'un terrain et achat d'un terrain de Radisson Transport Inc.

a) Que ce Conseil vende à Radisson Transport Inc., un lot mesurant environ 11,550 pieds carrés et borné comme suit:

Partie 422-C de figure régulière, mesurant environ 25 pieds de largeur sur la rue Bertrand et ayant une profondeur d'environ 462 pieds et borné comme suit:

"En front, au nord-est par le lot 422-C-11 rue Bertrand."

"Au sud-est, par une partie du lot 422-C, propriété de l'acquéreur."

"Au sud-ouest, par une autre partie du lot 422-C rue Leduc."

"Au nord-ouest, une autre partie du lot 422-C, propriété de la Cité du Cap."

Ce terrain a une superficie d'environ 11,550 pieds carrés. Ce terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le lot E-422-C, acquis de Crédit Mauricien Inc.

75-261

b) Que ce Conseil achète de Radisson Transport Inc., un emplacement situé en la Ville du Cap-de-la-Madeleine, de forme irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE CENT VINGT-ET-UN-D (P. 421-D) du cadastre officiel d'Enregistrement du Comté de Champlain pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et indiqué sur un plan non officiel de la Ville du Cap-de-la-Madeleine comme étant le plan No. 421-D-2. Ce terrain, sur lequel il y a mur de béton qui servait à un ancien champ de tir, est borné comme suit:

En front, vers le sud-ouest, par la rue St-Laurent, des côtés nord-ouest, nord et nord-est, par des parties du même lot No. 421-D et du côté sud-est, par une partie du lot 421-D appartenant à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Cet emplacement mesure cent cinq pieds (105') de profondeur à partir de la rue St-Laurent et le long de la ligne limitative de la propriété de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et celle présentement acquise. Cette ligne est à angle droit avec la rue St-Laurent. A la distance de cent cinq pieds (105') de la rue St-Laurent, l'emplacement présentement cédé mesure soixante-quinze pieds (75') en direction nord jusqu'à une autre borne, de là, tournant à angle droit dans une direction ouest, l'emplacement cédé mesure cent douze pieds et demi (112'\frac{1}{2}) puis tourne vers le sud jusqu'à la rue St-Laurent.

Ce terrain d'une superficie d'environ 16,566 pieds carrés.

- c) La différence entre les deux superficies est de 5,016 pieds carrés, la Cité consent à la compagnie de lui payer la somme de \$601.92, soit 12 sous (\$0.12) le pied pour les 5,016 pieds de différence entre la superficie de l'immeuble à elle cédée par la compagnie et l'immeuble qu'elle cède à la compagnie.
- d) La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- e) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer ce contrat d'échange.
- f) Cette résolution prendra effet le jour que Radisson Transport Inc., sera propriétaire de l'immeuble voisin détenu par Crédit Mauricien Inc.

Maire-Suppléant Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES M. le conseiller Claude Champoux

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment M. Claude Champoux, Maire-Suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, soit du ler juillet 1975 au ler novembre 1975.

Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

75-262

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- Pétition de résidents de la rue Célina et des environs, a) se plaignant qu'un propriétaire de pigeons les laisse en liberté, causant ainsi préjudice au voisinage.
- b) Communiqué d'un nouveau projet Perspectives-Jeunesse, "Le Café du Parc", annonçant son inauguration officielle jeudi, le 26 juin 1975, à 19.30 heures.
- Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, avisant que M. Guy Tourville, "Epicerie Dépanneur Thibeau", a fait une demande d'épicerie au 356, rue Thibeau, Cité.
- d) Avis de responsabilité de Moreau, Roy et Lambert, avocats, 3997A, Boul. Ste-Madeleine, Cité, procureurs de M. André Blessures subies par Eric Lapperière Lapperière. Re: en tombant sur du verre qui jonchait le terrain de l'aréna.
- Avis de responsabilité de M. Jacques Malo, 15, rue Crevier, Cité. Re: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue.

 $\mathbf{E}\mathbf{T}$ SON HONNEUR $\mathbf{L}\mathbf{E}$ MAIRE LEVE LASEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 juillet 1975, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

75-263

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée d'ajournement du Conseil, tenue le 26 juin 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 26 juin 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant,
et l'ingénieur,

- M. Roland Desaulniers
- M. Ronald Marcoux

gauche
La pose 2.
de 4 poteaux

d'arrêt, acceptée

- Flèche prio- 1. Le comité recommande au Directeur de Police qu'une flèche ritaire à prioritaire, à gauche, soit installée au système de lumières de circulation, coin Du Parc et Thibeau.
 - 2. Le comité accepte la recommandation du Directeur de police dans sa lettre du 25 juin 1975, pour poser 4 poteaux d'arrêt à l'intersection des rues Guilbert et Des Prairies.

\$750.00 payé au bureau touristique 3. Le comité recommande au Trésorier de payer la somme de \$750.00 au bureau touristique de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, Re: Résolution 75-180-12.

Soumissions Re: Aréna

4. Le comité recommande à l'ingénieur de demander des soumissions pour sabler et peinturer la structure de l'aréna.

Stationnement interdit

- 5. Le comité recommande au Directeur de Police d'interdire le stationnement côté sud de la rue St-Jean-Baptiste aux coins de St-Pierre.
- 6. Le comité autorise le paiement de \$5,400.00 pour les estrades et ce montant doit être chargé au compte des Jeux du Québec.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

75-264

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 juin 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 455-C Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

75-265

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 455-C, 1,2,3,4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$160,652.31, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-266

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Joseph Poirier,

Prop. par Cons. O. Vallières

M. Lucien Dumas,

Prop. par Cons. L. Rheault

M. Conrad Perreault,

Prop. par Cons. C. Champoux

M. Raymond Bernier,

Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

Mme Donat Turmel,
M. Emilien Parr,
Mme vve Donat Baribeau,
Mme Euclide Landry,
Mme Roland Trépanier,
Mme Joseph Lyonnais,

Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Prop. par Cons. O. Vallières
Prop. par Cons. O. Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 420-128

75-267

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 420-128 N.S., cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 27 mai 1975, et portant le numéro----.

ADOPTE

Adoption

d'un plan lots: 424-A et 425-A

75-268

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 424-A et 425-A, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 13 juin 1975, et portant le numéro---.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 422-C et 423

75-269

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C et 423, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 16 juin 1975, et portant le numéro D-1042.

Adoption d'un plan lot 122

75-270

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la redivision d'une partie du lot 122, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du ler juillet 1975, et portant le numéro D-1054.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 122

75-271

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 122, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 juillet 1975, et portant le numéro D-1047.

ADOPTE

Maire et
Greffier
autorisation
signer contrat
Hydro-Québec

75-272

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec, pour l'achat de l'électricité pour les besoins de la station de pompage d'eau de la Cité, située à 1019, rue Cardinal Roy, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Négociations pour implantation de réservoirs de l'aqueduc

75-273

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise l'ingénieur de la Cité à négocier avec la firme Pluritec ou tout autre firme spécialisée, pour l'implantation d'un ou des réservoirs de l'aqueduc.

Achat de terrain de Mme Adélard Tétreault

75-274

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de Madame Adélard Tétreault, Partie du lot 122-277, cedit lot mesurant environ 155.5 pieds de longueur par 66 pieds de largeur.

Ladite vente étant consentie pour la somme nominale de UN dollar (\$1.00) et devra servir pour l'ouverture de la rue Père Breton.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat normal d'une vente, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Adoption regl. 371-35

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-275

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-35, intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation Greffier convoquer Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ass. publ. regl. 371-35

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, des zones concernées au règlement No. 371-35, pour mercredi, le 16 juillet 1975, à compter de 19.00 heures, relativement à l'adoption dudit règlement.

75-276

ADOPTE

Adoption règl. 578

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-277

ET RESOLU: Que le règlement No. 578, intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$59,000.00 dollars POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME DE RUES, SUR LES RUES BELLEVUE ET MARIE LE GALO," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Autorisation Greffier convoquer ass. publ. regl. 578

75-278

regl. 579

Adoption

75-279

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé ET RESOLU: à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 578, pour mercredi, le 16 juillet 1975, à compter de 19.00 heures, relativement à l'adoption dudit règlement.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller

ET RESOLU: Que le règlement No. 579, intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$54,000.00 DOLLARS POUR TRAVAUX DE FONDATION ET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES ET DE PAVAGE DE RUES, SUR LES RUES BELLEVUE ET MARIE LE GALO, " soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation Greffier convoquer ass. publ. regl. 579

75-280

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES par M. le conseiller Appuyé LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 579, pour mercredi, le 16 juillet 1975, à compter de 19.00 heures, relativement à l'adoption dudit règlement.

ADOPTE

Adoption règl. 580

75-281

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que le règlement No. 580, intitulé: ET RESOLU:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$40,000.00 DOLLARS POUR TRAVAUX DE REFECTION DE CONDUITE D'EGOUT SUR LES RUES DU PASSAGE ET PERE JOYAL," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Autorisation Greffier convoquer ass. publ. regl. 580

75-282



Avis de motion

75-283

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 580, pour mercredi, le 16 juillet 1975, à compter de 19.00 heures, relativement à l'adoption dudit règlement.

ADOPTE

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LE BOULEVARD DES PRAIRIES, ENTRE GOUIN ET FRONTENAC, ET LA CONSTRUCTION DE BORDURES, SUR LA RUE DESSUREAULT, ENTRE DES ERABLES ET ST-MAURICE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de juillet 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX Conseiller de la Cité du Capéde-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DE VAUDREUIL, NORMAND ET PATRY."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de juillet 1975.

(Signé) ONIL VALLIERES

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-284

Avis de motion

75-285

Avis de

motion

75-286

...

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'ADHESION AU REGIME GENERAL DE RETRAITE DES ANCIENS CONSEILLERS DES CITES ET VILLES DU QUEBEC (BILL 94) EN VERTU DU CHAPITRE 48 DES LOIS DE 1974."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de juillet 1975.

> (Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN OU DES RESERVOIRS POUR L'AQUEDUC."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de juillet 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre des Services de la Protection de l'Environnement. Re: Traitement de l'eau potable.
- b) Lettre et résolution de la Commission Scolaire du Capde-la-Madeleine. Re: Pose d'un arrêt obligatoire, Boul. Des Prairies, au coin de la rue Guilbert.
- c) Résolution de la Municipalité de St-Louis-de-France, demandant la pose d'une enseigne indiquant les limites des deux municipalités.
- d) Requête de citoyens de la Cité demandant une lumière de circulation, coin Thibeau et Vaillancourt.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées au règlement No. 371-35, tenue mercredi, le 16 juillet 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 10 juillet 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 371-35, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller LIONEL RHEAULT, l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Monsieur Jacques Bettez, Inspecteur en bâtiment et le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement UNE (1) heure après la lecture du règlement No. 371-35, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement No. 371-35, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement No. 371-35, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour du mois de juillet 1975.

ROLAND DESAULNIERS

Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité du

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement No. 578, tenue mercredi le 16ième jour de juillet 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 10 juillet 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 578, concernant un emprunt de \$59,000.00 dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, sur les rues Bellevue et Marie Le Galo.

Présidée par Monsieur le Conseiller LIONEL RHEAULT, l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 578, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 578, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour du mois de juillet 1975.

ROLAND DESAULNIERS

Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT

Président de l'assemblée

Conseiller de la Cité du

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement No. 579, tenue mercredi le léième jour de juillet 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 10 juillet 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 579, concernant un emprunt de \$54,000.00 dollars pour travaux de fondation et de construction de trottoirs et de bordures et de pavage de rues, sur les rues Bellevue et Marie Le Galo.

Présidée par Monsieur le Conseiller LIONEL RHEAULT, l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 579, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 579, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour du mois de juillet 1975.

ROLAND DESAULNIERS

Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité du

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement No. 580, tenue mercredi, le 16ième jour de juillet 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 10 juillet 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 580, concernant un emprunt de \$40,000.00 dollars pour travaux de réfection de conduites d'égout sur les rues Du Passage et Père Joyal.

Présidée par Monsieur le Conseiller LIONEL RHEAULT, l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 580, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 580, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce l6ième jour du mois de juillet 1975.

ROLAND DESAULNIERS

Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité du

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 juillet 1975, à 8.00 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

and the second

75-287

,

proces
verbal
ass. publ.
regl. 371-35

75-288

Adoption proces verbal ass. publ. regl. 580

75-289

Adoption proces verbal ass. publ. regl. 579

75-290

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 7 juillet 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 16 juillet 1975, concernant l'adoption du règlement No. 371-35, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 16 juillet 1975, concernant l'adoption du règlement No. 580, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 16 juillet 1975, concernant l'adoption du règlement No. 579, soit et est adopté tel que rédigé dans

2730

le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption rapport de comité 07/07/75

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 7 juillet 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-291

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 7 juillet 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers Jean-Claude Beaumier Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

- M. Roland Desaulniers
- M. Ronald Marcoux

Offre de 3 camionnettes 1976, acceptée

Le Comité accepte l'offre de Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée, en date du 2 juillet 1975, à l'effet de nous fournir 3 camionnettes 1976 pour remplir la soumission du 31 janvier 1975.

Offre de Noel 2. St-Louis Inc. acceptée

Le Comité accepte l'offre de Noel St-Louis Inc., dans sa lettre du 4 juillet 1975, pour changer l'acier émaillé au chalet "Canot-Kayak" pour du Color Lock, de couleur blanc, de 9 pouces de largeur, pour un surplus de \$774.00.

Allocation \$1800. par an 3. Le Comité recommande de porter l'allocation de l'automobile de M. Arthur Loranger à \$1,800.00 par année.

Frais transport refusés

4. Le Comité ne recommande pas de payer une partie du transport d'un voyage à l'extérieur fait par les équipes de baseball "Midget".

Recommandation Directeur Police,

acceptée

acceptée

5. Le Comité accepte la recommandation du Directeur de Police dans sa lettre du 20 juin 1975, RE: Intersections rues St-Laurent-Fusey, rues St-Laurent, Montplaisir et Latreille.

La pose 4 poteaux gatoire,

6. Le Comité accepte la recommandation du Directeur de Police dans sa lettre du 18 juin 1975, à l'effet de poser 4 poteaux d'arrêt obligatoire coins Des Prairies et Cardinal Roy, St-Maurice-Montplaisir, Barkoff et De Callières.

geau, Sténo-Dactylo à la Récréation

Louise Sauva- 7. Le Comité accepte la recommandation du Directeur de la Récréation pour l'engagement de Mlle Louise Sauvageau au poste de sténo-dactylo, aux conditions de la Convention Collective de Travail.

Fermeture des piscines

8. Le Comité accepte la recommandation du Directeur de la Récréation, dans sa lettre du 7 juillet 1975, pour la fermeture des piscines

CORRESPONDANCE:

- a) Programmation estivale 1975 du Service de la Récréation;
- b) Temps supplémentaire à la Police, du 22 juin au 5 juillet 1975;
- c) Comité exécutif des Policiers et Pompiers;
- d) Rapport sur l'encan du 17 mai 1975, au Poste de Police;
- e) Lettre de M. Yvan Blain du Service de Conciliation et d'Arbitrage;
- f) Lettre de Micheline Maheu, du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption liste de comptes 456-C Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 456-C, 1, 2, 3, 4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$203,246.81, soit et est adoptée pour paiement et le numéro 55 est compte final.

75-292

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-293

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Charles MontambaultM. Gérard GagnonM. Albert Pouliot

Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

Prop. par Cons. L. Rheault

Prop. par Cons. J.-C. Beaumier Prop. par Cons. L. Rheault

Mme Camille De Grandmont
Mme Arthur Julien

Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

M. Rodolphe Couillard de l'Espinay

Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

M. Jean-François Savard
Mme Edmond Boisvert

Prop. par Cons. C. Champoux Prop. par Cons. L: Rheault

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 422-C

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 3 juin 1975 et portant le numéro D-2197-N.

75-294

Adoption d'un plan lots: 115-97 116-109 et 116-111 Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 115-97, 116-109 et 116-111, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

75-295

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 11 juillet 1975 et portant le numéro D-3436.

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé

lot 410-26

75-296

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410-26, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 juillet 1975 et portant le numéro D-3439.

ADOPTE

Acceptation soumission

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé

Metropolitain Equip. tracteur et équipements

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-ET RESOLU: la-Madeleine acceptent la soumission de Metropolitain Equipment pour la somme de \$7,930.00, pour l'achat d'un tracteur sur roues et équipements de travail.

75-297

ADOPTE

Annulation résolution

JEAN-PAUL LAVERGNE Proposé par M. le conseiller par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé

75-260 Crédit et Radisson

Que la résolution No. 75-260, soit et est annulée ET RESOLU: à toute fin que de droit, et que ce Conseil autorise le projet Mauricien Inc. de contrat devant intervenir entre "Crédit Mauricien Inc.," et "Radisson Transport Inc.," et accepte le transfert d'hypothèque.

75-298

Inc.

Ce Conseil entend intervenir au projet de contrat pour libérer entièrement "Crédit Mauricien Inc.," et accepter comme nouveau débiteur "Radisson Transport Inc.," ledit projet de contrat constituant novation.

Transport

Copie du projet de contrat est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Messieurs J.-Réal Desrosiers, maire, et Roland Desaulniers, greffier, sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner force à la présente résolution ainsi qu'au projet de contrat.

Autorisation Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE maire à Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

signer plan lots 424-A-7 425-A-4 ET RESOLU: Que son honneur le Maire soit et est autorisé à signer le plan montrant les lots 424-A-7 et 425-A-4.

75-299

Mandat

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Consultants
Pluritec,
étude
réseau
distribution
d'eau

ET RESOLU: Que ce Conseil accorde à les "Consultants Pluritec" le mandat de procéder à une étude du réseau de distribution d'eau de la Cité, suivant les termes de l'esquisse de travail (Dossier 5099 Juillet 1975). Le coût de cette étude devant se limiter à un déboursé maximum de \$12,000.00.

75-300 ADOPTE

Maire Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE autorisé Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

signer plan ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers soit lot $^{422-C-40}$ et est autorisé à signer le plan montrant le lot $^{422-C-40}$.

75-301 ADOPTE

Maire et
Gérant
autorisés signer
convention
employés
bureau

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et le gérant, Roland Desaulniers, à signer la convention collective de travail pour 1975 et 1976, avec l'Union Internationale des Employés Professionnels et de Bureau, local 265.

75-302

ADOPTE

ADOPTE

Maire
autorisé à
signer
protocoles
d'entente
Jeux du
Québec 75

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers à signer les protocoles d'entente sur la crosse, ski nautique, balle molle (Rochefort), balle molle (Ste-Bernadette), tir à la carabine, canot kayac et activités socio-culturelles avec le Comité organisateur des Jeux du Québec 1975.

75-303

ADOPTE

Adoption règlement No. 581

75-304

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement No. 581, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de \$66,000.00 dollars pour travaux de fondation et de pavage de rues, sur les rues: De Vaudreuil à l'ouest de Massicotte, Normand de Du Passage à l'existant, Patry de Des Erables à Beaudry," soit et est adopté tel que

2734

lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Convocation ass. publ. règlement

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

No. 581

Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé ET RESOLU:

75-305

à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 581, pour mercredi, le 6 août 1975, entre 19.00 et 21.00 heures, relativement à l'adoption du règlement No. 581, décrétant un emprunt de \$66,000.00.

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

No. 582

Que le règlement No. 582, intitulé: ET RESOLU: "Règlement pour autoriser un emprunt de \$24,000.00 dollars pour la

75-306 construction de trottoirs et de bordures de rues, sur les rues: Des Prairies de Frontenac à Gouin, Dessureault de Des Erables à St-Maurice," soit et est adopté tel que lu

par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Convocation ass. publ. règlement

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller

No. 582

75-307

Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé ET RESOLU: à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 582, pour mercredi, le 6 août 1975, entre 19.00 et 21.00 heures, relativement à l'adoption du règlement No. 582, décrétant

un emprunt de \$24,000.00.

ADOPTE

Adoption procès verbal ass. publ. règlement No. 578

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller

Que le procès verbal de l'assemblée publique des ET RESOLU: électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 16 juillet 1975, concernant l'adoption du règlement No. 578, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion

75-308

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

75-309

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT D'ORDRE PUBLIC."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de juillet 1975.

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-310

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT POUR AUTORISER DES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURE ET

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de juillet 1975.

MISE EN FORME DE RUES, SUR LA RUE ST-MAURICE."

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires municipales, Re: Résolution No. 75-211.
- b) Lettre du Ministère de l'industrie et du Commerce, Re: Transfert de l'hypothèque de Crédit Mauricien.
- c) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec, Re: "Salle à manger Le Madelinois Enr."
- d) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec, Re: "Brasserie Chez J.P. Enr."
- e) Avis de responsabilité de Me Denys Godin, avocat, procureur de M. Jean-Claude Tremblay. Re: blessures subies par son garçon en faisant une chute dans un ancien réservoir d'eau de la Cité.
- f) Avis de responsabilité de M. Roger Paradis. Re: dommages au silencieux de sa voiture.
- g) Avis de responsabilité de M. Pierre Doyon. Re: dommages à sa moto.
- h) Avis de responsabilité de M. Réal Gaudet. Re: dommages
 à son appartement.
- i) Avis de responsabilité de M. W. Martel. Re: dommages au sous-sol lors du dernier orage.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2736

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 août 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-311

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 21 juillet 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 21 juillet 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Poste de bière refusé

1. Le comité ne recommande pas d'accéder à la demande de l'Ecole des Sports du Cap-de-la-Madeleine, pour un poste de bière sur les terrains de balle molle de Châteaudun.

Pancarte d'arrêt 2. Le comité accepte la recommandation du Directeur de Police pour poser une pancarte d'arrêt coin Des Ormeaux et Des Prairies. Décision du Gérant ratifiée 3. Le comité ratifie la décision du Gérant de ne pas donner suite à la demande de l'Union Internationale et de Bureau d'extensionner la période afin de se rendre à l'arbitrage tel que demandé.

4. Le comité ne recommande pas de louer au prix de \$1.50 le

Local à 80 rue Dorval

pied carré, le local de la Commission Scolaire situé au 80 de la rue Dorval pour loger l'administration de la Récréation.

Audition

des plaintes

non loué

5. Le comité accepte le rapport du bureau de l'audition des plaintes du 11 juillet 1975.

Achat de 60 6 boîtes de fleurs

- 6. Le comité recommande l'achat de 60 boîtes de fleurs pour les Jeux du Québec.
- 7. Le comité recommande à la direction de la Police, une surveillance spéciale sur la rue Notre-Dame, Re: motocyclettes.
- 8. Le comité recommande à l'ingénieur de préparer un rapport sur l'eau dans les caves de la rue Fusey.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport du service de la Police pour l'application du règlement 423-G, Re: arrosage des pelouses et des jardins;
- b) Rapport du Trésorier, Re: Budget au 30 juin 1975;
- c) Lettre du responsable du tir sportif;
- d) Lettre de Mme Gisèle Choquette, 275, rue St-Maurice;
- e) Rapport des dépenses pièces et salaires pour la réparation de la machinerie;
- f) Conciliation de Caisse et Banque au 30 juin 1975;
- g) Lettre avisant une conciliation entre la Cité et le local 2220;
- h) Temps supplémentaire à la Police, du 6 au 19 juillet 1975.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption

rapport de comité

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 21 juillet 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-312

Adoption liste de comptes 457-C

75-313

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 457-C, 1,2,3, et 4, comportant des déboursés se totalisant à \$350,059.12, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 458-C

75-314

Sympathies

75-315

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 458-C, 1,2,3, et 4, comportant des débousés se totalisant à \$188,007.21, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Olivier Dessureault,M. Angelbert Perreault,M. Jacques Moreau,

Prop. par Cons. Claude Champoux
Prop. par Cons. Onil Vallières
Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Achat de bandes de patinoire de H.L. Leclair Co.

75-316

Amender résolution 75-170 Chevrotek Inc. au lieu de A. Verrette Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la soumission la plus basse, soit celle de H.L. Leclair & Co., Ltd, au montant total de \$2,313.00, pour l'achat de bandes de patinoire en plastiques, pour l'aréna Jean-Guy Talbot.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil amende la résolution 75-170, page 2665 du livre des minutes de la municipalité, en biffant à la prémière ligne de la résolution "M. André Verrette" et y inscrivant "CHEVROTEK INC."

75-317

Annulation résol. 75-298 Radisson Transp. vs-Crédit Mauricien

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil annule à toutes fins que de droit la résolution numéro 75-298, de Radisson Transport Inc. (M. Jean-Denys Marcoux) -vs- Crédit Mauricien.

75-318

Annulation résol. 75-230 Adoption plan lots 426-B et 427

75-319

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Que la résolution No. 75-230, soit et est annulée ET RESOLU: à toutes fins que de droit, et que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 426-B et 427, voie publique, Rang St-Malo, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan et le Livre de Renvoi.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 mai 1975, et portant le numéro D-1034.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 550-102

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550-102, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

> Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 24 juillet 1975, et portant le numéro 75-96.

> > ADOPTE

Adoption regl. 573-A Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

75-321

ET RESOLU: Que le règlement No. 573-A, intitulé:

"Règlement amendant le règlement No. 573, afin d'y inclure les anciens conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine," et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

M. le conseiller Jean-Claude Beaumier demande le vote.

POUR:

MM. Lionel Rheault Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

CONTRE:

Jean-Claude Beaumier Μ.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre du Ministère des Affaires Municipales accusant réception du règlement No. 47-C.
- b) Lettre de la compagnie C.P. Rail, Re: Conduite d'aqueduc de 10" sous la voie d'évitement de la "Wayagamack".
- c) Lettre de la Commission Municipale du Québec approuvant un prêt de \$69,640.00 à être fait au fonds de roulement.
- d) Lettre de la Commission du Salaire minimum, Re Dossier Q-210317-4-1A.
- e) Lettre de la Commission de contrôle des Permis d'alcool, avisant que M. J. Claude Landry, "Penn Mass" a fait une demande de permis pour 3 restaurants et 1 bar, au 305-307 Boul., Ste-Madeleine, Cité.
- f) Lettre de la Commission de contrôle des Permis d'alcool, avisant que M. Jeannot Vivier, "Cap Curling Club Enr." a fait une demande de permis pour un bar, au 40, Boul., Pie XII, Cité.
- g) Lettre de la Commission de contrôle des Permis d'alcool, avisant que M. Jean-Guy Carbonneau, "Epicerie Pat Matton Enr." a fait une demande de permis pour une épicerie, au 900, rue Thibeau, Cité.
- h) Lettre de la Régie des Services Publics, Re: National Cablevision Limitee, requête pour augmentation de taux.
- i) Avis de responsabilité de M. Jacques Tessier, 74, rue Champlain, Cité. Re: Dommages au sous-sol lors de l'orage du 24 juillet 1975, par le débordement des égouts.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no. 581, tenue mercredi, le 6 août 1975, à compter de 19 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 25 juillet 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 581, concernant un emprunt de \$66,000.00 dollars pour travaux de fondation et de pavage de rues, sur les rues: De Vaudreuil à l'ouest de Massicotte, Normand de Du Passage à l'existant, Patry de Des Erables à Beaudry.

Présidée par Monsieur le Conseiller LIONEL RHEAULT, l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 581, soit soumis pour aprobation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 581, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois d'août 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité du

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no. 582, tenue mercredi, le 6 août 1975, à compter de 19 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 25 juillet 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 582, concernant un emprunt de \$24,000.00 dollars pour la construction de trottoirs et de bordures de rues, sur les rues: Des Prairies de Frontenac à Gouin, Dessureault de Des Erables à St-Maurice.

Présidée par Monsieur le Conseiller LIONEL RHEAULT, l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 582, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 582, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois d'août 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité du

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 août 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Claude Beaumier Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

verbal

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 4 août 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

75-322

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT procès verbal

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ass. publ. règl. 581

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 6 août 1975, concernant l'adoption du règlement no. 581, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

75-323

ADOPTE

Adoption procès

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

verbal ass. publ. règl. 582

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 6 août 1975, concernant l'adoption du règlement no. 582, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

75-324

RAPPORT DE COMITE Séance du 4 août 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant,
et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Clôture mitoyenne Le comité recommande à l'ingénieur de rencontrer le propriétaire du 241, rue Du Sanctuaire, Re: Clôture mitoyenne.

Assurance collective

2. Le comité recommande au gérant de renouveler les polices d'assurance collective nos: 2264-0-C et 2264-0-AM.

Haie réparée 3. Le comité recommande au gérant de faire réparer la haie au no. 504, de la rue Julien et d'aviser la compagnie d'assurance que l'on conteste leur décision.

Objection requête de Cablevision Ltée 4. Le comité s'objecte énergiquement à la requête pour l'augmentation de taux de National Cablevision Ltée, cause no: 9137 R.S.P., tant et aussi longtemps que le service ne sera pas substantiellement amélioré et autorise le gérant à répondre à l'avis public en date du 28 juillet 1975.

Location du "Pro Shop"

5. Le comité recommande au gérant d'offrir en soumission la location du "Pro Shop" à l'aréna Jean-Guy Talbot.

Femme de ménage

6. Le comité recommande d'accorder à la femme de ménage une aide 14 heures par semaine.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Président des Jeux du Québec, ler août 1975;
- b) Démission de M. Raymond Lessard;
- c) Démission de Madame Armande Balleux;
- d) Temps supplémentaire à la Police, semaine finissant les 26 juillet et 2 août 1975.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité

75-325

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 4 août 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE



Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-326

Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Victor Giguère Michel Montplaisir, Soeur Bertha Doyon,

Prop. par Cons. Onil Vallières Prop. par Cons. Onil Vallières Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances:

ADOPTE

Annulation résol. 75-320

75-327

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Que la résolution No. 75-320, soit et est ET RESOLU: annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 556

75-328

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 556, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 29 juillet 1975, et portant le numéro D-3438.

ADOPTE

Adoption d'un plan

lo±s 558-68 558-69

75-329

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 558-68 et 558-69, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g. en date du 25 juillet 1975, et portant le numéro D-1158.

Adoption
d'un plan
lots 629-32
406-307

75-330

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 629-32 et 406-307, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 7 août 1975, et portant le numéro.....

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 143-158

75-331

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-158, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 août 1975, et portant le numéro D-1209.

ADOPTE

Amendement Règl. 575 Article 1

75-332

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 575, soit et est amendé à l'article l, afin d'y ajouter ce qui suit: "Tel qu'il appert à l'estimé fait par le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, en date du ll août 1975, et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante." (Annexe"A").

ADOPTE

Avis de motion

75-333

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois d'août 1975.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre des Services de Protection de l'Environnement autorisant l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout, plan 1270-AE-57.
- b) Avis de responsabilité de M. Pierre Lavoie, 850, rue Guilbert, Cité. Re: Dommages au pare-brise de sa voiture lors d'une partie de balle au terrain Ste-Bernadette.
- c) Lettre de l'Association "Loisirs-Handicapé mental Inc.", par Mme Solanges Leclerc, demandant l'aide de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le'Maire

2748_{CANADA}

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 2 septembre 1975, à 20 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-334

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 18 août 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 18 août 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Claude Beaumier Laurent Lavergne Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Octroi 1975 Ages d'Or 1. Le comité autorise le versement de l'octroi 1975 aux Ages d'Or paroissiaux de la même façon que l'année 1974. RE: Résolution 74-245-12.

Demande de M. R. Magny reportée à l'étude

Le comité recommande de reporter à l'étude la demande de terrain dans le parc industriel de M. Réal Magny, et demande à M. Jacques Bettez, Inspecteur en bâtiment, une étude dans ce secteur afin de donner une réponse à M. Réal Magny. Avis légal recommandé Cap Curling C. 3. Le comité recommande à M. Jacques Bettez, Inspecteur en bâtiment, de demander un avis légal dans le cas de "Cap Curling Club Inc."

Item 1 et 2 Acceptés 4. Le comité accepte les item 1 et 2 de la Commission d'Urbanisme du 5 août 1975.

Achat de gazoline

5. Le comité accepte la recommandation du Directeur des Achats d'acheter de la compagnie Petrofina Canada Ltée, la gazoline au coût net de \$0.6371.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Marcel Pâquette, préposé à l'entretien du terrain de balle Ste-Bernadette, demandant une augmentation de \$10.00 par semaine et ce, pour son déplacement.
- b) Rapport de la bibliothèque pour le mois de juillet 1975.
- c) Lettre d'invitation de Mlle Hélène Monfet. RE:
 "Le Café du Parc" et "L'Animation Volante", au parc
 Des Chenaux.
- d) Lettre de M. Laval Lapointe du Service de Protection de l'Environnement. RE: Pollution atmosphérique par Electro Refractories.
- e) Demande de services d'eau et d'égout sur la rue Père Turgeon par M. C.-N. De Grandmont.
- f) Lettre de M. Gilles Perreault, c.g.a., directeur général de l'hôpital Cloutier. RE: Demande au Collège des Médecins et Dentistes suggérant de rafraîchir les affiches de rues. RE: "Hôpital".
- g) Rapport de la consommation huile et gazoline pour juillet 1975.
- h) Temps supplémentaire à la Police du 3 au 16 août 1975.
- i) Conciliation Caisse et Banque au 31 juillet 1975.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité 18/8/75

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 18 août 1975, soit et est adopté tel que lu par le
Greffier à la présente séance.

75-335

RAPPORT DE COMITE Séance du 25 août 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

M. M. Massicotte à l'Institut de Police du Québec

- 1. Suite à la demande de l'Institut de Police du Québec en date du 25 août 1975, le comité accepte de prêter les services de M. Marcel Massicotte pour 2 ans, à la condition que ce dernier soit remplacé dans le service.
- Cap Curling
 Club Enr.
 devra opérer
 comme antérieurement
- 2. Suite à l'avis recommandé de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, en date du ler août 1975, le comité avise M. Jeannot Vivier et la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec que M. Jeannot Vivier (Cap Curling Club Enr., 40 Boulevard Pie Xll, Cap-de-la-Madeleine), devra continuer d'opérer l'établissement suivant les mêmes normes, les mêmes buts et de la même façon que les propriétaires antérieurs.
- 3. Le comité n'accepte pas la demande en date du 20 août 1975 de Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée, mais offrira une solution de rechange.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine en date du 19 août 1975.
- b) Lettre de la Commission du Salaire Minimum en date du 15 août 1975.
- c) Temps supplémentaire à la Police du 17 au 23 août 1975.
- d) Etude pour le poste de Greffier.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité 25/9/75

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 25 août 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-336

75-337

Adoption liste de comptes 459-C

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 459-C, 1, 2, 3, 4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$114,442.61, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

ADOPTE

Adoption liste de comptes 460-C Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 460-C, 1, 2, 3, 4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$226,160.79, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

75-338

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-339

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Μ. Armand Lottinville, Μ. Georges Henri Gélinas, Prop. par Cons. Claude Champoux Prop. par Cons. Onil Vallières

Mme Jean Lemay,

Prop. par Cons. Claude Champoux

Mme Louis Brière,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Μ. Donat Adam,

Μ.

Μ.

Prop. par Cons. Lionel Rheault

Alfred Lavoie, Μ.

Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

Μ. Esdras Bérubé, Prop. par Cons. Claude Champoux

Réjean Brousseau, Μ.

Prop. par Cons. Claude Champoux

Mlle Raymonde Lemaire,

Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

Roger Brière,

Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

Μ. Jean-Paul Martin,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Paul Caron, Μ.

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Yves Levasseur,

Μ. Jean-Louis Lemire, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier Prop. par Cons. Onil Vallières

Mme Yvanhoe Cossette, Normand Tremblay, Μ.

Prop. par Cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Adoption d'un plan lot 560

75-340

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une

partie du lot 560, cadastre officiel de la Paroisse

(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division

d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 août 1975, et portant le numéro D-3448.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Nelson Rousseau Partie lot 550

75-341

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, acceptent de vendre à M. Nelson
Rousseau du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions
normales d'un contrat de ce genre, ce qui suit:

a) Un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse (maintenant Cité) comme étant une partie non subdivisée du lot 550, limité comme suit:

Au nord-ouest par le lot 550-208, rue Mgr. Comtois; Au nord-est, par le lot 550-45;

Au sud-est par une autre partie du lot 550 non subdivisée, ancienne ligne de transmission;

Au sud-ouest, par le lot 550-210 et partie 212.

Le tout mesurant environ 106.16 pieds par environ 116.77 pieds.

- b) La présente vente est faite pour la somme de \$3,800.00.
- c) La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Nelson Barbeau partie lot 550 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, acceptent de vendre à M. Nelson Barbeau
du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales
d'un contrat de ce genre, ce qui suit:

a) Un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire CINQ CENT CINQUANTE (p. 550) et situé du côté nord-ouest de la rue St-Arnaud, mesurant en front environ cent (100') pieds; `a la profondeur environ soixante pieds (60') laquelle est d'environ cent vingt-et-un pieds et soixante-dix neuf centièmes de pieds (121.79) est borné comme suit, savoir:

Au sud-est par le lot 550-213, rue St-Arnaud, Au sud-ouest par le lot 550-212, au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 550 et au nord-est par le lot 550-12.

La présente vente est faite pour la somme de \$2,200.00.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, acceptent de vendre à M. Michel Bornais du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'un contrat de ce genre, ce qui suit:

a) Un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire CINQ CENT CINQUANTE (P.550) mesurant mesures anglaises, environ cinquante pieds (50') dans ses lignes nord et sud, et environ cent trois pieds et cinquante-trois centièmes de pied (103.53') dans sa ligne ouest et environ quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne est, borné comme suit:

Au nord par le lot 550-213, rue St-Arnaud, au sud par le lot 550-83,

à l'est par une partie du lot 550,

à l'ouest par le lot 550-220 du cadastre officiel du Capde-la-Madeleine.

La présente vente est faite pour la somme de \$1,595.00. La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Vente
d'un
terrain
à M. Michel
Bornais
partie
lot 550

75-343

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

M. Claude
Demers
échange de
terrain contre
construction
d'un trottoir
élargissement
Boul. Des
Prairies

75-344

Demande
d'emprunt
temporaire
Commission
Municipale
\$700,000.00

75-345

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de M. Claude Demers, et ce, en échange de la construction d'un trottoir de cinq (5) pieds de largeur sur cette partie.

Une partie du lot 565, mesurant environ 8 pieds de largeur par environ 300 pieds de longueur, tel que montré sur un plan en date du 29 août 1975, et devant servir à l'élargissement du Boulevard Des Prairies.

Que le notaire Danielle Lesieur, soit autorisée à préparer un contrat normal de ce genre, et le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire (Banque Canadienne Nationale), par tranches et suivant les besoins, les montants ci-après mentionnés:

- 1) \$15,000.00 en vertu du règlement No. 560 (\$17,500.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 21 février 1975.
- 2) \$15,000.00 en vertu du règlement No. 565 (\$17,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.
- 3) \$62,000.00 en vertu du règlement No. 567 (\$69,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.
- 4) \$210,000.00 en vertu du règlement No. 569 (\$236,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.
- 5) \$210,000.00 en vertu du règlement No. 571, (\$242,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipates en date du 19 juin 1975.

- 6) \$35,000.00 en vertu du règlement No. 574 (\$41,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 19 juin 1975.
- 7) \$100,000.00 en vertu du règlement No. 575 (\$112,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 21 août 1975.
- \$53,000.00 en vertu du règlement No. 576 (\$75,000.) 8) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 31 juillet 1975.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de SEPT CENT MILLE (\$700,000.00) dollars.

ADOPTE

Demande d'emprunt temporaire Banque Canadienne

Nationale

\$700,000.

75-346

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation d'emprunter temporairement, par tranches et suivant les besoins, les montants ci-après mentionnés:

- \$15,000.00 en vertu du règlement No. 560 (\$17,500.) 1) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 21 février 1975.
- 2) \$15,000.00 en vertu du règlement No. 565 (\$17,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.
- 3) \$62,000.00 en vertu du règlement No. 567 (\$69,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.
- 4) \$210,000.00 en vertu du règlement No. 569 (\$236,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.
- \$210,000.00 en vertu du règlement No. 571 (\$242,000.) 5) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 19 juin 1975.
- 6) \$35,000.00 en vertu du règlement No. 574 (\$41,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 19 juin 1975.

- 7.) \$100,000.00 en vertu du règlement No. 575 (\$112,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 21 août 1975.
- 8) \$53,000.00 en vertu du règlement No. 576 (\$75,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 31 juillet 1975.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de SEPT CENT MILLE (\$700,000.00) dollars.

ADOPTE

Adoption
organigramme
Serv. Récréation

erv. Recreation

75-347

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte l'organigramme du Service de la Récréation, recommandé par le Gérant municipal, dans sa lettre du 27 août 1975, avec corrections, quant aux installations de loisirs qui pourront être ajoutées ou enlevées.

ADOPTE

Achat de gaz propane de Superior Propane Ltd.

75-348

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la soumission de Superior Propane Ltd, au montant de \$0.465 le gallon, tant que le prix restera à \$0.465.

ADOPTE

Acceptation soumission de Clément Ricard travaux aqueduc et égout règl. 571

75-349

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent la soumission de CLEMENT RICARD, au montant de \$134,055.00, pour travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Du Sanctuaire et Père Breton, (contrat no. 1, règlement no. 571).

Proposé en amendement par M. le conseiller Lionel Rheault que ce contrat soit accordé à Dollard Construction Ltée, pour le prix de \$137,910.60.

Acceptation soumission
Anatole
Proulx
travaux
aqueduc et
egout,
Prègl. 576

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent la soumission de ANATOLE PROULX, au montant de \$54,119.00, pour travaux d'aqueduc et d'égout sur les rue de L'Escadrille, De L'Aéroport et Des Commandants (contrat no. 2, règlement no. 576).

ADOPTE

75-350

Acceptation soumission Massicotte & Fils travaux aqueduc & égout règls. 578 et 580

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent la soumission de MASSICOTTE ET FILS, au montant de \$71,749.08, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Bellevue et Marie Le Galo (contrat no. 3, règlement no. 578), et sur les rues Du Passage et Père Joyal (contrat no. 3, règlement no. 580).

75-351

Adoption
rapport
trésorier
travaux
chemins
municipaux

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil approuve le présent rapport fait par le trésorier, relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$30,794.73.

Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports lorsque la subvention a été accordée.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Transports du Québec. RE: Autoroute 755.
- b) Lettre de Les Plateaux De La Ferté, par M. Edward Barkoff, président. RE: Courbe rue Barkoff.
- c) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Elphège Deshaies, "Le Sapin Bleu", pour le bénéfice de "Les Entreprises Madelon Inc.", a fait une demande de permis pour trois (3) bars additionnels.
- d) Avis de responsabilité de M. Jacques Robert, 935, rue Guilbert, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

75-352

- e) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1050, Côte du Beaver Hall, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique lors de travaux d'excavation aux coins des rues St-Arnaud et Montplaisir.
- f) Avis de responsabilité de M. Roger Desrochers, 202, rue Brien, Laval des Rapides, Laval, Qué. RE: Dommages à son véhicule par une tige de fer dépassant du pavé.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 septembre 1975, à 17.30 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-353

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 2 septembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 2 septembre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Achat rou- 1
leau vibrateur
Soumission2

1. Le comité accepte l'achat d'un rouleau vibrateur tel qu'autorisé au règlement 575.

Massicotte
& Fils acceptée 3.

Le comité accepte la soumission de Massicotte & Fils Ltée, en date du 22 août 1975, au coût de \$11,793.85.

Le comité recommande l'engagement d'un professionnel pour étudier le carrefour de l'autoroute 755 et de la 157.

4. Le comité accepte la recommandation du Directeur de Police, dans sa lettre du 25 août 1975, RE: Stationnement de 60

minutes sur la rue Duguay, côté ouest, entre Ste-Madeleine et Loranger.

- Examens
 Re: Détective
- 5. Le comité accepte la recommandation du Directeur de Police à l'effet de faire passer des examens pour porter à 4 le nombre de détectives.
- Rue Turmel circulation non arrêtée
- 6. Le comité accepte la recommandation du Directeur de Police, dans sa lettre du 28 août 1975, à l'effet de ne pas arrêter la circulation sur la rue Turmel.
- Stationnement rue Barkoff
- 7. Le comité accepte la recommandation de l'Officier Commandant, M. François Darche, en date du 13 septembre 1974, concernant le stationnement sur la rue Barkoff, entre les rues Morin et Crevier.
- Estimé André Pélissier Inc., accepté
- 8. Le comité accepte l'estimé de André Pélissier Inc., en date du 29 août 1975, pour les déshumidificateurs à l'aréna Jean-Guy Talbot.
- 3 employés permanents à l'aréna Jean-Guy Talbot
- 9. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Récréation concernant 3 employés permanents pour le Service de la Récréation, tel que recommandé le 29 août 1975, et demande au Directeur de la Récréation la description des tâches pour chacun de ces employés.
- Demande refusée à A. Morin
- 10. Le comité n'accepte pas la demande de M. André Morin dans sa lettre du 27 août 1975.
- Emprunts à même fonds de roulement
- 11. Le comité demande à la Commission Municipale du Québec l'autorisation d'emprunter à même le fonds de roulement des montants additionnels de \$3,000.00 et \$21,000.00, puisque le coût d'achat de 3 camionnettes et de 3 camions a été plus cher que prévu.

Demande refusée Association Hockey Mineur

12. Le comité n'accepte pas la demande de l'Association du Hockey Mineur dans leur lettre du 23 août 1975, à l'effet de canceller des factures datées du 9 avril 1975, pour un montant de \$280.00.

13. Correspondance:

- a) Rapport de construction pour le mois d'août 1975;
- b) Rapport des réparations et d'entretien de la machinerie pour le mois de juillet 1975;
- c) Lettre de M. Robert Cossette (RE: Licences de chiens);
- d) Lettre de la compagnie d'assurance La Prévoyance (RE: M. Jacques Frenette et haie);

- Lettre du Ministère des Transports RE: Lumière de e) l'échangeur sur la rue Thibeau;
- Temps supplémentaire à la Police, du 24 au 30 août 1975. f)

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A. Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport

de comité

75-354

ONIL VALLIERES Proposé par M. le conseiller Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2 septembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de

comptes

461-C

75-355

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Que la liste de comptes portant le numéro 461-C, ET RESOLU: 1 et 2, comportant des déboursés se totalisant à \$109,579.71, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Que c'est avec regret que son honneur le Maire ET RESOLU: J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rosaire Paquin,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

M. André Gagnon,

Prop. appuyé unanimement

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 552

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Que le plan montrant la subdivision d'une partie ET RESOLU: du lot 552, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

75-357

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 29 août 1975, et portant le numéro D-3454.

Nomination
d'un greffier
M. Maurice
Thelland

75-358

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que Monsieur MAURICE THELLEND soit et est nommé greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, conformément aux articles 69 et 69-A de la loi des Cités et Villes, aux conditions énumérées dans sa lettre du 8 septembre 1975. Il devra cumuler ce poste avec toutes autres fonctions qui lui seront attribuées par les autorités municipales.

ADOPTE

Maire & Greffier signer contrat électricité Hydro-Québec

75-359

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec, de fourniture d'électricité pour chacune des adresses suivantes:

425, rue Dessureault, 635, Boul. Des Prairies, 61, rue D'Argenson, 1090, Rang St-Malo.

ADOPTE

Acceptation
soumissions:
huile Ch. no.2
huile diésel 2
huile semilourde no. 4
sel de voirie
pneus d'été

75-360

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les soumissions suivantes de:

Charbonnerie Champlain, au montant de \$0.339 le gallon, pour l'achat de l'huile à chauffage no. 2.

Charbonnerie Champlain, au montant de \$0.654 le gallon, pour l'achat de l'huile diésel no. 2.

Charbonnerie Champlain, au montant de \$0.3175 le gallon, pour l'achat de l'huile semi-lourde no. 4.

Domtar Chemicals Ltd, au montant de \$17.35 la tonne, pour l'achat de gros sel de voirie (en vrac).

Charles Turcotte & Fils Ltée, au montant de \$24.75 l'unité, pour l'achat de pneus d'été.

Avis de motion

75-361

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMPLISSAGE, DE FONDATION, DE PAVAGE DE CONSTRUCTION DE BORDURES DE RUES ET TROTTOIRS, DEVANT ETRE EXECUTES SUR LES RUES ARSENEAU, ST-PAUL, ST-PHILIPPE, DU SANCTUAIRE ET PERE BRETON."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de septembre 1975.

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Avis de responsabilité de M. Philippe Francoeur, 105, rue Du Sanctuaire, Cité. Re: Dommages à sa propriété par les vibrations du trafic lourd, à cause du pavage défectueux.
- b) Avis de responsabilité de M. Yves Toupin, 124, rue Vachon, Cité. Re: Dommages et blessures subis en tombant sur une nappe d'huile sur la rue Vachon.
- c) Avis de responsabilité de M. Gérard Deschamps, 1024, rue De Mesy, App. 3, Cité. Re: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Te Maire

2764 CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 septembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

verbal

75-362

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 8 septembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de

comptes 462-C

75-363

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 462-C, comportant des déboursés se totalisant à \$328,479.87, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-364

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Raymond Rouleau,

Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

Mme Armand Noël,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

M. Paul Longval,

Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

Mme Maria Rioux,

Prop. par Cons. Claude Champoux

Mme Simon Baribeau,

Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Adoption d'un plan lots 421-E et 422-C

75-365

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 421-E et 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 26 août 1975, et portant le numéro D-1242.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 554-2, 554-13, 554-2-1,

554-3-1

75-366

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-2, 554-13, 554-2-1, 554-3-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 21 août 1975, et portant le numéro D-3452.

ADOPTE

Adoption d'un plan

lot 560

75-367

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 560, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 5 septembre 1975, et portant le numéro D-3456.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 562-82

75-368

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562-82, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 10 septembre 1975, et portant le numéro D-3458.

Vente d'un terrain site industriel à Benoît Hélie Inc.

75-369

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que la résolution No. 75-212, soit et est
annulée à toutes fins que de droit.

Que ce Conseil vende à Benoît Hélie Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé du côté sud est de la rue Dessureault, connu et désigné comme étant une partie du lot 423, mesurant 115 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur et borné comme suit:

- 1.- En front au nord ouest par la rue Dessureault; en profondeur par une autre partie du 423; du côté nord est par le lot 424-A-3 et du côté sud ouest par une autre partie du lot 423, vendue ce jour à Réal Magny.
- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Vente d'un terrain site industriel à M. Réal Magny

75-370

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Réal Magny, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé du côté sud est de la rue Dessureault, connu et désigné comme étant une partie du lot 423, mesurant 115 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur et borné comme suit:

- 1.- En front au nord ouest par la rue Dessureault; en profondeur par une autre partie du 423; du côté nord est par une partie du 423, vendue ce jour à Benoît Hélie Inc., et du côté sud ouest par une autre partie du lot 423.
- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Nomination Dir. Police M. François Darche

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Monsieur FRANCOIS DARCHE soit et est nommé Directeur de la Police et des Incendies de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

75-371

75-372

Félicitations M. Yvon Fournier ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations, à Monsieur YVON FOURNIER, pour sa nomination comme Vice-Président de l'Association Internationale d'Arboriculture Ornementale.

ADOPTE

Adoption règlement No. 371-36

75-373

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-36, intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation Greffier convoquer ass. publ. règl. 371-36

75-374

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, des zones concernées au règlement No. 371-36, pour mardi, le 30 septembre 1975, à compter de 19.00 heures, relativement à l'adoption dudit règlement.

ADOPTE

Demande Lt-Gouverneur application Bill 76

75-375

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER ET RESOLU: Que ce Conseil demande au Lieutenant Gouverneur en conseil l'application du Bill 76, sanctionné le 10 juillet 1971, dans les limites de son territoire afin

d'empêcher le régistrateur d'enregistrer des actes sur

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre des responsables du projet perspectives-jeunesse "Le Café du Parc", remerciant de la collaboration reçue.
- b) Lettre de l'Age d'Or St-Lazare remerciant la Cité de l'octroi reçu pour 1975.
- c) Lettre de la Commission Municipale du Québec accordant l'emprunt temporaire de \$700,000.00.
- d) Lettre de M. Maurice Thellend remerciant le Conseil de sa nomination comme greffier de la Cité.
- e) Bref d'assignation de la Cour Provinciale, RE: Commission du salaire minimum -vs- Cité.
- f) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Jacques St-Yves "Epicerie C. Pitre" a fait une demande d'épicerie, au 77, rue Duguay, Cité.
- g) Lettre de M. Jean-Guy Pronovost, case postale 1891, Trois-Rivières. RE: Demande d'option sur les terrains 550-108 et 550-109.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2770 CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 septembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

75-376

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 15 septembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 15 septembre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

Commission d'Urbanisme

1. Le comité ratifie intégralement les articles 1 à 7 inclusivement et 9 et 10 du procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 9 septembre 1975.

Fermeture de ruelle

2. Sur avis favorable de l'Inspecteur en Bâtiment, le comité recommande la fermeture de la ruelle entre Notre-Dame et St-Denis, conditionnellement à la demande unanime des riverains.

Demande de Montambeault taxi, rejetée 3. Le comité ne recommande pas d'accepter la demande de Montambeault, Laflamme et Penn-Mass Taxi Enr., dans leur lettre du 10 septembre 1975, à l'effet de stationner des autos-taxis dans les rues de la municipalité.

Taxes d'affaires en

4. Le comité recommande au Trésorier de faire parvenir à l'aviseur légal, pour collection, les comptes des retardataires de la taxe d'affaires.

Location mini-ordinateur

collection

Le comité recommande la location d'un mini-ordinateur NCR 399, pour 5 ans.

services Consultaxes

Le comité recommande de retenir les services de Consul-6. Taxe de vente fédérale jusqu'à minimum \$150.00 plus 15% de commission sur excédent de \$150.00.

acceptée

Programmation 7. Le comité accepte la programmation automne-hiver 1975-76, pour le service de la récréation.

Fleurs et entretien des parcs

- 8. Le comité recommande au Trésorier de payer à M. Raymond Harnois, la somme de \$500.00 pour plantation et l'entretien des fleurs dans les parcs de la Cité et plantation de fleurs pour les Jeux du Québec.
- Le comité recommande de s'objecter à la requête en accréditation de l'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique, Local 2220.

CORRESPONDANCE:

- a) Temps supplémentaire des Policiers, du 31 août au 6 septembre 1975;
- b) Temps supplémentaire des Policiers, du 7 au 13 septembre 1975;
- Conciliation Caisse et Banque au 31 août 1975; c)
- d) Lettre du Ministère des Transports, RE: Feux de circulation, intersection routes 755 et 157;
- e) Rapport du budget au 31 août 1975.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A. Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport

> comité 15/9/75

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Que le rapport de la séance de comité, tenue le 15 septembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-377

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-378

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Daniel Joly,

Prop. par Cons. Claude Champoux

M. Origène Leblanc,

Prop. par Cons. O. Vallières

M. Maurice Nault,

Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

M. Georges Lanouette,

Prop. par Cons. L. Rheault

M. Augustin Nobert,

Prop. par Cons. O. Vallières

M. Arthur Hébert,

Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 143-27

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-379

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-27, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 17 septembre 1975, et portant le numéro 30994.

ADOPTE

Amendement résolution No. 75-342

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

75-380

ET RESOLU: Que la résolution No. 75-342, soit et est amendée comme suit: Au nord-est par une partie du lot 550, non subdivisée propriété de l'acquéreur.

ADOPTE

Acceptation soumission Massicotte & Fils Ltée, règls: 541, 542, 555, 581

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte & Fils Ltée, au montant de \$119,850.00, pour des travaux de fondation, mise en forme et pavage de rues, concernant les règlements Nos: 541, 542, 555, 581.

75-381

Soumission de
J.R. Lemire
équipements
de bureaux

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de J.R. Lemire Inc., au montant de \$1,798.50, pour l'achat d'équipements de bureaux.

75-382

ADOPTE

Engagement de M. Daniel Boudreau comme policier

75-383

Engagement Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX L. Daniel Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil retienne les services de Monsieur Daniel Boudreau comme constable de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Son salaire et ses vacances seront tels que prévus à la convention collective des Policiers et Pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, d'après son expérience de policier municipal à la Sûreté municipale de Val D'Or, lequel engagement date du ler mars 1973. Quant aux autres clauses d'ancienneté, la date sera du 22 septembre 1975.

ADOPTE

Félicitations Comité Organisateur

> Jeux du Québec Eté 1975

du Québec, tenue du 14 au 24 août 1975, marque une époque historique dans les annales des villes Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QUE la finale provinciale des Jeux ?

CONSIDERANT QUE les éclatants succès remportés témoignent hautement du travail admirable et du dévouement inlassable des membres du Comité Organisateur;

CONSIDERANT QUE le Conseil se réjouit vivement de cette brillante réussite, en même temps que de ses heureuses conséquences;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est particulièrement heureux de s'associer aux autorités des villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest pour offrir au Dr. Paul Lacoursière, Président, ainsi qu'à tous et chacun des membres du Comité Organisateur des Jeux du Québec, Eté 1975, l'expression de ses plus sincères félicitations, accompagnées du témoignage empressé de sa très vive reconnaissance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

75-384

Demande au
gouvernement
du Québec
amender Loi
des Cités
et Villes
transport
en commun

75-385

CONSIDERANT que de toute évidence le transport en commun en milieu urbain et interurbain, relèvera de la compétence municipale à brève échéance;

CONSIDERANT que la grande majorité des municipalités pouvant être appelées à performer dans le domaine du transport en commun éprouvent déjà de sérieuses difficultés financières, en grande partie, attribuables à la période inflationniste qui se poursuit;

ATTENDU que le transport en commun est un service nécessaire, mis à la disposition de tous les citoyens sans exception, et que par conséquent tous les citoyens doivent contribuer à en assurer le bon fonctionnement.

Il est dûment proposé par: CLAUDE CHAMPOUX

et UNANIMEMENT RESOLU que ce Conseil prie le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Ministère des Affaires municipales d'amender la loi des Cités et Villes, de sorte qu'une taxe spéciale puisse être imposée au besoin, à tous les locataires et propriétaires des municipalités impliquées dans le transport en commun, et que cette taxe spéciale soit assimilable à la taxe foncière comme c'est le cas pour la taxe d'eau.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'hon. Premier Ministre, au Ministre des Affaires municipales, au Président de la Commission de Refonte des Lois municipales et à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTE

Adoption règlement No. 583

75-386

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 583, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$31,000.00 dollars pour travaux d'excavation et de remplissage, de fondation, de pavage, de bordures de rues et trottoirs, sur la rue St-Maurice et parc no. l," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Autorisation Greffier convoquer ass. publ. regl. 583 Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-387

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 583, pour mercredi, le 8 octobre 1975, entre 19.00 et 21.00 heures, relativement à l'adoption du règlement No. 583, décrétant un emprunt de \$31,000.00.

ADOPTE

Adoption règlement No. 572

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE ET RESOLU: Que le règlement No. 572, intitulé:

75-388

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$177,000.00 dollars pour travaux d'excavation et de remplissage, de fondation, de pavage, de construction de bordures de rues et trottoirs sur les rues: Arseneau, St-Paul, St-Philippe, Du Sanctuaire et Père Breton," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation
Greffier
convoquer
ass. publ.
règl. 572

75-389

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement No. 572, pour mercredi, le 8 octobre 1975, entre 19.00 et 21.00 heures, relativement à l'adoption du règlement No. 572, décrétant un emprunt de \$177,000.00.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de l'Age d'Or Affilié St-Odilon, remerciant les membres du Conseil de l'octroi reçu pour 1975.
- b) Lettre de l'Age d'Or Ste-Bernadette, remerciant les membres du Conseil de l'octroi reçu pour 1975.
- c) Lettre de la Commission Municipale du Québec, par M. Gaston Lamarre, donnant son approbation à la résolution No. 75-261, relative à l'échange de terrains entre la Cité et Radisson Transport Inc.

- d) Lettre de la Commission de contrôle des Permis d'alcool du Québec, avisant que M. Yvon Vermette "Taverne Chez Noé Enr!, a fait une demande de brasserie au 600, rue Thibeau, Cité.
- e) Bref d'assignation de la Cour Supérieure, RE: Micheline Lebrun -vs- Cité.
- f) Avis de responsabilité de Me Gérald Grégoire, procureur de M. Arthur Savignac, RE: Dommages à son automobile sur la rue St-André, Cité.
- g) Avis de responsabilité de M. Jean-Claude Descôteaux, 224, rue Père Joyal, Cité. RE: Dommages à son automobile lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.
- h) Avis de responsabilité de M. Richard Dubois, 750, rue De La Fabrique, Cité. RE: Dommages à son automobile lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Lé Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 septembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallieres
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-390

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 septembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

b

RAPPORT DE COMITE Séance du 22 septembre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Permis refu- 1. Le comité ne recommande pas l'émission d'un permis pour un sé lave- autos semi-automatique à M. Rolland Rabouin, puisque autos semi- automatique dérogatoire à l'article 7, du règlement 371-Y.

Soumission de M. Fernand Boisvert acceptée

2. Le comité accepte la soumission de M. Fernand Boisvert en date du 15 septembre 1975, pour \$700.00 comptant d'équipement usagé et \$125.00 par mois d'opération pour le "Pro-Shop", à l'aréna Jean-Guy Talbot.

Vente terrains aux plus hauts prix 3. Le comité recommande d'offrir aux plus hauts enchérisseurs les terrains situés sous les anciennes tours de l'Hydro-Québec.

prix
Essai 6 mois
surintendant
de la voirie

4. Le comité accepte, avec l'ingénieur Ronald Marcoux, un engagement à l'essai pour 6 mois, de Monsieur Laurent Moisan, comme surintendant de la voirie.

Installation lumières retardée 5. Le comité ne recommande pas l'installation immédiate de lumières de rue, 10,000 lumens, sur les rues St-Philippe, Outremont et Frontenac.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Union des Municipalités du Québec, sur la loi modifiant l'expropriation.
- b) Lettre de la Société Canadienne de la Protection des animaux.
- c) Lettre de la Prévoyance Compagnie d'Assurances, RE: Jacques Frenette (haie).
- d) Temps supplémentaire à la Police, du 14 au 20 septembre 1975.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 septembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le 75-391 Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 463-C Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 463-C, l, 2, 3 et 4, comportant des déboursés se totalisant à \$104,915.07, soit et est adoptée pour paiement.

75-392

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-393

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gaston Lemire,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

M. Raymond Durocher,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Mlle Zélire Doucet,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Mlle Huguette Beaudoin,

Prop. par Cons. Claude Champoux

Mme Arthur Fafard,

Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 554 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 554, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

75-394

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 17 septembre 1975, et portant le numéro D-3460.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Lucien Germain site indus-

triel

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Lucien Germain, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé du côté sud-est de la rue Dessureault, connu et désigné comme étant une partie du lot 423, borné comme suit:

75-395 annulei par rei- 75-452

1.- En front au nord-ouest, partie par le lot 423-85 rue Dessureault et partie par Messieurs Réal Magny et Benoît Hélie;

En profondeur, à la ligne de profondeur des lots de la rue Patry laquelle passe à 150 pieds d'icelle;

d'un côté au nord-est, partie par Réal Magny et partie par la ligne séparative des lots 423 et 424-A;

Et de l'autre côté par le lot 423-92.

Le tout ayant une superficie d'environ 260,800 pieds carrés.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix soit: 50% lors de la signature du contrat, 50% lors de l'obtention du permis de construction, et à en donner quittance.

ADOPTE

CONSIDERANT l'inflation au Québec;

CONSIDERANT les coûts toujours plus élevés de l'administration municipale;

CONSIDERANT l'avis reçu de Monsieur Constant Cossette, Représentant-Applications industrielles de l'Hydro-Québec, en date du 30 juin 1974;

CONSIDERANT QUE, par l'avis ci-haut mentionné, la municipalité devra installer des 10,000 lumens à un coût supérieur de 33%, il est:

Demande à
Hydro-Québec
installer
lumières
4,000 lumens

75-396

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande aux autorités de l'Hydro-Québec de faire pression auprès des fabricants afin que ces derniers fournissent les matériaux nécessaires à l'installation de lumières 4,000 lumens.

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le dossier d'expropriation dont notre service technique a pu prendre connaissance semble causer préjudice aux contribuables de tout un secteur, il est:

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de voir les plans préliminaires de l'Autoroute 755 de la route 157, vers l'est.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise la direction du Club de Hockey Jr "A" "LES BARONS", à opérer en exclusivité et en permanence, un bar à l'aréna Jean-Guy Talbot, dont la municipalité est propriétaire.

La Cité fournira un local approprié, mais l'ameublement sera la responsabilité de la direction du club "LES BARONS", qui devra, quant à l'opération, respecter en tout point la loi et les règlements édictés par la Société des Alcools du Québec.

La présente autorisation liera la Cité pour une période de douze (12) mois à compter de la date de l'émission du permis.

Cette convention se renouvellera automatiquement d'année en année, à moins que l'une ou l'autre des parties donne par écrit, 90 jours avant l'expiration d'une année d'opération, un avis à l'effet de mettre fin à la présente convention.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers soit et est autorisé à signer le plan et Livre de Renvoi montrant les lots 423-111 et 423-112

ADOPTE

Demande au
Min. Transports voir
plans préliminaires
Autoroute 755
route 157

75-397

Autorisation Club Hockey "LES BARONS" opérer un bar

a l'année aréna J.-G. Talbot

75-398

Autorisation

Maire
signer
plan et Livre
de Renvoi
Lots 423-111

75-399

423-112

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de la Commission Municipale du Québec approuvant un prêt de \$21,000.00 au fonds de roulement.
- b) Lettre de la Commission Municipale du Québec approuvant un prêt de \$3,000.00 au fonds de roulement.
- c) Lettre des Services de Protection de l'Environnement concernant l'alimentation en eau potable.
- d) Lettre de M. Jean Ménard, avocat, représentant de Messieurs Lucien Germain et Yvon Saucier. RE: Transport en commun.
- e) Lettre de la Commission Municipale du Québec concernant la résolution No. 75-375.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées au règlement No. 371-36, tenue mardi, le 30 septembre 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 18 septembre 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 371-36, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par M. le conseiller LIONEL RHEAULT l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Monsieur Jacques Bettez, Inspecteur en Bâtiment et le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que deux contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement UNE (1) heure après la lecture du règlement No. 371-36, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement No. 371-36, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement No. 371-36, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de septembre 1975.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A. Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT Président de l'assemblée Conseiller de la Cité 2784

CANADA
Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 octobre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, domicilié à Cap-de-la-Madeleine étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de GREFFIER MUNICIPAL fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

(Signé) MAURICE THELLEND

Je, soussigné, DESROSIERS J.-Réal, MAIRE du Cap-de-la-Madeleine certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine.

Ce 6ième jour du mois d'octobre 1975.

(Signé) / J.-Réal Desrosiers

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, DARCHE FRANCOIS, domicilié à Cap-de-la-Madeleine étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de DIRECTEUR DE LA POLICE ET DES INCENDIES, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

(Signé) ÉRANCOIS DARCHE

Je, soussigné, DESROSIERS J.-Réal, MAIRE du Cap-de-la-Madeleine certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine.

Ce 6ième jour du mois d'octobre 1975.

·Réal Desrosiers

Adoption procès verbal

75-400

Adoption procès verbal ass. publ. regl. 371-36



Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 29 septembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 30 septembre 1975, concernant l'adoption du règlement No. 371-36, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 29 septembre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers et l'assistant-ingénieur M. Gérald Binette

Engagement sténo-dactylo

- Local loué à 80, rue Dorval
- pour le département des enquêtes au Poste de Police.

 2. Le comité autorise le Maire et le Gérant à signer

Le comité recommande l'engagement d'une sténo-dactylo

l'entente de location au numéro 80, de la rue Dorval, au Cap-de-la-Madeleine, et demande au Trésorier de tenir une comptabilité séparée pour la location, au 80 rue Dorval.

Equip. bureau loisirs

3. Le comité recommande au Gérant l'achat des équipements pour le bureau des Loisirs.

Salaire autorisé Le comité recommande de verser, à compter du 29 septembre 1975, au préposé à la signalisation, le salaire autorisé par la résolution 75-15.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. François Darche, RE: Remerciements.
- b) Lettre de M. François Darche, RE: Compétition provinciale de tir.
- c) Temps supplémentaire à la Police, du 20 au 27 septembre 1975.
- d) Rapport de M. Réjean Giguère, RE: Salaire minimum.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport de comité 29/9/75

75-402

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 29 septembre 1975, soit et est adopté tel que lu par
le Greffier à la présente séance.

Adoption liste de comptes 464-C

75-403

Sympathies

75-404

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 464-C, 1, 2, 3, 4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$96,756.50, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Alphonse Blanchette,
Mme Jeffrey Thiffault,
Mme Emile Massicotte,
M. Albert Chartray,
Mme Arthur Champagne,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Prop. par Cons. Lionel Rheault
Prop. par Cons. Onil Vallières
Prop. par Cons. Onil Vallières
Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 143-25

75-405

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-25, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 3 octobre 1975, et portant le numéro 30994.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or Ste-Famille, remerciant les membres du Conseil de l'octroi reçu pour 1975.
- b) Requête signée par des résidents de la Cité demandant au Conseil de faire cesser la pollution par le bruit et les émanations provenant de la compagnie Sigama Ltée.
- c) Avis d'audition de la Régie des Services publics concernant National Cablevision Ltée et la Cité. (Augmentation de taux)

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement No. 572, tenue mercredi, le 8 octobre 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE" en date du 27 septembre 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 572, concernant un emprunt de \$177,000.00 dollars pour travaux d'excavation et de remplissage, de fondation, de pavage, de construction de bordures de rues et trottoirs sur les rues: Arseneau, St-Paul, St-Philippe, Du Sanctuaire et Père Breton.

Présidée par Monsieur le Conseiller LAURENT LAVERGNE, l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que 3 contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 572, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 572, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois d'octobre 1975.

MAURICE THELLEND

Greffier de la Cité

LAURENT LAVERGNE

Président de l'assemblée Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CANADA Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement numéro 583, tenue mercredi, le 8 octobre 1975, à compter de 19.00 heures, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE NOUVELLISTE", en date du 27 septembre 1975, en vue de l'adoption dudit règlement numéro 583, concernant un emprunt de \$31,000.00 dollars, pour travaux d'excavation et de remplissage, de fondation, de pavage, de bordures de rues et trottoirs, sur la rue St-Maurice et parc no. 1.

Présidée par Monsieur le Conseiller LAURENT LAVERGNE, l'assemblée fut déclarée ouverte à 19.00 heures précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents: Le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi que 3 contribuables.

Lecture par le secrétaire, en l'occurence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

Exactement DEUX (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable ayant exigé que le règlement numéro 583, soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles imposables concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 583, est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois d'octobre 1975.

MAURICE THELLEND

Greffier de la Cité

Président de l'assemblée

Cap-de-la-Madeleine

2790

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'HÔtel de Ville, mardi, le 14 octobre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Claude Champoux

Adoption proces verbal

75-406

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 6 octobre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption proces verbal ass. publ. regl. 572

75-407

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 8 octobre 1975, concernant l'adoption du règlement No. 572, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès verbal ass. publ. règl. 583

75-408

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 8 octobre 1975, concernant l'adoption du règlement No. 583, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE Séance du 6 octobre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Location au comptant

1. Le conseil demande à la direction de l'aréna de faire payer comptant toutes les heures de location.

Rue François Courteau

2. Considérant la demande des Postes du Canada, le Conseil modifie la résolution 73-76 en nommant la rue FRANCOIS COURTEAU celle du nom connu de Courteau.

Soumission de Safety Supply Co. Ltd. 3. Le Conseil recommande l'achat de matériel d'intervention de "Safety Supply Compagny Limited", au prix de \$1,781.75.

Supply Co. Ltd. Lumières pour

patinoire

4. Le Conseil recommande au directeur de la récréation l'installation de lumières pour la patinoire extérieure à l'Académie Pierre Boucher.

Rapport du Dir. de Police

accepté

5. Le Conseil accepte le rapport du Directeur de Police dans sa lettre du 6 octobre 1975 et demande la coopération de l'Hydro-Québec et du Bell Téléphone; de plus, en attendant, il demande que les poteaux soient peinturés ou, soit toute autre chose attirant l'attention,

Arrêts obligatoires à voie ferrée 6. Le Conseil accepte la recommandation du Directeur de Police pour installer des arrêts obligatoires à la voie ferrée sur la rue Des Chenaux, tels que recommandés dans sa lettre du 6 octobre 1975.

Résolution: transport urbain

7. Le Conseil approuve la résolution de la Fédération Canadienne Des Maires et des Municipalités sur le programme relatif au transport urbain.

Voeux: Caisse

8. Le Conseil félicite chaleureusement les directeurs de la Caisse Populaire de St-Odilon à l'occasion de leur 30ième anniversaire de fondation.

Pop. St-Odilon

9. Le Conseil demande une rencontre conjointe entre Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine au sujet du transport en commun.

Rencontre 3
villes RE:
transport
en commun

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport M. Jacques Bettez: "Il n'a aucune homologation au Cap-de-la-Madeleine;
- b) Temps supplémentaire à la Police, du 28 septembre au 4 octobre 1975;
- c) Description des tâches pour préposés à l'entretien;
- d) Lettre de la Direction générale des bureaux de l'enregistrement;
- e) Lettre des Scouts et Guides du Québec;
- f) Offre de service à M. Roberto La Manna;
- g) Plainte de M. Marcel Duhaime sur Roberto La Manna;
- h) Lettre du Juge municipal (Me Gérald Grégoire);
- i) Lettre de l'Hydro-Québec RE: Eclairage de rues.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier municipal

Adoption rapport de comité 6/10/75

75-409

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue
le 6 octobre 1975, soit et est adopté tel que lu par le

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Greffier à la présente séance.

75-410

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Fernand Boisvert,

Prop. par Cons. Claude Champoux

M. Laurent Poirier,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

M. Roland Frigon,

Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Vente d'un terrain site indus-triel à M. Claude Paquin

75-411

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Claude Paquin, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé du côté sud-ouest de la rue De L'Escadrille, composé des lots 422-C-40 et partie 422-C laquelle mesure 50 pieds de front par environ 212 pieds de profondeur et est bornée comme suit:

1.- En front au nord-est par le lot 422-C-29, rue De L'Escadrille; en profondeur par une partie des lots 422-C-37 et 422-C-33; d'un côté au sud-est par le lot 422-C-40 et au nord-ouest par une partie du lot 422-C restant la propriété du vendeur.

Le tout formant une superficie d'environ 42,400 pieds carrés.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
 - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Vente d'un terrain (ruelle) à M. Joseph Duguay

75-412

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Joseph Duguay, un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre revisé du Cap-de-la-Madeleine comme étant la demie longitudinale sud-ouest lot 126-362 contigu au lot 126-367 et limité comme suit:

Au nord-ouest par le lot 126-368, rue St-Denis; Au sud-est par une autre partie du lot 126-362, vendue ce jour à Charles Edouard Rousseau;

Au sud-ouest par le lot 126-367;

Et au nord-est par une autre partie du lot 126-362, vendue ce jour aux Oblats de Marie Immaculée.

La présente vente est faite pour la somme de UN dollar (\$1.00).

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Par le même acte l'acquéreur renonce aux droits qu'il peut avoir dans la balance du lot 126-362.

ADOPTE

Vente d'un terrain (ruelle) à M. Chs. Ed. Rousseau

75-413

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Charles Edouard Rousseau, un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre revisé du Cap-de-la-Madeleine comme étant la demie longitudinale sud-ouest lot 126-362 contigu au lot 126-366 et limité comme suit:

Au nord-ouest par partie du lot 126-362, vendue ce jour à Joseph Duguay;

Au sud-est par une autre partie du lot 126-362 vendue ce jour à Mme Madeleine Toupin;

Au sud-ouest par le lot 126-366 et

Au nord-est par une autre partie du lot 126-362, vendue ce jour aux Oblats de Marie Immaculée.

La présente vente est faite pour la somme de UN dollar (\$1.00).

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Par le même acte l'acquéreur renonce aux droits qu'il peut avoir dans la balance du lot 126-362.

ADOPTE

Vente d'un
terrain
(ruelle)
Mme Madeleine
Toupin

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Mme Madeleine Toupin,
un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

75-414

connu et désigné au cadastre revisé du Cap-de-la-Madeleine comme étant la demie longitudinale sud-ouest lot 126-362 contigu aux lots 126-365 et 126-364 et limité comme suit:

Au nord-ouest par partie du lot 126-362, vendue ce jour à Charles Edouard Rousseau;

Au sud-est par une autre partie du lot 126-362, vendue ce jour aux Oblats de Marie Immaculée;

Au sud-ouest par les lots 126-364 et 126-365 et Au nord-est par une autre partie du lot 126-362, vendue ce jour aux Oblats de Marie Immaculée.

La présente vente est faite pour la somme de UN dollar (\$1.00). La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus

que de certificat de recherches.

Par le même acte l'acquéreur renonce aux droits qu'il peut

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

avoir dans la balance du lot 126-362.

que de certificat de recherches.

ET RESOLU: Que ce Conseil vende aux Oblats de Marie Immaculée, un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine connu et désigné au cadastre revisé du Cap-de-la-Madeleine comme une partie du lot 126-362, laquelle partie est constituée de la demie longitudinale nord-est comprise entre le lot 126-368 et le prolongement vers le nord-est de la ligne sud-est du lot 126-364 d'une part et de la balance du lot 126-362 comprise entre la rue Notre-Dame et la demie décrite plus haut.

La présente vente est faite pour la somme de UN dollar (\$1.00). La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus

Par le même acte l'acquéreur renonce aux droits qu'il peut avoir dans la balance du lot 126-362.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 388-157, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g. en date du 6 octobre 1975, et portant le numéro D-1248.

Vente d'un terrain (ruelle) O.M.I.

75-415

Adoption d'un plan

lot 388-157

75-416

Adoption d'un plan lot 416-A

75-417

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une
partie du lot 416-A, cadastre officiel de la Paroisse
(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division
d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g. en date du 2 octobre 1975, et portant le numéro D-1342.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires Municipales concernant le règlement No. 573-A.
- b) Lettre de l'Age d'Or St-Odilon remerciant les membres du Conseil pour l'octroi de 1975.
- c) Lettre du Cabinet du Lieutenant-Gouverneur accusant réception de la résolution No. 75-375.
- d) Lettre de la Commission de contrôle des Permis d'alcool, avisant que M. Yves Racette, pour le bénéfice des Chevaliers de Colomb Notre-Dame no. 2269 Inc., a fait une demande de permis pour un club, au 7, rue Lahaye, Cité.
- e) Lettre de la Commission de contrôle des Permis d'alcool, avisant que M. Paul-Emile Lacoursière, "Salle à manger Le Madelinois Enr.," a fait une demande de permis pour un bar, avec danse et spectacles, au 510, Boul. Ste-Madeleine, Cité.
- f) Avis de responsabilité de M. Marcel Desjardins, 1255, 9ième Rue, Ste-Marthe du Cap. Re: Dommages à son automobile en heurtant un puisard dépassant du pavé, rue St-Philippe, Cité.
- g) Avis de convocation de la Cour Provinciale, pour le 14 octobre 1975, Mme Amédé Sévigny -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 octobre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-418

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 14 octobre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du mardi 14 octobre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

et le Gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Engagement Mme Lemarier Sûreté

1. Le comité recommande l'engagement à l'essai, de Mme Françoise Lemarier, comme sténo-dactylo à la Sûreté, aux conditions de la convention collective des employés de bureaux.

M. Roof Seminar

- Le comité délègue au Seminar sur la Gestion des Achats,
 M. Jean-Pierre Roof, les 7 et 8 novembre 1975.
- Rencontre Comm. Urb.
- 3. Le comité recommande une rencontre avec la Commission d'Urbanisme, pour mardi, le 21 octobre 1975, à 20.00 heures.

Arpenter terrain, rue Barkoff 4. Le comité recommande de faire arpenter le terrain cédé par les Plateaux De La Ferté, pour l'élargissement de la rue Barkoff, dans la courbe.

Nasolco Inc.,
Antigel

- 5. Le comité accepte la soumission de Nasolco Inc., pour la somme de \$4.20 le gallon, pour l'achat d'antigel.

 CORRESPONDANCE:
 - a) Rapport sur billets d'infractions du 8/10/75.
 - b) Rapport sur le temps supplémentaire à la Police, du 5 au 11 octobre 1975.
 - c) Lettre de l'Hydro-Québec, réponse pour lumières 4,000 lumens. RE: Résolution No. 75-396.
 - d) Horaire des employés permanents à l'aréna.
 - e) Etat du budget au 30 septembre 1975.
 - f) Lettre de M. Edouard Barkoff. RE: Amendement au zonage.
 - g) Documents présentés sur la Prévention des accidents de travail.

(Signé) Maurice Thellend Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 14/10/75 Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

-- 430

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 octobre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-419

ADOPTE

Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75 420

465-C

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 465-C, 1, 2, 3, et 4, comportant des déboursés se totalisant à \$398,775.10, soit et est adoptée pour paiement.

75-420

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-421

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Yvonne Morrisette,

Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

Emery Fleury,

Prop. par Cons. C. Champoux

Μ. Claude Roy, Prop. par Cons. L. Lavergne

Henri-Paul Sauvageau, Μ.

Prop. par Cons. L. Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

629-28-4,

lots: 629-28-3, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 629-28-3, 629-28-4, 629-28-5, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 octobre 1975, et portant le numéro D-1359.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- Lettre de la compagnie de Transport St-Maurice, par M. Roger Carier. Re: Transport en commun.
- Lettre du Comité d'école Notre-Dame des Prairies concernant b) le déblaiement des trottoirs en hiver.
- Lettre des Résidents de Chateaudun. Re: Protestation au c) sujet des \$15.00 d'augmentation exigés par l'Association du Hockey Mineur.
- Lettre des Services de Protection de l'environnement. d) Re: Compagnie Sigama.
- Pétition de l'A.F.E.A.S., Ste-Bernadette, concernant le e) déneigement des trottoirs sur le Boulevard Des Prairies.
- Lettre des Résidents de Chateaudun remerciant les services f) responsables du terrain Ste-Bernadette, pour leur collaboration.
- g) Lettre de J.B. Lanouette Inc., demandant au département de la voirie de communiquer avec Bell Canada avant de faire des travaux d'excavation.
- h) Lettre du Club de Motoneige du Comté de Champlain, remerciements.
- Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool i) avisant que M. Gérard Croteau "O Grand Nord" a fait une demande d'un permis pour une brasserie, au 437, rue Thibeau, Cité.

75-422

629-28-5

- j) Lettre de la Commission des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Marcel Ampleman "Le Baronet", pour le bénéfice de "Club de Hockey Les Barons Jr. "B" du Cap-de-la-Madeleine Inc.," a fait une demande de permis pour un bar, au 241, rue De Grandmont, Cité (Aréna Jean-Guy Talbot).
- k) Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Commission de Refonte des Lois Municipales, accusant réception de la résolution No. 75-385.
- 1) Avis de responsabilité de M. François Trépanier, 90, rue Vaillancourt, App. 3, Cité. RE: Dommages à son automobile lors d'une collision avec une autopatrouille, le 11 octobre 1975.
- m) Lettre de Bell Canada, 1050, côte du Beaver Hall,
 Montréal 128. RE: Dommages à leur installation téléphonique lors de travaux d'excavation en face du 45,
 rue Dessureault, Cité, le ler octobre 1975.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 octobre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces

verbal

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 octobre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

75-423

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 20 octobre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

ainsi que le Gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Elec. Whole- 1. Le comité accepte la soumission de Electronique Wholesalers salers, maté- Cie Lteé, pour la somme de \$1,640.05, pour l'achat de matériel riel élect. électronique.

Vente 2. Le comité accepte les soumissions des plus hauts enchérisseurs Equipements pour la vente d'équipements usagés, soit:

usagés

Un comien International 1061 (no 52) à Codon Automobiles Equipements pour la comien International 1061 (no 52) à Codon Automobiles Equipements pour la comien International 1061 (no 52) à Codon Automobiles Equipements pour la comien International 1061 (no 52) à Codon Automobiles Equipements pour la comient pour

Un camion International 1961 (no. 52), à Godon Automobiles Enr., pour le montant de \$476.00.

Un camion Ford 1968 (no. 62), à Godon Automobiles Enr., pour le montant de \$676.00.

Un camion Ford 1968 (no. 63), à Hamel Auto Part,
pour le montant de \$610.00.

Une camionnette Chevrolet 1969 (no. 120), à Godon
Automobiles Enr., pour le montant de \$561.00.

Une camionnette Mercury (no. 122), à Godon Automobiles Enr., pour le montant de \$566.00.

Une camionnette Ford 1970 (no. 43), à Godon Automobiles Enr., pour le montant de \$756.00.

Un rouleau à asphalte avec moteur Continental, à Godon Automobiles Enr., pour le montant de \$216.00.

Deux moteurs Wisconsin S-12-D 1 cylindre, à Hamel Auto Part, pour le montant de \$265.00.

- 3. Le comité refuse l'offre d'achat de M. Nelson Rousseau. RE: Terrain cadastre P-550, voie d'accès au parc Mgr. Comtois.
- 4. Le comité recommande l'engagement de trois (3) permanents préposés à l'entretien "aréna", et leur salaire sera le même que celui du concierge à l'aréna, soit \$3.35 l'heure, et autorise l'engagement d'aides en entretien au salaire minimum jusqu'à concurrence de \$150.00 de dépenses par semaine.
- 5. Le comité recommande que les frais de déplacement des surveillants à l'aréna soient portés à \$5.00 par séance de patinage.
- 6. Le comité recommande que l'Inspecteur en Bâtiment, M. Jacques Bettez, et l'Aviseur légal, Me Bertrand Lamothe, représentent la Cité lors de l'audition de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, le 29 octobre 1975, concernant la demande de permis de M. Jeannot Vivier. CORRESPONDANCE:
 - a) Temps supplémentaire à la Police du 12 au 18 octobre 1975;
 - b) Rapport de consommation de gazoline et huile pour septembre 1975.

Offre d'achat N. Rousseau refusée

Engagement
de préposés
à l'entretien
aréna

Frais de déplacement aréna

MM. Bettez & G Lamothe représentants RE: Demande de permis J.Vivier

> (Signé) Maurice Thellend Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 20/10/75

75-424

Adoption liste de comptes

75-425

466-C

Sympathies

75-426

Transport
en commun
L. Germain

75-427

Demande
emprunt
temporaire

Comm. Municipale du Qué. \$1,200,000.00

75-428

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 20 octobre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, en biffant l'item 7 du numéro 2 et les articles 6,7,9,10 et 11.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 466-C, 1, 2, 3, 4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$128,829.07, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Amédée Sévigny,M. Albert Valois,

Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

Prop. par Cons. Claude Champoux

M. Arthur Durand,

Prop. par Cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

CONSIDERANT QU'il y a urgence de rétablir le transport en commun dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; IL EST PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil appuie la demande de permis de Monsieur Lucien Germain auprès de la Commission de Transport, pour donner le service du transport en commun au Cap-de-la-Madeleine, et cela sans subvention municipale.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, et ce, à même les revenus de l'année 1976, un montant de UN MILLION DEUX CENT MILLE dollars (\$1,200,000.00), montant devant servir au financement de la dette des premiers mois de l'année 1976, et des dépenses courantes pour les mois de décembre 1975 à mars 1976.

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1976.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de UN MILLION DEUX CENT MILLE dollars (\$1,200,000.00).

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

Emprunt temporaire Banque Canadienne Nationale \$1,200,000.

75-429

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale d'avancer la somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE dollars (\$1,200,000.00), montant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1976, et des dépenses courantes pour les mois de décembre 1975 à mars 1976.

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1976.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de UN MILLION DEUX CENT MILLE dollars, (\$1,200,000.00).

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

Droit de
passage
club de
Motoneige
du comté
de Champlain
Inc.

75-430

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de céder un droit de passage, au club de Motoneige du comté de Champlain Inc., contre les lots 421-E, 421-P-D, 421-P-E, 422-C-9, 422-P-C, 420-542, 420-55, 417, 419-416, 420-543, et les lots 562-20, 561-1 et 557-1 (rue Laflèche) appartenant à la municipalité.

Le droit de passage accordé par la présente, prendra fin le 15 avril 1976.

l'érection de refuges sera défendue.

La Cité se dégage de toute responsabilité.

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer cette cession de droit de passage.

Adoption d'un plan lots 559 & 560

75-431

Vente d'un terrain à M. Guy Roy

75-432

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 559 et 560, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 20 octobre 1975 et portant le numéro D-3466.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Guy Roy, un emplacement mesurant 15 pieds par 48 pieds, composé d'une partie du lot 423-45 mesurant 7.5 pieds par 48 pieds et d'une partie du cet emplacement est limité comme suit:

Au nord-ouest sur une longueur de 48 pieds par le

Au nord-ouest sur une longueur de 48 pieds par le lot 423-42 propriété de l'acquéreur;

Au sud-est sur une longueur de 48 pieds par une partie du lot 423 propriété de Mme Lucille Chamberland;

Au nord-est par le lot 423-46 propriété de Jean-Louis Boulay et une autre partie du lot 423-49 propriété du vendeur et Au sud-ouest par les lots 423-44 et par partie du lot 423-49 propriété du vendeur.

La présente vente est faite pour la somme de 26 sous (\$0.26) le pied carré.

La venderesse ne s'engage pas à fournir copie de ses titres non plus que de certificat de recherches.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que ce Conseil vende à Messieurs Ronald D. ET RESOLU: Jones, Charles-Auguste Paquette et Raymond Gravel, opérant sous la raison sociale de P.R. Marine Enr., les lots 399-2 et 394-2 du cadastre revisé pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sauf et à distraire une lisière de 80 pieds de largeur comprise entre la rivière St-Maurice et la rue

75-433 Aprilee der resol. 75-442

Vente d'un

terrain à R. Jones,

Paquette

Enr.

Chs.-Auguste

Raymond

Gravel

P.R. Marine

Dans ce même acte, la municipalité consent à céder sur cette lisière de terrain à P.R. Marine Enr., un droit de passage pour avoir accès dans un chemin à être désigné par la Cité sur cette partie de 80 pieds, et que la Cité ne s'engage pas à construire et entretenir comme chemin.

Cette vente est consentie pour le prix de \$12,000.00.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Mairesuppléant

75-434

M. L. Rheault Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX par M. le conseiller Appuyé JEAN-CLAUDE BEAUMIER ET RESOLU: Que à compter du ler novembre 1975, les membres du Conseil nomment Monsieur LIONEL RHEAULT, maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, jusqu'au 29 février 1976.

ADOPTE

Avis de motion

75-435

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR PAYER LA PARTIE NON SUBVENTIONNEE DES TRAVAUX DE PAVAGE DU BOULEVARD DES PRAIRIES ET CHEMIN MASSE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'octobre 1975.

> CLAUDE CHAMPOUX (Signé) Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

75-436

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'octobre 1975.

(Signé) LIONEL RHEAULT

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Mme Fernande Désilets, 60, rue Loranger, Cité. RE: Travaux à sa galerie.
- b) Lettre de M. Ronald Marcoux, Ing., réponse à M. Pierre Lanouette concernant les travaux d'excavation causant des dommages à Bell Canada.
- c) Lettre de Les Plateaux De La Ferté, par M. Edouard Barkoff, demandant les services d'égout et d'aqueduc sur les rues: Des Estacades, Flynn, Boucherville, Ross, Ogden, De Callières, Joly, Chapleau, Taillon et Mousseau.
- d) Lettre de Radisson Transport Inc., remerciant les membres du Conseil pour la vente d'une parcelle de terrain.
- e) Lettre de Prudent Dargis Inc., demandant s'il y avait possibilité de réduire la marge de bordure pour les lots situés coin Du Sanctuaire et Père Breton.
- f) Avis de responsabilité de M. Claude Gélinas, 384, Boulard, Cité. RE: Dommages à ses vêtements en tombant sur le trottoir défectueux sur la rue Boulard.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2808 CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, le 10 novembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Claude Beaumier Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal

75-437

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 27 octobre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 27 octobre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Angus Geo. tuyaux coton synthétique

1. Le comité accepte la soumission de Angus George (Canada) Ltd, au montant de \$3,638.60, pour l'achat de tuyaux de coton synthétique.

Cie Miner achat bottes

Le comité accepte la soumission de la compagnie Miner 2. Ltée, au montant de \$21.35 l'unité, pour l'achat de bottes.

achat manteaux

Safety Supp. 3. Le comité accepte la soumission de Safety Supply Co., Ltd, au montant de \$78.65 l'unité, pour l'achat de manteaux.

Rencontre avec
A. Pélissier
système de
réfrigération

4. Le comité demande à rencontrer le représentant de André Pélissier Inc., afin que ce dernier donne des explications concernant sa soumission pour l'installation et la fourniture de matériaux pour le système de réfrigération.

Demande de Prudent Dargis Inc. refusée

5. Le comité recommande de ne pas acquiescer à la demande de Prudent Dargis Inc., dans sa lettre du 27 octobre 1975, mais préfère que ces terrains soient plutôt offerts en vente par avis dans le journal.

RE: Terrains rue Patry seulement.

Adoption procès verb. Comm. Urb.

6. Le comité accepte le procès verbal de la Commission d'Urbanisme du 21 octobre 1975, mais M. Claude Champoux se déclare dissident sur les articles 2 et 3.

Conv. Collec. Police, étude

7. Le comité recommande que la demande de la Police pour amender la convention collective, soit étudiée.

Statut synd. J. Lacroix

8. Le comité recommande que le statut syndical soit reconnu à M. Julien Lacroix.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Greffier de la Cour municipale, M. J.-P. Drouin. RE: Cour municipale le soir.
- b) Temps supplémentaire à la Police du 19 au 25 octobre 1975.
- c) Rapport du Garage municipal. RE: Réparation du loader no. 79.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 27/10/75

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

75-438

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 27 octobre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption
liste de
comptes

467-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 467-C, 1, 2, 3, 4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$353,003.68, soit et est adoptée pour paiement.

75-439

2810

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-440

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Hormidas Chevalier,

Mme Jean-Philippe Daveluy,

M. Joseph Dumais,

Mme J.-Claude Rheault,

Mme Maurice Descôteaux,

M. Emile Gervais,

Mme Philippe Moreau,

Prop. par Cons. L. Lavergne
Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Prop. par Cons. J.-P. Lavergne
Prop. par Cons. C. Champoux
Prop. par Cons. C. Champoux
Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Prop. par Cons. L. Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Congédiement
M. Fernand
St-Germain

75-441

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil ratifie la lettre du gérant municipal en date du 28 octobre 1975, avisant M. Fernand St-Germain de son congédiement, lequel prenait effet à cette dite date.

ADOPTE

Vente d'un terrain à MM.
Ronald D. Jones,
Chs.-Auguste
Paquette et
Raymond Gravel
(P.R. Marine
Enr.)

75-442

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que la résolution No. 75-433, soit et est
annulée à toutes fins que de droit.

Que ce Conseil vende à Messieurs Ronald D. Jones, Charles-Auguste Paquette et Raymond Gravel, opérant sous la raison sociale de P.R. Marine Enr., le lot partie 399-2, d'une superficie globale d'environ 60,690 pieds carrés, du cadastre revisé pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et borné comme suit:

Au nord par le lot 399-1 (rue Notre-Dame);

vers l'est par une autre partie du lot 399-2, restant la

propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

vers le sud-ouest par le lot 406-A-1-2 (Electro Refractories),

mesurant 176.12 pieds et 232.8 pieds dans sa ligne nord,

325.8 pieds dans sa ligne est,

631.78 pieds dans sa ligne sud-ouest.

Le tout formant une superficie d'enrivon 60,690 pieds carrés. M.A.

La présente vente est faite pour la somme de 14 sous le pied carré, soit: \$8,496.60.

Dans ce même acte, la municipalité consent à céder à P.R. Marine Enr., un droit de passage pour avoir accès audit lot dans un chemin à être désigné par la Cité avec accès à la rivière St-Maurice sur les lots 399-2 et 394-2, propriété de la Cité, et que la Cité ne s'engage pas à construire et entretenir comme chemin.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie

(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enre-

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du

des lots 558-136 et 559-146, cadastre officiel de la Paroisse

ADOPTE

Adoption
d'un plan
lots 558-136
559-146

75-443

75-444

Adoption d'un plan lots 423-113 423-114 Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

gistrement de Champlain, soit et est accepté.

23 octobre 1975, et portant le numéro D-3467.

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 423-113 et 423-114, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 20 octobre 1975, et portant le numéro D-3465.

ADOPTE

ADOPTE

Projet de correction

C.N. De Grandmont lot 118-98-1

75-445

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le projet de correction à intervenir entre M. Camille N. De Grandmont et la succession de son épouse et la Cité du Cap-de-la-Madeleine, concernant le lot 118-98-1, qui aurait dû être inclus dans l'échange enregistrée à Ste-Geneviève-de-Bastican sous le numéro 220419, soit accepté.

Trésorier et Greffier prendre procédures pour arrérages de taxes

75-446

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Trésorier et le Greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer des procédures en vue de la vente pour taxes dues par des propriétaires d'immeubles imposables, qui doivent des taxes pour l'année 1973 et antérieurement; de plus, que la date limite pour le paiement desdites taxes municipales, soit et est, par les présentes, fixée au 19 décembre 1975.

ADOPTE

MM. Chastenay
nommé arp.-géom.
R. Carrier
nommé pour le
contrat pour
élargissement
courbe, rue
Barkoff

75-447

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteurgéomètre, soit nommé pour arpenter l'élargissement de la courbe de la rue Barkoff, lot 415-1-12. (résolution No. 75-419-4).

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat concernant cette cession de terrain à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

MM. Lagacé &
R. Veillet
nommés membres
M. C. Lemire
observateur
Comité Retraite
Régime de Rentes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Messieurs Jean-Claude Lagacé et Robert Veillet soient nommés membres du Comité de Retraite du Régime de Rentes des employés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que Monsieur Constant Lemire soit accepté comme observateur.

75-448

Travaux d'enfouissement de cables par Bell Canada rue Thibeau

75-449

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent que les travaux d'enfouissement de cables, demandés par la compagnie Bell Canada, soient exécutés sur la rue Thibeau entre les rues Vaillancourt et St-André.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans Nos. 403-404-405 faisant partie du consentement municipal No.587 et dossier 914408 de la compagnie et aux conditions suivantes:

Les trottoirs de la rue Thibeau côté ouest seront refaits entièrement par la municipalité, aux frais de la compagnie Bell Canada, et le pavage devra être remis à son état original dans le plus bref délai après la fin des travaux.

De plus, la compagnie sera entièrement responsable de l'état des ouvrages temporaires, jusqu'à la reconstruction des trottoirs et pavage.

ADOPTE

Augmentation des salaires employés de cadres et non

syndiqués

75-450

CONSIDERANT que les employés syndiqués de la Cité à l'exception de la Police ont bénéficié d'une augmentation de 18% en 1975; CONSIDERANT que les employés non syndiqués ont bénéficié d'une augmentation de 10% pour 1975;

CONSIDERANT les réajustements donnés à certains employés; CONSIDERANT la résolution No. 75-15 de ce Conseil municipal;

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE APPUYE PAR M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil accorde une augmentation additionnelle de 8% à ses cadres et non syndiqués.

ADOPTE

offre Cie Transport St-Maurice poteaux et panneaux

Acceptation Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine acceptent l'offre de la compagnie de Transport St-Maurice, concernant les poteaux, les panneaux d'arrêt et les abris s'il en est, et ce, gratuitement. d'arrêt et abris

ADOPTE

75-451

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Vente d'un terrain à M. Lucien Germain Pte Iot 423 (annulation ET RESOLU: Que ce Conseil annule à toute fin que de droit la résolution 75-395, passée le 29 septembre 1975, et la remplace par la suivante:

Que ce Conseil vende à M. Lucien Germain, aux conditions normales d'une vente, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé du côté sud-est de la rue Dessureault, connu et désigné comme étant une partie du lot 423, borné comme suit:

75-452 / Annulae for 76-61

rés.75-395)

1.- En front au nord-ouest, partie par le lot 423-85 rue Dessureault et partie par MM. Réal Magny et Benoît Hélie;

en profondeur, à la ligne de profondeur des lots de la rue Patry laquelle passe à 150 pieds d'icelle; d'un côté au nord-est, partie par Réal Magny et partie par la ligne séparative des lots 423 et 424-A;

et de l'autre côté par le lot 423-92.

Le tout ayant une superficie d'environ 260,800 pieds carrés.

- 2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
 - a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
 - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser;
 - gager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse mesurant 55 pieds par 150 pieds, ayant une surface totale de 8,250 pieds carrés, pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

- 3.- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recherches.
- 4.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix soit: 50% lors de la signature du contrat, 50% lors de l'obtention du permis de construction, et à en donner quittance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de MM. Pierre Benoît et Jacques Morissette concernant la vie active du terrain Rochefort pour l'année 1976.
- b) Avis de responsabilité de M. Maurice Côté, 50 rue Mgr. Comtois, Cité. RE: Dommages à son linge par de la rouille.
- c) Bref d'assignation de la Cour Supérieure,
 M. J.-Claude Tremblay -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2818

CANADA

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 novembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

75-453

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 10 novembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 10 novembre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le Gérant, et l'Ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

A. Pélissier Inc. Système réfrigération 1. Le comité accepte la soumission de André Pélissier Inc., pour l'installation et la fourniture de matériaux pour le système de réfrigération, au montant de \$28,400.00.

MM. Bettez et 2.
Lamothe, représentants, Comm.
Permis alcool
J. Vivier

Le comité recommande que M. Jacques Bettez, Inspecteur en Bâtiment, et l'Aviseur légal, Me Bertrand Lamothe, représentent la Cité lors de l'audition de la Commission des Permis d'alcool du Québec, le 18 novembre 1975, concernant la demande de M. Jeannot Vivier. D.R. Autobody réparation camion incend.

3. Le comité accepte l'estimé de D.R. "Autobody" Enr., concernant la réparation du camion à pompe (incendies) unité no. 25.

Bureau Gérant dactylo

4. Le comité recommande l'achat d'un dactylo pour le bureau du Gérant, prévu au règlement no. 575.

Eng. Mme
Boileau à
la Récréation

5. Le comité accepte l'engagement de Mme Pierrette Boileau, comme sténo-dactylo, au Service de la Récréation.

Etude, recomman-dation,Dir,Police

6. Le comité désire étudier la recommandation de M. François Darche, Directeur de la Police.

RE: Coin Des Erables et Montplaisir.

Ent. Nettoyage M.P. Ltée, Récréation 7. Le comité accepte la soumission des Entreprises de Nettoyage M.P. Lteé, pour le nettoyage des bureaux du Service de la Récréation, pour la somme de \$25.53 par semaine.

M. F. Morneau contremaître trav. publics

8. Le comité recommande que M. Frédéric Morneau soit engagé à l'essai, comme contremaître aux travaux publics, pour une période de 6 mois, au salaire de \$212.40 par semaine.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de Mme Denise Plourde concernant la concession du restaurant du terrain des loisirs Ste-Bernadette.
- b) Lettre de Service de Pneus C.T.R., concernant l'achat d'un terrain situé derrière le puits no. 17.
- c) Lettre de Les Plateaux De La Ferté. RE: Cession de terrain à la Cité, lot no.554-5.
- d) Temps supplémentaire à la Police du 26 octobre au 8 novembre 1975.

(Signé) Maurice Thellend Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 10/11/75

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 novembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-454

Adoption liste de comptes 468-C

75-455

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 468-C, 1,2,3,4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à \$127,684.11, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

75-456

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Josaphat Gauthier,

Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

M. Roland Dion,

Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

M. Maurice Custeau,

Prop. par Cons. C. Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Tournoi Pee Wee Kiwanis du 30/01/76 au 09/02/76

75-457

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte que le club Kiwanis du Cap-de-la-Madeleine fasse le tournoi Pee Wee du 30 janvier 1976 au 9 février 1976, aux conditions de l'année précédente, en ajoutant le taux de location actuel, soit \$40.00 de l'heure.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 552

75-458

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 552, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 30 octobre 1975, et portant le numéro D-3472.

Adoption
d'un plan
lots 410-26-52
410-26-53,
410-26-1-1
410-26-1-2

75-459

Acceptation présentation budget Office municipal d'Habitation

75-460

Droit de passage accordé à Hydro-Qué.

75-461

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 410-26-52, 410-26-53, 410-26-1-1, et 410-26-1-2, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Capde-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 18 novembre 1975, et portant le numéro 31058.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la présentation du budget de l'année 1976 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, tel que présenté par le secrétaire-trésorier, M. Roland Desaulniers, C.G.A.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine acceptent de céder à Hydro-Québec, un droit de passage sur une partie du lot 550, subdivisions 108 et 109, et ce, sur une largeur de 10 pieds et borné comme suit:

Lot 550-108: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 550-107; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 550-109; vers le sud-est, par le lot numéro 550-127; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot 550-109: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 550-108; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 550-110; vers le sud-est, par le lot numéro 550-126; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

9820

Droit de passage accordé à Hydro-Qué. lot 550-126

75-462

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de céder à Hydro-Québec un droit de passage sur une partie du lot de cadastre 550, subdivision 126, et ce, sur une largeur de 10 pieds situé au nord-ouest dudit lot, borné comme suit:

Lot 550-126: Vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 550-125; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 550-127; vers le nord-ouest, par le lot numéro 550-109; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Morin & Frères Inc.

Pte lot 171-411

75-463

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine, acceptent de vendre à Morin & Frères Inc., du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'un contrat de ce genre, ce qui suit:

Un emplacement situé du côté sud-ouest de la rue Bellerive connu comme étant une partie du lot 171-411 du cadastre revisé, mesurant 50 pieds de front par 85 pieds de profondeur et borné comme suit:

En front, du côté nord-est, par le lot 171-414, rue Bellerive;

A la profondeur, par les lots 171-162 et partie 171-161; D'un côté, au sud-est, par le lot 171-41 et de l'autre côté, par une partie du lot 171-411 restant la propriété du vendeur.

Cette vente est consentie pour le prix de \$0.45 (45 sous) le pied carré.

L'acquéreur devra s'engager à respecter tous les règlements municipaux de zonage et de construction et devra en surplus payer comptant la somme de \$340.00 dollars, représentant 50% des frais d'érection de la clôture qui sera construite par la Cité entre ledit lot et le parc Rochefort.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

Félicitations M. H. Chiasson dévouement Légion Canadienne

75-464

PROPOSE par M. le conseiller LIONEL RHEAULT APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine signalent de façon toute spéciale le mérite de Monsieur Hilarion Chiasson, pour son dévouement à l'égard des vétérans de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, principalement dans le cadre de ses activités dans la Légion Canadienne, filiale 204, et ce, depuis 1959, et qui lui ont valu la plus haute distinction de la Légion Canadienne, soit la médaille du "Mérite avec Palme."

ADOPTE

Comm. Urb. du

24/11/75

75-465

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

> ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les articles 1, 2, 3, du rapport de la Commission d'Urbanisme, présenté le 24 novembre 1975

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- Lettre de l'A.F.E.A.S., Ste-Bernadette demandant au Conseil municipal de compléter l'aménagement du parc Ste-Bernadette.
- b) Lettre de Les Résidents de Châteaudun, appuyant la lettre de l'A.F.E.A.S., Ste-Bernadette concernant le parc Ste-Bernadette.
- c) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Jacques St-Yves a fait une demande de perd'épicerie, au 77, rue Duguay, Cité.
- d) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Yves Racette a fait une demande d'un permis de club, au 7, rue Lahaye, Cité.
- Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du e) Québec avisant que M. Marcel Ampleman a fait une demande de permis pour un bar dans amphithéâtre, au 241, rue De Grandmont, Cité.
- Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du f) Québec avisant que M. Gérard Croteau a fait une demande de permis de brasserie, au 437, rue Thibeau, Cité.
- g) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Elphège Deshaies a fait une demande de modification de permis pour trois bars additionnels, pour le bénéfice des "Entreprises Madelon Inc."

- h) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1050, côte du Beaver Hall, Montréal 128, avisant que des dommages ont été causés à leur installation téléphonique lors de travaux d'excavation, au 909, rue Frontenac, Cité.
- i) Avis de responsabilité de Mme Diane Guillemette-Tousignant, 557, 5ième Rue, Cité. RE: Dommages à sa clôture de pierres et de briques lors du déneigement le 14 novembre 1975.
- k) Mise en demeure de Me Gilles Gauthier, avocat, procureur de M. Wilfrid Lebel. RE: Dommages subis lors d'un accident survenu sur la rue Patry avec un camion de la Cité, conduit par M. Origène Trottier.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le ler décembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès verbal Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 24 novembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 24 novembre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, et l'Ingénieur, M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Le comité recommande une rencontre avec M. François Landry, Directeur de la Récréation, concernant le terrain Rochefort.

Taxe af.2. Le comité ne peut accéder à la demande de M. Lucien Roy refus M. concernant sa taxe d'affaires de l'année 1975.

Lucien Roy

F. Landry 1. rencontre t. Rochefort

Offre de Service de Pneus C.T.R. acceptée 3. Le comité recommande d'accepter l'offre de Service de Pneus C.T.R., Ltée, concernant le terrain situé derrière le puits no. 17, à la condition que la marge de reculement soit la même que celle de la rue Dessureault.

Bureau touristique chauffé 4. Le comité accepte que le bureau touristique soit chauffé durant la prochaine saison d'hiver, et à en défrayer le coût.

Installation lumières 10,000 lumens

- 5. Le comité accepte l'installation de lumières de rues de 10,000 lumens pour les rues suivantes:
 - a) Cossette (13)
 - b) Lapointe (4)
 - c) Labrecque (3)
 - d) Courteau (4)
 - e) St-Philippe (3) plus 1 changement
 - f) St-Paul (3) plus 1 changement
 - g) Arseneau (3)
 - h) Du Sanctuaire (3) plus 1 changement
 - i) Père Breton (4)
 - j) Brousseau (11)
 - k) Outremont (3) plus 2 changements
 - 1) Frontenac (5) plus 2 changements
 - m) Bellevue (4)
 - n) Marie Le Galo (5) plus 2 changements
 - o) Morin (2)

Projet ing.
Min. Transports
voie accès
route 755

6. Le comité accepte la proposition de l'ingénieur municipal M. Ronald Marcoux, modifiant le tracé de la voie d'accès route 755, et à soumettre ce projet au Ministère des Transports à Québec.

Rencontre J. Bettez, rôle évaluation

7. Le comité recommande une rencontre avec M. Jacques Bettez, pour la confection d'un rôle d'évaluation quinquennal.

Proposition Crown Life refusée 8. Le comité ne recommande pas d'accepter la proposition de la compagnie d'assurances Crown Life, concernant l'assurance des Policiers et Pompiers.

Etude demande
J.-C. Veillette

9. Le comité recommande que la demande de temps supplémentaire faite par M. Jean-Claude Veillette, soit mise à l'étude.

Dept. signalisation Dir. Police

10. Le comité recommande que le département de la signalisation soit sous l'autorité du Directeur de la Police. Etude stagiaire Récréation

Refus ajouter personnel Récréation

- 11. Le comité recommande de porter à l'étude l'engagement d'un stagiaire au Service de la Récréation.
- 12. Le comité ne recommande pas d'accéder à la demande du Directeur de la Récréation, M. François Landry, pour ajouter du personnel à l'organigramme accepté par le Conseil dans sa résolution No. 75-347.
- 13. Le comité recommande que le prix du repas à charger lors du tournoi Pee Wee du 30 janvier au 9 février 1976, soit de UN dollar, (\$1.00).

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre des Résidents de Châteaudun concernant la concession du restaurant du parc Ste-Bernadette.
- b) Rapport du trésorier municipal sur le budget du 31 octobre 1975.
- c) Temps supplémentaire à la Police du 9 au 22 novembre 1975.

(Signé) Maurice Thellend Greffier de la Cité

Pi Ar

24/11/75

de comité

Adoption

rapport

75-467

Demande au
Min. Transports
modifier
voie d'accès
route 755

75-468

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, ténue le 24 novembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le Ministère des Transports entreprendra sous peu le prolongement de l'Autoroute 755 à l'ouest de la rue Thibeau;

CONSIDERANT QUE les plans d'expropriation à cet effet ont été déposés;

CONSIDERANT QUE d'importantes modifications devront être apportées à l'échangeur actuel de la rue Thibeau;

CONSIDERANT QUE la rue Du Parc constitue une des principales artères urbaines dans cette partie de la Cité;

CONSIDERANT QU'une troisième voie en direction nord a été aménagée sur la rue Thibeau afin de favoriser les virages à droite sur la rue Du Parc;

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
APPUYE PAR M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que demande soit faite au Ministère des Transports:

- a) Pour que des modifications soient apportées au carrefour de la rue Thibeau afin que la rue Du Parc conserve son caractère de voie urbaine avec circulation dans les deux sens.
- b) Pour que des modifications soient apportées à l'intersection des rues Du Parc et Mère Gamelin afin que la rue Du Parc puisse être prolongée parallèlement à la 755 jusqu'à la rue Des Prairies.
- c) Pour qu'une attention particulière soit apportée à la circulation des piétons entre les parties nord et sud de la voie rapide 755.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Mme Arthur Bédard,

75-469

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Claude Marchand et son fils Eric Marchand,

Prop. par Cons. C. Champoux
Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

Mme Lomer Morrissette, Prop. par Cons. L. Rheault
Mme René Piché, Prop. par Cons. O. Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Me J. Pinsonneault procureur, cas F.
St-Germain
-vs- Cité

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Me Jean Pinsonneault de Trois-Rivières

soit et est nommé procureur de la Municipalité dans le

cas Fernand St-Germain -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine.

75-470

ADOPTE

Voirie entretenir trottoir boul. Des Prairies entre Guilbert et Gouin

75-471 M. Jules Tessier vérificateur

75-472

Adoption résolutions U.M.Q.

75-473

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le département de la voirie soit autorisé à entretenir le trottoir côté sud du boulevard Des Prairies, entre les rues Guilbert et Gouin.

ADOPTE

Proposé, Appuyé et Unanimement Résolu:

Que les membres du Conseil nomment M. Jules Tessier, au poste de vérificateur de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CONSIDERANT le contenu des résolutions 75-F.O.1 à 75-F.O.4; 75-R.L.O.1 à 75-R.L.O.5; 75-R.O.-0.1 à 75-R.O.-0.4; 75-L.-0.1 à 75-L.-0.3; 75-A.T.-0.1 à 75-A.T.-0.5; 75-T.O.-01; présentées dans le cahier des résolutions de l'Union Des Municipalités du Québec:

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU UNANIMEMENT: QUE lesdites résolutions soient acceptées.

ADOPTE

CONSIDERANT que la Corporation du Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$1,074,500., avis qui a paru le 15 novembre 1975;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire:	Loyer:
René T. Leclerc Inc.	10.8870
Cliche et Associés	10.8339
Grenier, Ruel et Cie Inc.	10.8925
Banque Canadienne Nationale	10.9101
Dominion Securities Harris (Québec) Ltée	10.9899
Raymond Camus Inc.	10.8026

Il est PROPOSE par JEAN-CLAUDE BEAUMIER APPUYE par JEAN-PAUL LAVERGNE

Que la soumission la plus avantageuse pour ET RESOLU: l'émission d'obligations, déterminée par le Ministère des Affaires Municipales soit adjugée à Raymond Camus Inc.

ADOPTE

Soumission Raymond Camus Inc. émission d'obligations

75-474.

Emission d'obligations \$1,074,500.00

75-475

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant toal de \$1,074,500.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro:	Pour un montant de:	
464-A	\$ 100,000.00	
560	17,500.00	
565	17,000.00	
567	69,000.00	
569	236,000.00	
571	242,000.00	
574	41,000.00	
575	112,000.00	
576	75,000.00	
578	59,000.00	
580	40,000.00	
581	66,000.00	
	\$1,074,500.00	

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

PROPOSE PAR: JEAN-CLAUDE BEAUMIER
APPUYE PAR: JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$1,074,500.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 15 décembre 1975;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada, de la Banque Canadienne Nationale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10½% l'an sera payé semi-annuellement le 15 juin et le 15 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.
- 7.- Que le tableau d'amortissement original du règlement No. 560 soit et est modifié de la façon suivante:

1-	500.	11-	500.
2-	500.	12-	1,000.
3-	500.	13-	1,000.
4-	500.	14-	1,000.
5-	500.	15-	1,000.
6-	500.	16-	1,000.
7-	500	17-	2,000.
8-	500.	18-	1,500.
9-	500.	19-	1,500.
10-	500.	20-	2,000.
			\$ 17.500.

ADOPTE

Emission d'obligations \$1,074,500.00

IL EST PROPOSE PAR JEAN-CLAUDE BEAUMIER

APPUYE PAR JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT:

75-476

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$1,074,500.00 fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros: 464-A - 560 - 565 - 567 - 569 - 571 - 574 - 575 - 576 - 578 - 580 et 581.

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

cinq ans (à compter du <u>15 décembre 1975</u>), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 10 incluse, pour le règlement 575 et 6 à 15 incluse pour les règlements 464-A - 560 - 565 - 567 - 569 - 571 - 574 - 576 - 578 - 580 et 581.

et dix ans (à compter du <u>15 décembre 1975</u>), en qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 16 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements: 560 - 565 - 567 - 569 - 571 - 574 - 576 - 578 - 580 et 581.

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Amendement résolution 75-191

75-477

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la résolution No. 75-191, soit et est amendée afin d'y ajouter ce qui suit:

Que le notaire Michel Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat.

ADOPTE

M. Chastenay nommé pour cadastrer rue Giguère

75-478

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteurgéomètre, soit nommé pour cadastrer la rue Giguère, Partie du lot 416-A, du cadastre de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Vente d'un terrain site industriel à Service Pneus C.T.R. ltée

75-479

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

A) ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Service de Pneus C.T.R., Ltée, un emplacement situé à l'arrière et contigu au lot 426-A-5, ayant une superficie d'environ 7,500 pieds carrés et limité comme suit:

Au nord-ouest sur une largeur de 100 pieds par le 1ot 426-A-5 propriété de l'acquéreur;

Au sud-est par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 pieds au nord-ouest d'icelle;

Au nord-est par le prolongement vers le sud-est de la limite nord-est du lot 426-A-5 et

Au sud-ouest par le prolongement vers le sud-est de la limite sud-ouest du lot 426-A+5.

B) Un emplacement situé du côté sud-ouest de la rue St-Maurice et ayant une superficie d'environ 33,825 pieds carrés et limité comme suit:

En front sur une largeur d'environ 120 pieds par la rue St-Maurice;

En profondeur sur une largeur d'environ 190 pieds partie par le lot 426-A-5 et partie par l'emplacement décrit en "A";

Au nord-ouest par une ligne parallèle à la rue Dessureault et passant à 169.73 pieds au sud-est d'icelle et au Sud-est par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 au nord-ouest d'icelle.

La présente vente est faite pour le prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Le contrat devra être passé dans les 90 jours qui suivent l'adoption de cette résolution.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de M. Roger Gauthier désirant acheter un terrain sur la rue De L'Escadrille.
- b) Lettre de Mme Rose-Aimée Simard, Présidente du Comité d'école Mgr. Contois, demandant une patinoire pour le secteur Mgr. Comtois.
- c) Avis de responsabilité de Me Jean Ménard, procureur de Rajendra K. Jain. RE: Dommages subis dans un accident dû au fonctionnement anormal des feux de circulation, intersection Fusey, Duplessis et Notre-Dame.
- d) Avis de responsabilité de Mlle Julie Mathieu, 576, rue Champigny, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue Vaillancourt.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 décembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption proces verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-480

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le ler décembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du ler décembre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Etude, demande Min.

Justice, Centre ren. pol. Le comité recommande d'étudier la demande faite par le Ministère de la Justice pour "Centre de renseignements policiers du Québec."

RE: Lettre du Ministère de la Justice en date du 17 octobre 1975.

Voeux Noël Nouvelliste 2. Le comité accepte qu'une annonce de voeux de Noël soit publiée dans le journal Le Nouvelliste.

Gérant prendre procédures

3. Le comité demande au Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, d'entreprendre les procédures nécessaires pour l'annulation de la vente entre Martin Magny et Jean-Jacques Gauvin Inc.

M. F. Landry concession et contrôle terrain Rochefort

4. Le comité recommande que la concession du terrain Rochefort soit accordée par l'entremise du Directeur de la Récréation, M. François Landry, et que les activités qui se dérouleront sur le terrain devront demeurer sous le contrôle du Service de la Récréation.

Concessionnaires entretien terrain Rochefort

5. Le comité recommande que les concessionnaires du terrain Rochefort devront entretenir le terrain de balles. (A l'intérieur et à l'extérieur du terrain).

Attendre venue Commissaire Min. Travail 6. Le comité recommande qu'avant de prendre une décision concernant l'accréditation syndicale des employés à temps partiel de l'aréna, d'attendre la venue du Commissaire du Ministère du Travail à ce sujet.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport de M. Jacques Bettez, permis de construction du mois de novembre 1975.
- b) Temps supplémentaire à la Police du 23 au 29 novembre 1975.
- c) Rapport du personnel à la Police de 1965 à 1975.
- d) Lettre de M. André Côté, enquêteur. RE: Employés non syndiqués à l'aréna.
- e) Lettre de la Protection Civile du Québec. RE: Urgence neige.
- f) Facture no. 8545, J.B. Lanouette Inc.
 RE: Assurances canots-kayacks et champ de tir.

(Signé) Maurice Thellend)
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 01/12/75

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le ler décembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

75-481

ADOPTE

Adoption liste de comptes 469-C

75-482

75-483

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 469-C, 1, 2 et 3, comportant des déboursés se totalisant à \$360,088.48, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Oue c'est av

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Frère Gilbert Montplaisir, Prop. par Cons. Lionel Rheault
M. Albert Gélinas, Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Louis Berthiaume, Prop. par Cons. Lionel Rheault
M. Martin Lavoie, Prop. par Cons. Lionel Rheault
M. Claude Traban et son file Franceis

M. Claude Trahan et son fils François,

Prop. par Cons. Claude Champoux

Mme Alcide Vadeboncoeur, Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le caractère de rue du lot 410-39, du cadastre revisé de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Made-leine, soit et est annulé à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Roger Gauthier, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de \$0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé sur la rue De L'Escadrille connu comme étant une partie du lot 422-C, mesurant 70 pieds de largeur par environ 212 pieds de profondeur et limité comme suit:

Caractère de rue lot 410-39 annulé

75-484

Vente d'un terrain, site industriel à M. Roger Gauthier

75-485

En front du côté nord-est sur une largeur de 70 pieds par le lot 422-C-29;

A la profondeur du côté sud-ouest partie par le lot 422-C-37 et partie par une autre partie du lot 422-C sous promesse de vente à Delphis L'Heureux Inc;

D'un côté au sud-est sur une profondeur d'environ 212 pieds par une partie du lot 422-C propriété de Claude Paquin, de l'autre côté sur la même largeur par une partie du lot 422-C restant la propriété du vendeur.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.
- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance. Adoption d'un plan (lot 122)

75-486

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-328-1 et 122-328-2, 122-329-3-1 et 122-329-3-2, 122-353 à 122-357, cadastre offciel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 29 novembre 1975 et portant le numéro----.

ADOPTE

Adoption d'un plan (lot 410-25)

75-487

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 410-25-1-1 à 410-25-1-3, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g. en date du 27 novembre 1975, et portant le numéro D-1392.

ADOPTE

Adoption d'un plan (lot 149-295)

75-488

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une
partie du lot 149-295-1, cadastre officiel de la Paroisse
(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g. en date du 27 novembre 1975, et portant le numéro D-1465

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Lettre de Bell Canada, par M. Bouchard, Directeur commercial, avisant de leur entière collaboration concernant la rue Notre-Dame, suite à la résolution No. 75-409-5.
- b) Lettre du Ministère des Transports. RE: Déplacement des conduites d'égout et d'aqueduc, autoroute 755.
- c) Lettre du Ministère de la Défense Nationale du Canada avisant du renouvellement de l'entente de 1971, et ce, pour une période additionnelle de cinq ans, pour la sirène de la rue Vaillancourt.

- d) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Jean Garneau "Lá Meunerie", a fait une demande de permis pour le bénéfice de "Les Entreprises Marcanneau Inc.", pour opérer un restaurant et un bar au 521, rue Notre-Dame, Cité.
- e) Lettre de Les Plateaux De La Ferté Inc., par M. Edward Barkoff, président. RE: Demande de services municipaux sur les terrains des Plateaux de la Ferté.
- f) Lettre de Prudent Dargis Inc., demandant les services municipaux à l'arrière du Centre d'Achats Les Galeries du Cap-de-la-Madeleine.
- g) Lettre de M. Paul Champagne, 43, Boul. Duplessis, Cité, avisant de son intention de se porter acquéreur de la propriété de André Veillette, bâtiment Gauvin, rue Loranger, afin d'y aménager une salle de montre et un bureau et deux logements au deuxième plancher.
- h) Lettre de Harel & Frères Inc., par Gérard Harel, avisant qu'ils désirent acheter une bâtisse au 347, rue Notre-Dame, Cité, pour y opérer une ferblanterie.
- i) Requête de M. Maurice Hébert, 1445, 125e Rue, Shawinigan Sud. RE: Dommages causés à son automobile sur le pont Duplessis en date du 27 février 1975.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

verbal

POlice

Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 décembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Laurent Lavergne Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE procès Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil,

tenue le 8 décembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 8 décembre 1975

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers PRESENTS: Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le Gérant, et l'Ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Informer 1. Le comité désire informer les responsables de la Fédération du Fédération Hockey du Québec, que les aménagements actuels ont été faits à Hockey Qué. la demande même des Barons.

Engagement2. Le comité recommande l'engagement à l'essai, de Mlle Huguette
Mlle H. Tremblay, comme sténo-dactylo au Service de la Police, aux
Tremblay conditions de la convention collective des employés de bureaux.

Engagement M. Jean Côté garage mun.

Lumière de rue, 20,000 lumens, rue Thibeau

- 3. Le comité recommande que M. Jean Côté soit engagé comme mécanicien au garage municipal, selon les conditions de la convention collective des employés extérieurs.
- 4. Le comité recommande l'installation d'une lumière de rue, 20,000 lumens, sur la rue Thibeau face à la Caisse Populaire St-Odilon.

CORRESPONDANCE:

- a) Sommaire des dépenses entretien et réparation machinerie, novembre 1975.
- b) Temps supplémentaire à la Police du 23 novembre au 6 décembre 1975.
- c) Compensation du coût de la vie pour les années 1971, 1972, 1973 et 1974.
- d) Lettre de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges. RE: Protocole d'entente de mai 1973.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 08/12/75

75-490

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 décembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, en biffant l'article 2.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 470-C

75-491

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 470-C, 1, 2, 3, 4, 5 et 6, comportant des déboursés se totalisant à \$379,556.79, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-492

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Eugène De Montigny, Mme Jean-Noël Abel,

Alphonse Bouchard,

Μ. Joseph Godon,

M. Lucien Richard,

Michel Renaud,

Achille Croteau,

Mme René Quesnel,

Antonio Richard, Μ.

Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Prop. par Cons. Claude Champoux

Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

Proposé et unaniment résolu

Prop. par Cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 410-25-10

410-25-11

75-493

Adoption

d'un plan

422-B-12

75-494

lots: 416-A-22

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 410-25-10 et 410-25-11, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 12 décembre 1975, et portant le numéro D-1492.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 416-A-22 et 422-B-12, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan et le Livre de Renvoi.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 3 décembre 1975, et portant le numéro D-1461.

ADOPTE

Adoption d'un plan, lot 410-39-1

75-495

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que le plan montrant la subdivision d'une partie ET RESOLU: du lot 410-39-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g, en date du 12 décembre 1975, et portant le numéro D-1388.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 554-56 à 554-61

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-496

Que le plan montrant la subdivision d'une partie ET RESOLU: des lots 554-56 à 554-61, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g, du 2 décembre 1975, et portant le numéro D-3476.

ADOPTE

Annulation

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE résol. 75-201 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

75-497

ET RESOLU: Que la résolution No. 75-201, soit et est annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Autorisation

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Maire & GreffierAppuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

signer permis conduite aqued. Can. Pacifique

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom et pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif à la pause d'une conduite d'aqueduc sur l'emprise du Canadien Pacifique, au point milliaire 1.00 de la subdivision du Cap-de-la-Madeleine, tel que demandé dans une lettre datée du 3 décembre 1975.

75-498

ADOPTE

Appui du Conseil demande des résidents Boul.Des Estacades Bell Canada

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Capde-la-Madeleine appuient la demande des résidents du Boulevard Des Estacades et des environs, pour que la compagnie Bell Canada installe en priorité le service téléphonique dans ledit secteur considérant l'importance d'un tel service de nos jours.

75-499

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

Lecture d'un télégramme de M. Fernand Vachon, Directeur du service administration des propriétés, Société d'Habitation du Québec. RE: Salaires employés O.M.H.

- b) Lettre de J'B' Deschamps Inc., offrant leurs services pour le contrôle des obligations de la Cité.
- c) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine remerciant le Conseil pour l'installation d'un chauffage adéquat au kiosque touristique.
- d) Lettre de Larivière & Frère, par M. Roland Larivière avisant qu'ils sont désireux d'acquérir le lot 410-23 et une partie du lot 410-18.
- e) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. J. Claude Landry "Penn Mass", pour le bénéfice de "Les Immeubles Vendômes Inc.", a fait une demande de permis aux numéros 303-307, Boul. Ste-Madeleine, Cité.
- f) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Guy Tourville "Epicerie Dépanneur Thibault Enrg.", a fait une demande de permis au numéro 356, rue Thibeau, Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

. Le Maire 2844 CANADA

> Province de Québec Cité du Cap-de-la-Madeleine

> > A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 décembre 1975, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

> Jean-Paul Lavergne Laurent Lavergne Onil Vallières Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès

verbal

75-500

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 décembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE Séance du 22 décembre 1975

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers Messieurs les conseillers: Lionel Rheault Laurent Lavergne

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Acceptation salaires cadres Po-

1. Le comité accepte la liste de salaires des cadres de la Police, datée du 22 décembre 1975.

(Signé) Maurice Thellend Greffier de la Cité Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

75-501

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 décembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Adoption liste de comptes 471-C

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 471-C, 1, 2, 3 et 4, comportant des déboursés se totalisant à \$161,172.59, soit et est adoptée pour paiement.

75-502

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

75-503

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

L'Honorable Jean-Louis Baribeau, Proposé et unanimement résolu Mme Maurice Beauchamp, Prop. par Cons. J.-C. Beaumier M. Numa Boudreau, Prop. par Cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption budget 1976 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

75-504

(\$5,835,000.)

ET RESOLU: Que le budget de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1976, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS, (\$5,835,000.00), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

ADOPTE

personnel de HydroProposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Hydro-Québec

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-dela-Madeleine, félicitent et remercient la direction et le personnel du service d'urgence de l'Hydro-Québec, pour l'aide efficace apportée lors de l'incendie du premier décembre, au 51 de la rue Notre-Dame en notre ville.

75-505

Les membres du Conseil et le personnel du service des incendies de la Cité ont grandement apprécié votre intervention en cette circonstance qui aurait pu tourner en conflagration.

ADOPTE

Avis de motion

75-506

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINIS-TRATION POUR L'ANNEE 1976."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de décembre 1975.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Mme Pierre Boisclair, Case postale 354, Ste-Thérèse. RE: Dommages à son manteau qui fut brûlé par la chaleur du système de chauffage, à l'aréna.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

/Le Maire